



Une étude réalisée par la
Fondation Sciences Citoyennes

Coordination
Bérangère Storup

La recherche participative comme mode de production de savoirs

Un état des lieux des pratiques en France

avec le soutien de la **Fondation de France**
Programme Environnement

Une étude menée par la Fondation Sciences Citoyennes
avec le soutien de la Fondation de France

La recherche participative comme mode de production de savoirs

Un état des lieux des pratiques en France

Coordinatrice
Bérangère Storup

Auteurs
Glen Millot, Claudia Neubauer et Bérangère Storup

2012-2013



Sommaire

Remerciements	4
Résumé	5
Introduction	13
Contexte	15
De quoi parle-t-on ? Retour socio-historique sur les termes employés	20
La participation à la démocratie	23
<i>De la participation à la participation à la recherche</i>	<i>24</i>
La recherche participative	26
1. Les spécificités de la recherche participative	26
2. Les sciences participatives.....	34
Les acteurs de la recherche participative	38
1. Les organisations de la société civile et les communautés autochtones	38
2. Le chercheur.....	41
3. Les collectivités territoriales.....	43
4. La figure de l'animateur / médiateur / facilitateur	44
5. La valorisation de la recherche participative	44
5.1. Par les chercheurs	44
5.2. Par les organisations de la société civile.....	45
Dispositifs et projets.....	46
1. Dispositifs de financement	46
1.1. Dispositifs spécifiques exigeant un partenariat.....	46
1.2. Dispositifs incitatifs.....	51
2. Structures facilitatrices.....	52
2.1. Boutiques de Sciences.....	53
2.2. Chaire de l'Unesco « Recherche à base communautaire et responsabilité sociale de l'enseignement supérieur »	54
2.3. Centres de recherche à base communautaire.....	55
2.4. Plateformes	56
3. Typologie des projets.....	57
3.1. Scientométrie	57
3.2. Analyse graphique.....	62
3.3. Fiches projets.....	63
Considérations et perspectives	82
1. Les conditions au montage et à la réussite de projets en partenariat	82
2. La recherche participative telle qu'on la rencontre aujourd'hui.....	83
3. Recommandations d'ordre général	84
Recommandations à la Fondation de France	88
Références bibliographiques.....	89
Annexes	92
<i>Liste des personnes interrogées au cours de l'enquête</i>	<i>92</i>
<i>Questionnaire</i>	<i>93</i>
<i>Liste des projets recensés</i>	<i>94</i>

Remerciements

Cette étude n'aurait pu prendre sa forme actuelle sans le soutien et les contributions de nombreuses personnes. Nos remerciements les plus sincères vont donc :

Aux co-auteurs : Glen Millot et Claudia Neubauer

Aux relecteurs : Sylvie Blangy, Elise Demeulenaere, Alain Dubois, Fabrice Flipo, Yanick Lasica, Isabelle Maugis et François Warlop

A Fabien Piasecki pour la mise en forme du document

A Mathieu Guillermic pour son appui concernant la base de données

A Thierry Gissinger pour nous avoir permis de réaliser cette étude

Aux différents interlocuteurs, qu'ils soient chercheurs ou issus de la société civile, recensés en annexe du présent document.

Le rapport présente la vision de FSC en matière de recherche participative. Il s'est également nourri des entretiens avec les différentes personnes rencontrées (par téléphone ou de visu). Ces personnes se reconnaîtront certainement. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité, leur ouverture d'esprit et leur esprit d'initiative ainsi que pour les conseils et recommandations qu'elles nous ont prodigués.

Les points de vue et opinion exprimés dans cette publication sont de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Fondation de France.

Fondation Sciences Citoyennes

38 rue Saint-Sabin

75011 PARIS France

tél. +33 (0)1 4314 7365

<http://sciencescitoyennes.org>

@ berangere.storup@sciencescitoyennes.org ou contact@sciencescitoyennes.org

Résumé

Dresser un état des lieux de la recherche participative en France est une tâche assez ardue. Il existe un nombre très important de projets de recherche menés en partenariat. Nous en avons recensé plus de 200, il en existe sans doute beaucoup plus. Notre idée n'est pas de les comptabiliser de manière exhaustive, mais de définir une typologie des pratiques et des processus, en fonction de plusieurs critères, tels que la participation des acteurs non scientifiques à la définition de projets ou à leur mise en place. Cette démarche vise à fournir à la Fondation de France un panorama représentatif des pratiques de recherche en partenariat en France, et des éléments pour une meilleure compréhension des blocages, ressources et mécanismes à l'œuvre. Cette analyse visera également à évaluer la place actuelle du citoyen et de la société civile (à but non lucratif) dans la recherche scientifique. Enfin, cette étude a pour objectif de dégager des pistes de travail pour notamment l'élaboration ultérieure de critères d'évaluation des projets de recherche participative.

Sciences, techniques et recherche publique

Le développement économique moderne, bâti en grande partie sur le développement scientifique et technique, se nourrit de combustibles fossiles – pétrole, gaz, charbon. Longtemps et d'une manière générale, les sciences (naturelles, sociales et économiques) ont peu prêté attention aux aspects biogéochimiques et écologiques de cette activité et à leurs influences sur les sociétés humaines. Ce mode de fonctionnement a fortement contribué à changer les rapports de notre société aux sciences et à la recherche au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle. Les années 1950 et 60 sont marquées par la mise en place de systèmes de recherche laissant toute la place aux scientifiques et aux décideurs politiques et donnant naissance aux Etats techniciens et scientifiques, y compris à travers la massification de la profession, avec la création de grandes institutions nationales de recherche fondamentale et d'organismes de recherche finalisée. Mais ce mécanisme s'est grippé avec la mondialisation néolibérale du dernier quart de siècle. Les politiques publiques de recherches n'ont fait qu'accompagner ce mouvement en se souciant toujours plus de « valorisation » économique et en installant un nouveau régime de propriété intellectuelle. La crise de la recherche n'est pas seulement un phénomène conjoncturel, limité aux coupes budgétaires et à la réorganisation. Elle correspond à la fois à une coupure plus profonde du rapport entre science et société, et n'est, au même moment, qu'un miroir de l'évolution de notre société.

Un contexte d'émergence d'une expertise citoyenne

Au cours des trois dernières décennies, de nouvelles évolutions remettent en cause l'hypothèse selon laquelle la science et son pilotage doivent se décider dans un cercle réservé aux chercheurs, décideurs politiques et industriels. Ces années ont vu un renforcement considérable de la capacité des acteurs de la société civile, non seulement à contester mais aussi à produire les savoirs et les innovations contribuant au bien-être de nos sociétés. Ces nouvelles approches rappellent que notre société d'abord qualifiée « d'économie de la connaissance » devient une « société de la connaissance » dans laquelle les divers acteurs perçoivent le savoir non seulement comme un produit mais aussi comme un processus et un bien commun. Mais elle est aussi une « *société du risque* » dans laquelle les risques de grande ampleur ne sont plus seulement naturels mais résultent de l'activité humaine et sont associés aux développements technoscientifiques (Beck 2003). L'ancien consensus autour de la notion de progrès fait face à une demande croissante de précaution et de participation dans les processus décisionnels et de production (techno)scientifique. La montée de l'expertise associative du local au global (jusqu'à la participation d'Organisations Non Gouvernementales dans des négociations internationales), la mobilisation d'usagers (patients, consommateurs, etc.) pour coproduire les savoirs qui les concernent, et l'émergence de mouvements de création coopérative de pair à pair (logiciels libres, Web 2.0, semences paysannes, naturalistes amateurs, etc.) en sont des témoins. Le réseau associatif est un véritable espace au sein duquel se constituent de nouvelles compétences et de nouvelles formes de savoir et d'expertise de plus en plus reconnues. A côté de la recherche publique et de la

recherche privée, un *tiers-secteur* de la connaissance et de l'innovation est donc en passe de devenir un acteur majeur des sociétés de la connaissance du 21^{ème} siècle.

Distinguer participation à la démocratie et participation à la recherche

Les différentes formes d'implication des citoyens dans des activités de recherche comme une déclinaison spécifique de la participation des citoyens à la démocratie (ex. à travers la gestion des ressources naturelles ou à un projet de développement local) ont retenu notre attention. En revanche, nous n'abordons pas ici les différents outils constitutifs d'une démocratie participative (ex. les conventions de citoyens et jurys de citoyens) ni la participation du public notamment aux prises de décision publiques.

L'origine de la recherche participative

Le concept de la recherche participative trouve ses racines dans de multiples mouvements. Plusieurs penseurs ont contribué à le façonner, parmi lesquels : Paolo Freire, pédagogue brésilien, notamment autour de la notion d'éducation populaire et de la recherche comme une pratique engagée de solidarité et de soutien ; John Dewey, philosophe étasunien, en référence aux thématiques de pédagogie et d'éducation pour tenter de mettre la science à l'écoute de la pratique, afin que la pratique oriente la science ; Kurt Lewin, psychosociologue étasunien, en liant recherche et changement social.

Le terme *participatory research* a été forgé et largement développé au début des années 1970 afin de décrire des processus de création de savoirs au niveau des villages, tout d'abord en Tanzanie puis dans de nombreux autres pays, notamment en Afrique et en Amérique Latine. Le travail combinait l'investigation sociale, l'éducation et l'action dans un processus interdépendant. A partir de 1976 et dans le cadre du Conseil International pour l'Education des Adultes, le Réseau International de Recherche Participative a été créé. Les différents courants ont favorisé l'émergence de la recherche-action critique, recherche-action, recherche-intervention, etc. Bien que l'Europe ait aussi joué un rôle pionnier, dans les années 1970, pour créer des liens entre chercheurs et société civile grâce aux boutiques de sciences établies d'abord dans les universités néerlandaises, la recherche participative semble aujourd'hui plus solidement établie au Canada, aux États-Unis, en Inde, et dans plusieurs pays sud-américains et africains.

La recherche-action / recherche-action participative / recherche-action collaborative se caractérise par « *un engagement politique et idéologique de transformation sociale de la part du chercheur à l'égard des secteurs subalternes de la société. Le chercheur est considéré [...] comme un intellectuel qui milite en faveur des intérêts du mouvement populaire. Dans ce contexte, la recherche-action constitue un important espace de participation sociale et une méthode d'action politique* » (Anadon et Savoie-Zajc 2007). Cette modalité de recherche rend « *l'acteur chercheur et fait du chercheur un acteur qui oriente la recherche vers l'action et qui ramène l'action vers des considérations de recherche. C'est une recherche impliquée, refusant le pari positiviste de l'observation neutre et externe des phénomènes* » (Hernandez 2003). Ce type de recherche vise la production de connaissances nouvelles, la résolution d'un problème identifié par les acteurs et le renforcement des capacités de ces acteurs pour une plus grande autonomie. Cette production de connaissances nouvelles, voire d'outils utiles aux praticiens permet de transformer la réalité (Faure et al. 2010).

Les bénéfices de la recherche participative

Les approches de recherche participative sont un moyen d'impliquer les citoyens dans la recherche scientifique par l'association de l'expertise citoyenne et de l'expertise scientifique. Elles favorisent également un espace de dialogue et d'action entre citoyens et chercheurs.

La recherche scientifique menée en partenariat avec les acteurs de la société civile, notamment la société civile organisée, est un outil concret pour répondre aux enjeux sociétaux. Elle est de plus en plus évoquée et plébiscitée à travers la théorie (articles scientifiques), la pratique de nombreuses expériences et les discours (institutionnels et politiques), tout en restant encore marginale et marginalisée. Les approches de recherche participatives renvoient à des rapports à la réalité et au savoir différents : le savoir du praticien est construit et valorisé dans une réalité qui se distingue de celle du chercheur. Ces approches « *permettent d'établir des liens entre la recherche et l'action, entre la théorie et la pratique, entre la logique du chercheur et celle des praticiens* » (Anadon et Couture 2007). Elles se déclinent différemment selon les acteurs, les territoires, les thématiques. Elles reposent également sur des ancrages épistémiques, théoriques et méthodologiques différents.

De nombreuses passerelles sont établies entre le monde des savoirs scientifiques et le monde des savoirs populaires ou des praticiens. Dans la pratique quotidienne, les interactions permettent aux acteurs dont les savoirs et méthodes divergent de cheminer ensemble tout en s'enrichissant du savoir et des expériences de l'autre. Le respect de tous les savoirs et la reconnaissance de l'égalité de ces savoirs, qu'il s'agisse de celui du chercheur ou de celui des acteurs associatifs, est une condition *sine qua non* à la mise en place des projets.

Ce type d'approche montre bien l'importance donnée aux citoyens dans l'orientation des changements sociétaux. La création de groupes organisés, autocritiques et développant à travers leur propre conscientisation un savoir et une réflexivité par rapport au domaine dans lequel ils sont impliqués sont autant de caractéristiques des acteurs impliqués dans la recherche participative. Les citoyens développent un savoir par l'action, par la participation. C'est à ce moment-là que le terme de démocratie participative trouve tout son sens : le processus d'auto-formation permet au citoyen de devenir réellement acteur des changements sociaux par la production de savoirs, d'analyses et de questions de recherche. Ce processus de production de savoirs et de développement des capacités de réflexion a mené à une plus grande implication des citoyens dans les orientations de la recherche, notamment concernant ses implications éthiques et environnementales. Quand la recherche se saisit des questions sociales, elle devient le miroir de la société. La forte augmentation des projets s'inscrivant dans des thématiques environnementales et sanitaires témoigne d'une plus grande inscription de la recherche dans les enjeux sociétaux.

L'impact sur les politiques publiques

Le potentiel scientifique de la recherche participative réside dans sa capacité à interroger les choix actuels en matière de politique et d'orientation de la recherche scientifique, pour poser d'autres questions, proposer d'autres méthodes et une autre expertise transdisciplinaire et contradictoire. Les enjeux liés à la recherche participative se situent notamment en terme de propositions pour l'élaboration des politiques publiques et de nouveaux mécanismes favorisant la démocratie participative. Les enjeux institutionnels et politiques de la recherche participative se recoupent également avec des enjeux écologiques, en terme de réponses apportées à la crise écologique. Les apports de la recherche en plein air sont également liés à la production de savoirs situés, c'est-à-dire s'inscrivant en référence à des pratiques, à un contexte, à des groupes sociaux et à leurs interactions, etc.

Les sciences citoyennes ou naturalistes

Les sciences participatives, citoyennes ou « naturalistes » représentent un pan de la recherche participative. Ce type de sciences est intéressant à développer par exemple en tant que réseau de citoyens de lanceurs d'alerte concernant la biodiversité ou la protection de la nature. Les sciences participatives/citoyennes renvoient à des projets scientifiques dans le cadre desquels des citoyens récoltent bénévolement des données en suivant un protocole scientifique défini préalablement par des scientifiques.

Les acteurs et leurs motivations

Les organisations de la société civile ou associations à but non lucratif impliquées dans des projets de recherche participative se caractérisent par des profils et missions assez différentes les uns des autres et permettent de dresser un large panorama. On peut dégager un certain nombre de caractéristiques communes à toute cette nébuleuse d'initiatives émanant de la société civile dans lesquelles des citoyens lambda, des militants associatifs ou syndicaux (y compris des médecins, ingénieurs et chercheurs apportant une expertise dans ce cadre associatif), des usagers (ex. malades), des praticiens (ex. agriculteurs) construisent collectivement des connaissances qui sont nécessaires à leurs objectifs citoyens et à leurs existences collectives.

Quels sont les objectifs de la recherche en partenariat pour le tiers-secteur scientifique? La création de connaissances pour la mise au point de nouveaux outils utiles à l'action et à la mobilisation est un premier point. Pourtant, l'implication dans un projet de recherche revêt souvent des aspects moins évidents, tels l'analyse formulée par la recherche : elle favorise une meilleure compréhension du phénomène, un renforcement de leur positionnement mis en avant pour que les associations ciblent mieux leurs actions voire les remettent en question. Dans le même sens, la recherche aide à caractériser un phénomène émergent. Le chercheur facilite la légitimité de l'association par rapport aux pouvoirs publics, l'accès aux données et la caution scientifique (objectivité).

Les travaux de recherche sont aujourd'hui effectués par des acteurs variés tels que chercheurs des centres ou instituts de recherche, enseignants-chercheurs des universités ou ingénieurs-chercheurs dans des laboratoires industriels communs intégrés dans des laboratoires académiques. Les objectifs du métier de chercheur sont ainsi très diversifiés. Ils consistent à apporter des connaissances nouvelles, poser des questions, assurer la transmission des savoirs par l'enseignement ou l'intervention dans l'espace public et dans le cadre de la recherche finalisée et de l'innovation, répondre à des problèmes généralement parcellaires. En recherche participative, le chercheur apporte une efficacité en matière de compréhension des phénomènes et donc en matière d'adéquation des outils et méthodes pour résoudre la problématique rencontrée.

L'intérêt pour un chercheur à suivre une démarche de recherche participative par rapport à une démarche conventionnelle est multiple. La formulation et la création de méthodes sont des apports qui favorisent la progression grâce aux autres acteurs, mais aussi à travers la réflexion avec d'autres acteurs. La valorisation du travail du chercheur en est ainsi favorisée. Mener des travaux de recherche en collaboration est un moyen de travailler à partir des préoccupations des acteurs et de se rapprocher de la pratique. Le chercheur va pouvoir apporter un regard critique et réflexif sur une situation. Cette collaboration va créer des passerelles, décloisonner les mondes des praticiens et des chercheurs, mais pas seulement. C'est aussi une opportunité de créer des lieux favorables aux rencontres, aux changements de postures et aux façons de penser, et de mettre en place un espace de diffusion des recherches : le projet de recherche-action est un espace de diffusion en soi. A travers la mise en place d'un projet, c'est tout un réseau d'acteurs professionnels qui se développe et un terrain qui s'ouvre aux chercheurs. Le partenariat dans la recherche contribue à l'ouverture scientifique à de nouvelles thématiques scientifiques ou à de nouveaux aspects d'une thématique, et à une confrontation de la pratique à la réalité : le chercheur inscrit-il ses recherches dans une demande sociétale ? Ce sera alors l'occasion de trouver de nouvelles pistes, de nouvelles questions et d'élargir son champ d'intervention scientifique.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales intègrent aussi la recherche et l'innovation. Grâce à la politique de décentralisation, elles ont acquis les compétences pour participer (on constate une plus grande institutionnalisation des acteurs impliqués dans les projets de recherche participative) ou pour développer des nouveaux programmes de recherche. Nous avons identifié de multiples dispositifs de financement, au niveau régional, national, européen ou international, en distinguant ceux qui requièrent comme condition de financement un partenariat entre un institut de recherche

et un acteur de la société civile non marchande (association ou collectivité territoriale) ou ceux simplement incitatifs à de tels partenariats.

Deux figures d'animateur sont apparues au cours de notre enquête : une personne extérieure, souvent issue du milieu associatif ou d'une collectivité locale qui réalise des tâches non valorisées alors que cruciales, comme l'organisation des réunions de coordination, l'animation des projets, la rédaction des rapports à mi-parcours et finaux, etc. Ces animateurs ont souvent le rôle d'intermédiaire dans un projet de recherche. Le chercheur intervenant comme animateur se positionne lui aussi à l'interface entre les groupes. Son rôle consiste à les aider à se poser des questions sur le problème, en le situant dans un contexte théorique plus global, ce qui permettra l'élargissement de la conscience des sujets concernés, dans le but de planifier les étapes de transformation des actions des sujets et des pratiques institutionnelles.

Analyses graphique et scientométrique

Notre enquête concernant les différents projets menés en recherche participative s'est effectuée à différents niveaux : constitution d'une base de données, de graphiques et de fiches-projets pour le national, étude scientométrique portant sur l'international. L'étude scientométrique, – l'application de méthodes statistiques aux publications scientifiques – porte sur la période 2001-2010, phase de développement de la reconnaissance académique de la recherche participative. Les résultats montrent, avec le mot clé « *participatory* » une évolution constante, voire même une accélération du nombre de publications chaque année, qui correspond tout à fait à la tendance observée dans ce domaine, notamment l'accroissement du nombre de rencontres (Conférences internationales *Living Knowledge* du réseau des boutiques de science accueillant un public et un nombre de présentations croissants, développement des réseaux et des sources de financement autour de ce type de projets). Nous pouvons constater que ce type de recherche est nettement plus développé dans les pays anglophones (même en Afrique) mais que cette situation est en train d'évoluer en concernant de plus en plus de pays. En matière de sujets ou de disciplines, la plupart des publications en recherche participative se font dans des disciplines qui concernent la santé et l'environnement et plus généralement dans les domaines du développement durable, tels que les sciences environnementales, l'écologie, l'agriculture multidisciplinaire, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit de domaines scientifiques dans lesquels la société civile est le plus impliquée.

Considérations et perspectives

Un certain nombre de propositions sera énuméré en guise de conclusion de ce travail.

La création du partenariat

Un des éléments essentiels à la réussite d'un projet en recherche participative et ressorti à travers les entretiens est l'identification des acteurs avec lesquels on ait envie de travailler (autant du côté des chercheurs que des acteurs de la société civile), puis dans un second temps seulement, l'identification d'un appel d'offre pertinent autour duquel monter un projet. « Envie de travailler ensemble » veut dire que l'on a des approches, des méthodologies, des objets cohérents et compatibles. Ce sont des gens éventuellement croisés dans des colloques, dont on aura lu un article ou dont on aura entendu parler des expérimentations. Il est important de bien se mettre d'accord sur les objectifs partagés, au risque de se trouver embarqués dans un même voyage alors que l'on ne s'est pas accordés sur la destination. Ainsi, les acteurs n'ont parfois pas conscience qu'ils s'engagent dans un projet avec des objectifs différents, qu'ils croyaient pourtant partagés.

Aspects financiers du montage du projet

L'aspect financier est autant un levier pour favoriser les projets de recherche participative qu'une barrière – du fait de la difficulté d'obtenir des financements pérennes. Ce qui est vrai pour la recherche classique l'est aussi pour la recherche participative, les financements alloués doivent l'être sur plusieurs années, notamment car les projets sont complexes et transdisciplinaires. De

plus, il est difficile pour une association de s'impliquer dans le cadre d'un appel à projet qui exige par exemple la moitié d'apports de fonds propres. L'appel à projets peut également contraindre fortement l'implication d'associations à travers les financements alloués.

Aspects administratifs du montage du projet

Les pesanteurs administratives en matière d'octroi de financement et de distribution entre les structures partenaires peuvent aussi freiner la concrétisation d'un projet. Le statut de l'association (partenaire contractant) amplifie également les contraintes dans ce sens : les contractant devraient l'association et l'institut de recherche. Les aspects administratifs sont souvent à l'origine de l'échec d'un montage de projet.

La création d'espaces de liberté

Les différents projets présentés à travers les fiches-projets ont bien révélé les différentes temporalités (le temps des associations, plutôt dans l'immédiateté et l'opérationnalité ; le temps de la recherche, dans l'analyse à plus long terme) ainsi que les différents langages (le jargon scientifique et le jargon pratique ou métier) qui créent parfois des incompréhensions. En résumé, rapprocher des mondes sociaux perméables et distincts, créer un partenariat et faire vivre cette relation, cela prend du temps. Une grande importance devrait être accordée à l'émergence d'espaces de liberté et de rencontres favorables à la construction de ces relations (ex. : plateformes d'échanges, groupes de recherches, plateformes inter-institutions ...). On soulignera également le rôle que peut jouer un facilitateur (intermédiaire) connaissant bien les deux mondes et capable de faire la médiation du travail en commun dans sa temporalité, dans ses modalités et dans ses différentes formes de langage. Quelques structures facilitant les projets en recherche participative ont été identifiées : plateformes d'acteurs, chaire à l'UNESCO, centre de recherche à base communautaire, boutiques de sciences.

La faible visibilité et reconnaissance des projets par les instituts de recherche

Malgré les discours et les pas en avant qui semblent être faits en matière de participation des citoyens à la recherche, ces expériences sont encore très peu reconnues et soutenues par les institutions de recherche publiques et souvent inconnues des chercheurs académiques. La recherche participative n'a presque aucune visibilité dans les instituts/organismes, d'où l'importance de la favoriser. On constate un décalage entre la rhétorique et la réalité. On peut également attribuer ce manque de visibilité de la recherche menée de façon participative à l'importance du nombre de chercheurs (très) hostiles à un tel type de recherche.

Intégrer des comités de pilotage de la recherche

Les organisations de la société civile devraient avoir plus d'opportunités de participer au pilotage de la recherche, aux choix budgétaires et aux priorités de recherches, par ex. via la participation à des comités au sein d'organismes de recherche. De leur côté, les associations devraient elles aussi faire l'effort de s'y intéresser (en fonction de leurs objectifs, de la distribution des effectifs associatifs, etc.).

Lever les contraintes financières des associations

Il nous apparaît intéressant de doter les associations d'une capacité financière susceptible d'attirer les chercheurs pour monter et définir des projets (on donne toujours l'argent pour mettre en place un projet, jamais pour le monter) et d'inventer une nouvelle forme de bourse CIFRE réservée aux associations.

Prendre en compte les agendas et besoins de la société civile

Il est important de mettre en place des processus qui permettent de mesurer les besoins de recherche identifiés par la société civile, autant à un niveau global que contextuel. L'implication des organisations de la société civile au pilotage de la recherche pourrait prendre la forme de forums



thématiques permanents ponctués de rencontres régulières entre chercheurs, politiques et organisations de la société civile, pour que besoins de recherche et questions de recherche pertinentes soient identifiées, autant à l'intention des politiques que de la société civile.

Augmenter l'implication des régions dans l'orientation de la recherche

Le potentiel des régions en matière d'initiative en faveur de la recherche participative est déjà démontré à travers les programmes régionaux PICRI (Partenariats Institutions Citoyens pour la recherche et l'Innovation) en Île-de-France, ASOSc (Appropriation Sociale des sciences) en Bretagne, Chercheurs-citoyens dans le Nord-Pas de Calais. De tels programmes favorisant les partenariats dans la recherche devraient être initiés par les autres régions. En parallèle, l'organisation de rencontres entre chercheurs, organisations de la société civile, élus et administrateurs sur les problématiques scientifiques et technologiques pertinentes régionalement constitue un levier aux réseaux de recherche et aux besoins régionaux et locaux.

Récompenser l'engagement sociétal des chercheurs

Le manque de support institutionnel à haut niveau est une barrière à l'engagement sociétal des chercheurs. Les universités et les instituts de recherche devraient être encouragés à intégrer l'engagement public et le service à la communauté dans leur mandat et leurs programmes. L'évaluation des scientifiques devrait aussi être effectuée sur une base plus large que leur contribution à leur discipline et leurs publications.

Repenser l'évaluation des projets de recherche participative

On soulignera l'intérêt de comités scientifiques d'évaluation régionaux intégrant des acteurs professionnels non académiques, pour une meilleure adéquation de ces projets avec les besoins locaux.

Le fait d'avoir publié est un critère pour être retenu lors de la sélection de projets, alors que ce devrait être le contraire, c'est-à-dire le fait d'avoir mené un projet en recherche participative devrait être un critère retenu pour la publication. L'évaluation des projets devrait porter sur leur globalité et sur la reconnaissance de la démarche (développement d'un réseau, valorisation, caractère transdisciplinaire, etc.). D'une manière générale, la reconnaissance des publications issues de démarche participative devraient se faire au même titre que les publications issues d'une démarche de recherche classique.

Lier recherche participative et enseignement supérieur

La valorisation de la trans/interdisciplinarité et des démarches participatives devrait être plus présente dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations et le cursus à l'attention des doctorants. Des opportunités de validation d'unités et de stages contribueraient à augmenter les interactions entre étudiants et société civile.

Encourager la mobilité professionnelle des chercheurs

La mobilité professionnelle des chercheurs des instituts de recherche publique vers le secteur non-marchand constitue un élément intéressant, par ex. à travers des doctorats et post-doctorats. Des bourses à destination des chercheurs seniors souhaitant s'engager dans des projets de recherche avec des organisations de la société civile favoriseraient également cette mobilité.

Donner les conditions d'émergence de partenariats et de projets de recherche participative

Il serait intéressant d'introduire dans les appels à projets les critères de sélection en rapport avec une co-construction. Ces critères porteraient autant sur le projet que sur le partenariat en orientant les propositions vers la création de liens et en donnant des conditions de confrontation. Ne pas imposer un cadre trop lourd en terme de suivi de projets apparaît également nécessaire : la production de deux rapports (intermédiaire et final) est suffisante pour les coordinateurs. Les appels à projets devraient comprendre une première phase de préparation puis une deuxième pour la construction collective du projet.

Enfin, les organisations de la société civile devraient exprimer leur point de vue sur le type de science qu'elles souhaiteraient voir émerger. Allouer une partie de leurs ressources pour la construction d'un agenda de recherche est un élément d'action. Travailler avec les chercheurs est aussi un outil d'apprentissage dans l'articulation des différentes dimensions du développement « souhaitable » et dans le développement d'un discours et d'une réflexion plus solides. Cet apprentissage suppose de consacrer plus de temps à la recherche, aux activités sur le long terme, à une implication dans la définition de solutions, en partenariat avec les chercheurs, sur la base d'un financement adéquat.

Recommandations à la Fondation de France :

- Co-organisation en 2013 d'une rencontre/un séminaire entre la Fondation de France, la Fondation Sciences Citoyennes, des associations et des chercheurs impliqués dans des projets de recherche participative, des représentants de structures de financement de projets de recherche participative (programmes REPERE, PICRI, ASOSc, Chercheurs-citoyens) afin de croiser les regards pour confronter les expériences, revenir sur ce document, élaborer des recommandations.
- Approfondissement de la base de données réalisée et élaboration d'une grille d'évaluation multicritères quantitative et qualitative des projets de recherche participative afin de mesurer le degré de participation, et de le tester sur quelques expériences. L'objectif serait de la rendre réutilisable pour la Fondation de France comme outil pour l'évaluation de projets participatifs ;
- Recensement et adaptation si nécessaire d'outils favorisant la co-construction de projets de recherche participative afin de stimuler des partenariats émergents. La Fondation de France serait en capacité de proposer des appels à projets préliminaires permettant de mesurer les intentions de partenaires potentiels pour les aider à mûrir leurs projets ;
- Sur la base des trois actions précédentes, rédaction d'un livret incluant à la fois les analyses et les recommandations afin de les rendre accessibles à un large public (chercheurs, société civile, bailleurs de fond, etc.) ;
- Présentation publique des résultats avec la Fondation de France sous forme d'un forum d'une journée auquel seraient invités des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être ;
- Diffusion des documents auprès des acteurs concernés ;
- Etude de la faisabilité et des conditions de mise en place d'une plateforme d'échanges et de ressources en ligne sur la recherche participative (envoi de questionnaires et réalisation d'entretiens à des acteurs concernés pour recenser l'intérêt d'une telle initiative et assurer la pérennité de son animation), notamment en lien avec le programme REPERE du Ministère de l'Écologie.



Introduction

Les décisions en matière de politique scientifique et technique ont longtemps été prises sans apport formel ou informel de la société civile, en donnant un rôle prédominant aux experts scientifiques. Ces décisions étaient basées sur l'image d'une science neutre et objective portée par le progrès, le confort matériel, la croissance (des valeurs quasi-universelles et positives) – et dépassant les controverses et les oppositions politiques. Un nouveau modèle de gouvernance délibératif semble aujourd'hui émerger, où les débats sortent du carcan strictement technique dans lesquels ils étaient enfermés, pour laisser leur juste place aux dimensions politiques, économiques, sociales et environnementales dans lesquels ils s'inscrivent objectivement. Placés dans la sphère publique, ces nouvelles formes de débats doivent permettre une véritable implication des citoyens. D'autres formes de savoir sont requises et doivent trouver leur place.

Dans cette perspective, la Fondation Sciences Citoyennes définit les sciences citoyennes comme « le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun ». Trois axes de travail sont au cœur de sa définition : « 1. l'accroissement des capacités de recherche et d'expertise de la société civile, des forces associatives, consoméristes, syndicales et citoyennes (création d'un tiers-secteur scientifique) ; 2. la stimulation de la liberté d'expression et le débat dans le monde scientifique ; 3. la promotion de l'élaboration démocratique des choix scientifiques et techniques ». *« Le scientifique citoyen, à travers ses capacités particulières de recherche et d'analyse, doit participer à la protection de la société contre des modes de développement qui placent l'intérêt de l'État ou l'intérêt corporatif au dessus du bénéfice collectif. Le scientifique citoyen est donc un contre expert par excellence ».*

Dresser un état des lieux de la recherche participative en France est une tâche assez ardue. Il existe un nombre très important de projets menés en partenariat / de façon participative (nous reviendrons sur les termes de façon précise). Nous en avons recensé entre 200 et 300, il en existe sans doute beaucoup plus. Notre idée n'est pas de les comptabiliser de manière exhaustive, mais plutôt de définir une typologie des pratiques et des processus, en fonction de plusieurs critères, tels que la participation des acteurs non scientifiques à la définition de projets ou à leur mise en place. Cette démarche vise à fournir à la Fondation de France un panorama représentatif des pratiques de recherche en partenariat en France, et des éléments pour une meilleure compréhension des blocages, ressources et mécanismes à l'œuvre. Cette analyse permettra également d'évaluer la place actuelle du citoyen et de la société civile (à but non lucratif) dans la recherche scientifique. Enfin, cette étude a pour objectif de dégager des pistes de travail pour notamment l'élaboration ultérieure de critères d'évaluation des projets de recherche participative.

La comparaison avec l'Europe et l'international permet de mieux comprendre les influences en matière de recherche participative, notamment anglo-saxonnes, pour mieux s'inspirer des expériences que la pratique aura trouvées efficace.

Notre enquête se fonde sur plusieurs supports : recherche bibliographique sur de nombreux sites web, publications papier et base bibliométrique *Thomson Scientific Web of Science*, outil de référence pour analyser la production scientifique mondiale (plus de 10 000 journaux recensés) ; sur la base d'un questionnaire, entretiens avec des chercheurs, acteurs de la société civile impliqués dans des projets de recherche participative (projets au niveau local, régional, national ou international) et financeurs via les programmes de recherche pour recueillir des témoignages concrets d'expériences ; publications déjà réalisées dans le domaine par la Fondation Sciences Citoyennes.

La première partie visera à contextualiser l'évolution du modèle scientifique et de recherche ainsi que la place accordée à la société civile dans les orientations de la recherche et les choix scientifiques et techniques. Par un bref retour historique, nous tâcherons de revenir dans une deuxième partie sur les origines de la recherche participative et le contexte social dans lequel elle s'est développée. Après une parenthèse sur la participation à la recherche comme une déclinaison



de la participation à la démocratie, une quatrième partie sera consacrée à la distinction entre les différentes approches de recherche participative, notamment les sciences participatives, la recherche-action et ses autres déclinaisons. Une fois le contexte et les termes précisés, la cinquième partie présentera les différents acteurs de la recherche participative, chercheurs, collectivités locales et organisations de la société civile ainsi que les enjeux qui leurs sont propres. La partie suivante sera consacrée à une analyse variée des projets menés en recherche participative : scientométrie, graphiques et fiches-projets viseront notamment à mettre en exemple notre démonstration. Les différents programmes ou structures recensés facilitant la recherche participative seront également présentés. Des recommandations concernant les perspectives de la recherche participative à l'échelle nationale et d'autre part des propositions à l'attention de la Fondation de France viendront clore ce document.

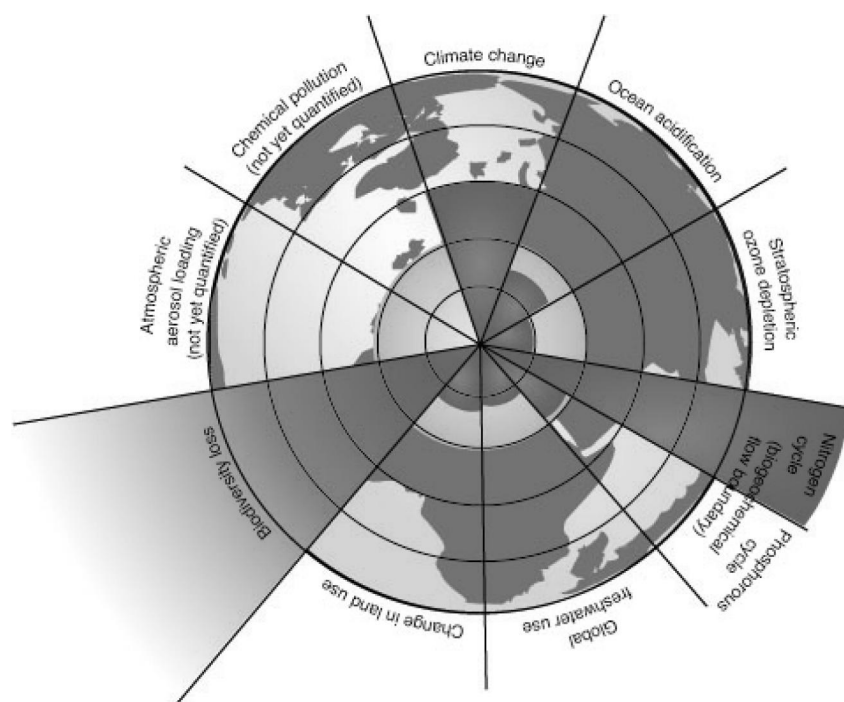
Contexte

Le développement et le succès des sciences et techniques, depuis la révolution thermo-industrielle de la civilisation occidentale née dans le milieu du 19^{ème} siècle, nous font souvent oublier les contraintes de toute vie sur la Terre, planète unique en son genre dans le système solaire. Tout système vivant ne peut survivre qu'en utilisant son milieu et en le modifiant. L'espèce humaine, quel que soit son développement culturel, ne fait pas exception. Les principes de la thermodynamique – conservation de l'énergie et augmentation inéluctable et irréversible de l'entropie (désordre d'un système) – ainsi que la biologie évolutive nous apprennent que ces transformations conjointes du vivant et du milieu sont irréversibles. Dans la longue durée géologique, l'évolution de la Biosphère a totalement transformé la face de la Terre. L'époque géologique actuelle, qualifiée d'Anthropocène, s'identifie à la civilisation thermo-industrielle, avec la montée en puissance du méga-système technique des « machines à feu », de la machine à vapeur à la centrale nucléaire.

Le nombre, la puissance et l'ingéniosité de nos machines ont connu une croissance fantastique. L'activité de l'Humanité, très récente à l'échelle biogéologique, manifeste désormais un impact sans précédent sur l'intégrité et la stabilité de la Biosphère en raison de l'explosion démographique et technique surtout depuis la deuxième guerre mondiale.

Le développement économique moderne, bâti en grande partie sur le développement scientifique et technique, se nourrit de combustibles fossiles – pétrole, gaz, charbon. Longtemps et d'une manière générale, les sciences (naturelles, sociales et économiques) ont peu prêté attention aux aspects biogéochimiques et écologiques de cette activité et à leurs influences sur les sociétés humaines. La théorie de la bioéconomie développée par l'économiste roumain Nicholas Georgescu-Roegen au début des années 70 est venue apporter de nouveaux éléments, notamment l'intégration de l'activité économique dans la Biosphère. Cette théorie considère que la loi de l'entropie, second principe de la thermodynamique de Carnot, s'applique non seulement aux organismes vivants et à tout le processus de l'évolution biologique, mais encore au processus économique des sociétés humaines, et surtout à la société industrielle. Aujourd'hui, les géologues caractérisent l'anthropocène par la prise en compte de l'influence de l'espèce humaine entendue comme force géologique de transformation systématique de la nature – changement climatique, érosion consécutive à l'agriculture intensive, activité minière, urbanisme...et soulignent donc, faut-il le rappeler, l'imbrication des sphères politiques, sociales, écologiques et économiques. Georgescu-Roegen préconisait déjà d'entreprendre, au niveau intellectuel, non pas une simple réforme qui substituerait, par exemple, une comptabilité énergétique à la comptabilité monétaire en vigueur, mais une refonte radicale de notre vision du processus économique. Ceci revenait à intégrer le métabolisme global de l'humanité – avec ses extensions techniques – dans l'environnement biosphérique limité de la planète Terre, la Biosphère. Ces considérations ont plus récemment trouvé leur prolongement dans les travaux d'un groupe de 28 chercheurs au niveau international sous la direction du chercheur suédois Johan Rockström sur les neuf « limites planétaires » qui concernent notamment le changement climatique, le cycle du phosphore, celui de l'azote, le système de gestion des terres, le cycle hydrologique, l'acidification des océans, la biodiversité et la stratosphère. Ils ont quantifié un ensemble de neuf limites planétaires au sein desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer sur les générations à venir. Le croisement de ces frontières pourrait générer des changements environnementaux brutaux et irréversibles. Le respect de ces frontières favorise au contraire la réduction des risques liés au franchissement de ces seuils (Rockström et al. 2009).





Source : Rockström et al, 2009.

Notre modèle sociétal occidental, gouverné en grande partie par les sciences, dont la science économique, en produisant des innovations technologiques de plus en plus d'ordre technoscientifiques, a parié sur un modèle de croissance infinie, dans un monde pourtant basé sur des ressources finies et très majoritairement non-renouvelables. Ce mode de fonctionnement a fortement contribué à changer les rapports de notre société aux sciences et à la recherche au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle. Les années 1950 et 60 sont marquées par la mise en place de systèmes de recherche laissant toute la place aux scientifiques et aux décideurs politiques et donnant naissance aux Etats techniciens et scientifiques, y compris à travers la massification de la profession, avec la création de grandes institutions nationales de recherche fondamentale et d'organismes de recherche finalisée. La science pénètre alors dans la vie quotidienne et les identités collectives. Les pays industrialisés rentrent dans la consommation de masse des avancées scientifiques et techniques - électricité, téléphone, télévision, automobiles, appareils ménagers, antibiotiques, naissance médicalisée. La publicité en blouse blanche, l'enseignement scientifique dans les écoles, les séries de science fiction à la télévision, etc. entretiennent un imaginaire collectif tourné autour du progrès. Le contrat entre société et science est basé sur la confiance des citoyens dans les chercheurs et les décideurs politiques.

Deux ouvrages ont fortement accéléré la prise de conscience des enjeux environnementaux, écologiques et économiques liés au développement technoscientifique. « *Printemps silencieux* de Rachel Carlson est connu pour avoir contribué à lancer le mouvement écologiste dans le monde occidental. [...] Il provoqua une prise de conscience du public des problèmes liés aux pesticides et à la pollution de l'environnement. *Printemps silencieux* contribua à l'interdiction du pesticide DDT ou dichlorodiphényltrichloroéthane aux États-Unis en 1972. L'ouvrage traitait des effets négatifs des pesticides sur l'environnement, et plus particulièrement sur les oiseaux. Rachel Carlson déclarait que le DDT s'avérait être la cause de coquilles d'œufs plus fines chez les oiseaux, et occasionnait une hausse de la mortalité ainsi que des problèmes de reproduction. Elle accusait également l'industrie chimique de pratiquer la désinformation, et les autorités publiques de répondre aux attentes de l'industrie chimique sans se poser de questions » (Wikipedia 2012). Le rapport du Club de Rome « les limites à la croissance » (ou rapport Meadows), paru en 1972, est « la première étude importante soulignant les



dangers écologiques de la croissance économique et démographique que connaît le monde à cette époque » (Wikipedia 2012).

La première grande transformation a touché les modes de production et de polarisation des savoirs. Pendant les « Trente Glorieuses », un État économiquement interventionniste et socialement redistributeur s'est fait entrepreneur de science et a bâti notre système de recherche, en créant notamment de grands organismes de recherche. À la mise en place d'une forte infrastructure scientifique correspondait une professionnalisation de la recherche dans le cadre de la fonction publique (essor de l'emploi scientifique public passé de quelques milliers à près de 100000 postes). Dans une économie nationale encore peu mondialisée, on estimait que l'avancée des connaissances scientifiques serait source d'avancée technologique, elle-même source de réalisations industrielles, donc de richesse nationale (emploi, rentrées fiscales pour l'État venant rembourser les dépenses publiques de recherche) et finalement de progrès social.

Mais ce mécanisme colbertiste et néo-keynésien s'est grippé avec la mondialisation néolibérale du dernier quart de siècle : même les grands champions industriels français délocalisent l'emploi et leur recherche ; la commercialisation des savoirs est remontée vers l'amont ; et le marché pilote une part croissante de la recherche. Les politiques publiques de recherches n'ont fait qu'accompagner ce mouvement en se souciant toujours plus de « valorisation » économique et en installant un nouveau régime de propriété intellectuelle.

Ainsi, peu à peu, et surtout à partir des années 1980, la situation change. Les crises liées au développement technoscientifique s'accumulent : Tchernobyl, sang contaminé, vache folle, OGM, croissance des pathologies chroniques, changement climatique, épuisement des ressources naturelles et écosystèmes et pollutions (air, eau, sol, etc.). Plus récemment, la convergence de multiples crises (financière, énergétique, sanitaire, alimentaire, écologique, climatique, etc.) questionne la place et le rôle des sciences et techniques dans notre société.

Les crises sanitaires et environnementales répétées ont particulièrement mis à mal ce schéma de confiance et de délégation. Le système scientifique est ainsi entré dans une crise de légitimité qui tient aussi bien de la rupture du contrat de confiance implicite qui liait savants et citoyens que du resserrement des liens entre recherche, expertise et marché. Le regard de nos concitoyens sur la science et ses institutions a changé. C'est aujourd'hui une vision ambivalente qui domine, où la science est considérée à la fois comme source de nouveaux problèmes et comme voies de résolution. En effet, ce sont aussi bien les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées que des mouvements de paysans, d'internautes ou encore d'associations de patients qui se positionnent en critiques de la recherche dans les domaines qui sont les leurs. Le sentiment prédominant dans la société n'est d'ailleurs pas celui d'une peur de la science ou d'un manque de considération pour elle, en particulier dans sa dimension cognitive, mais plutôt **un sentiment grandissant du manque de maîtrise collective des structures technoscientifiques et économiques à l'heure de la mondialisation.**¹

Au cours des trois dernières décennies, de nouvelles évolutions ont ainsi émergé et remettent en cause l'hypothèse selon laquelle la science et son pilotage doivent se décider dans un cercle réservé aux chercheurs, décideurs politiques et industriels. Ces années ont vu un renforcement considérable de la capacité des acteurs de la société civile, non seulement à contester mais aussi à produire les savoirs et les innovations contribuant au bien-être de nos sociétés. Ces évolutions situent la production de connaissances tout d'abord dans une approche multi/pluridisciplinaire, basée sur des problématiques, à une approche inter/transdisciplinaire intégrant d'autres formes de savoirs, lesquels émanent souvent de divers groupes sociaux qu'on peut considérer comme des acteurs à part entière du savoir et de la connaissance. Ces nouvelles approches rappellent que notre société d'abord qualifiée « d'économie de la connaissance » devient une « société de la

¹*Taking knowledge society seriously*. Rapport du groupe d'experts « science et gouvernance » à la Commission Européenne, 2007

connaissance » dans laquelle les divers acteurs perçoivent le savoir non seulement comme un produit mais aussi comme un processus et un bien commun. Mais elle est aussi une « *société du risque* » dans laquelle les risques de grande ampleur ne sont plus seulement naturels mais résultent de l'activité humaine et sont associés aux développements technoscientifiques (Beck 2003). L'ancien consensus autour de la notion de progrès fait face à une demande croissante de précaution et de participation dans les processus décisionnels et de production (techno)scientifique. La montée de l'expertise associative du local au global (jusqu'à la participation d'Organisations Non Gouvernementales-ONG dans des négociations internationales), la mobilisation d'usagers (patients, consommateurs, etc.) pour coproduire les savoirs qui les concernent, et l'émergence de mouvements de création coopérative de pair à pair (logiciels libres, Web 2.0, semences paysannes, naturalistes amateurs, etc.) en sont des témoins. Le réseau associatif est un véritable espace au sein duquel se constituent de nouvelles compétences et de nouvelles formes de savoir et d'expertise de plus en plus reconnues. A côté de la recherche publique et de la recherche privée, un **tiers-secteur de la connaissance et de l'innovation est donc en passe de devenir un acteur majeur des sociétés de la connaissance du 21ème siècle**. Le schéma ci-dessous représente bien l'émergence de cet acteur de la connaissance, à travers la recherche participative, comme un des 4 modèles de pilotage de la recherche.

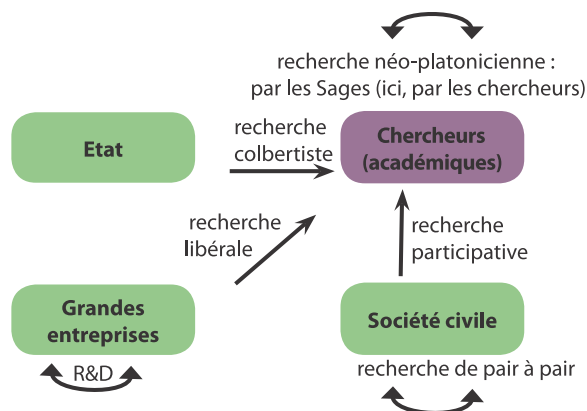


Schéma adapté de Matthieu Calame, membre du comité d'évaluation du programme REPERE, présentation au CGAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) du Ministère de l'Agriculture, 2012

La recherche scientifique ne peut être coupée des enjeux actuels qui caractérisent notre société. On ne peut isoler une activité de recherche du contexte dans lequel elle évolue. La recherche scientifique est étroitement liée aux modes de pensée et de savoir qui régissent notre société, mais aussi aux politiques publiques, marchés et modes de consommation. Ils l'orientent et la définissent. La recherche n'est pas neutre. Elle est de par son orientation fortement connectée aux enjeux politiques.

La crise de la recherche n'est pas seulement un phénomène conjoncturel, limité aux coupes budgétaires et à la réorganisation. Elle correspond à la fois à une coupure plus profonde du rapport entre science et société, et n'est, au même moment, qu'un miroir de l'évolution de notre société. Ce qui arrive aujourd'hui à la recherche - l'injonction au toujours plus grand, plus vite, plus compétitif - arrive à notre société entière. En ce sens la question de la recherche publique rejoint très directement celle du sort réservé à d'autres services publics relevant autrefois des compétences étatiques : santé, éducation, transports collectifs.



Pour préserver la diversité de la recherche, redonner des marges de liberté aux chercheurs, il faut donc instaurer d'autres liens à la société, d'autres objectifs et d'autres sources de légitimité. En discuter et décider collectivement reste pour beaucoup un besoin démocratique vital.

En somme, il s'agit de repenser notre système de recherche et de refonder le rapport entre la recherche, la démocratie et la société autour d'un nouveau contrat social. Ceci nécessite une recherche publique forte et dotée de moyens accrus mais il s'agit aussi de transformer les orientations, les modes de décision, les pratiques d'expertise. Les besoins de recherche de la société incluent aussi et surtout la production de biens publics : connaissance ouverte, expertise plurielle et indépendante, innovation à but non lucratif ou pour des besoins sociétaux non solvables. Notre société, et particulièrement les plus démunis, n'ont jamais eu autant besoin d'un accompagnement raisonné de la pensée scientifique en marche.

Les approches de recherche participative sont un moyen d'impliquer les citoyens dans la recherche scientifique par l'association de l'expertise citoyenne et de l'expertise scientifique. Elles favorisent également un espace de dialogue et d'action entre citoyens et chercheurs.

La recherche scientifique menée en partenariat avec les acteurs de la société civile, notamment la société civile organisée, est un outil concret pour répondre aux enjeux sociétaux. Elle est de plus en plus évoquée et plébiscitée à travers la théorie (articles scientifiques), la pratique de nombreuses expériences et les discours (institutionnels et politiques), tout en restant encore marginale et marginalisée. Les démarches de recherche participative renvoient à des rapports à la réalité et au savoir différents : le savoir du praticien est construit et valorisé dans une réalité qui se distingue de celle du chercheur. Ces approches « *permettent d'établir des liens entre la recherche et l'action, entre la théorie et la pratique, entre la logique du chercheur et celle des praticiens* » (Anadon et Couture 2007). Elles se déclinent différemment selon les acteurs, les territoires, les thématiques. Elles reposent également sur des ancrages épistémiques, théoriques et méthodologiques différents, que nous tenterons d'éclairer.

De quoi parle-t-on ? Retour socio-historique sur les termes employés

Le concept de « Science citoyenne » (Citizen Science) a vu le jour en 1995 sous la plume d'Alan Irwin (Irwin 1995). Dans son livre *Citizen sciences – A study of people, expertise and sustainable development* Alan Irwin rend compte des nouvelles initiatives – d'où le pluriel utilisé aujourd'hui – tentant d'instaurer un dialogue mutuel qui réponde mieux aux croissantes demandes de la société civile. Il examine les conséquences néfastes de certaines hypothèses scientifiques à travers de nombreuses expériences et délivre des propositions fondées sur le souhait d'une meilleure maîtrise des sciences et technologies pour agir sur la menace de l'environnement. Ce concept trouve ses racines dans de multiples courants.

Les boutiques de sciences sont ainsi une forme de réponse aux demandes sociétales pour mettre les connaissances scientifiques à la disposition des communautés locales, des associations, d'ONG et d'autres acteurs (ex. syndicats). Elles se veulent un outil démocratique de production et de dissémination des connaissances scientifiques et servent d'interface entre des groupes de citoyens et des institutions scientifiques. Elles s'engagent dans des projets de recherche qui sont d'une utilité sociale très précise. Le modèle des boutiques de science néerlandais s'est inspiré de l'expérience des « boutiques de droit » initiées en France dès 1873. Il s'agissait de centres animés par des bénévoles en milieu ouvrier, et chargés de susciter une participation à la vie locale en offrant un certain nombre de services gratuits d'informations sociales et juridiques (Revon 1978). Un premier précurseur des actuelles boutiques de sciences existait entre 1908 et 1919 à l'Université de Delft aux Pays-Bas où des étudiants avaient ouvert un bureau qui traitait des questions relatives à la santé, aux conditions de travail et à l'environnement. Les boutiques de sciences telles qu'elles existent aujourd'hui aux Pays-Bas ont été initiées en 1973 (cf. 2.4. de la partie Dispositifs et projets) (Spits 1999).

Les sciences citoyennes sont également issues des courants de pensée anglo-saxons et latino-américains. Nous en mentionnerons quelques-uns. Une des premières sources d'inspiration réside dans les écrits de Paolo Freire, pédagogue brésilien, qui, dès les années 60, s'investit dans les mouvements d'éducation populaire. Dans le contexte de la dictature brésilienne, il élabore une méthode liée à la conscientisation et à l'autonomisation des citoyens, des « opprimés ». Sa pédagogie se situe dans un contexte de luttes des classes et s'applique autant à l'éducation qu'au militantisme et à la révolution. Ainsi, pour Freire, le projet social est indissociable du projet éducatif. De ce fait, la méthode Freire s'illustre comme un « *engagement concret sur le terrain et [un] recul théorique pour analyser ces pratiques* » (Chambat 2006). Son œuvre se base également sur la formulation d'une théorie sur l'enseignement et les pratiques de transmission des savoirs : l'éducateur n'est pas celui qui remplit l'enseigné d'un savoir, mais il apprend de ses élèves et avec ses élèves. La connotation politique et émancipatrice de son œuvre transparaît alors dans le mouvement de réappropriation citoyenne de la science, du savoir et des techniques qui constitue le socle des sciences citoyennes.

John Dewey, philosophe étasunien et militant politique, a lui aussi cherché à lier pratique et action. « *Sa pensée fournit le cadre général du pragmatisme, mouvement philosophique dont il fut l'un des fondateurs. Une des idées fondamentales de ce courant est que la pensée est indissociable de l'action et doit toujours être envisagée en situation, dans un certain environnement, ce dernier étant en perpétuelle évolution. L'action est le prolongement de la pensée. Selon Dewey, la vie est un processus d'auto-renouvellement à travers l'action sur l'environnement et ce processus se déroule de manière continue. La continuité du processus vital se déploie à travers le groupe social. Or ce qui établit un pont, entre l'individu et la société, c'est principalement l'éducation* » (Clavel 2012). Il s'est donc intéressé très tôt, dès les années 40, aux thématiques de pédagogie et d'éducation pour tenter de mettre la science à l'écoute de la pratique, afin que la pratique oriente la science. Il liait beaucoup l'éthique de participation aux processus de création du savoir. Ainsi, selon lui, « *un savoir généré dans l'action possède une grande crédibilité pour les acteurs car ils sont auteurs des connaissances produites qu'ils ont pu objectiver entre eux. On place aussi la recherche au cœur de la condition humaine : se conduire*



de façon humaine c'est s'engager dans la recherche pour améliorer ses conditions de vie » (Anadon et Couture 2007). Dans cette perspective, le savoir se revêt d'une dimension plus pratique, plus utile.

Ce sont les travaux du psychosociologue étasunien Kurt Lewin, dès les années 40, qui viennent formuler le concept de recherche-action en cherchant à lier recherche et changement social. Telle qu'il la conçoit, cette perspective s'est développée pour aider à la compréhension des actions des personnes et de certains groupes sociaux, ainsi que, par ex., des problèmes de relations interraciales, de guerre ou de relations humaines. On voulait produire des connaissances sur un problème, et simultanément, susciter des changements orientés vers la résolution du problème étudié. La recherche-action est ainsi devenue une notion clé au cœur des recherches participatives.

Le terme *participatory research* a été forgé et largement développé au début des années 1970 afin de décrire des processus de création de savoirs au niveau des villages, tout d'abord en Tanzanie puis dans de nombreux autres pays, notamment en Afrique et en Amérique Latine. Le travail combinait l'investigation sociale, l'éducation et l'action dans un processus interdépendant. A partir de 1976 et dans le cadre du Conseil International pour l'Education des Adultes, le Réseau International de Recherche Participative, « *International Participatory Research Network* » a été créé. Le chercheur canadien Budd Hall et son collègue indien Rajesh Tandon (qui créa plus tard la « *Society for Participatory Research in Asia* ») furent parmi les protagonistes les plus investis. Leur travail a été très influencé par Paolo Freire qu'ils rencontrèrent en 1971 et qui insistait sur le fait de comprendre la recherche non pas comme un acte neutre et « dépassionné » mais comme une pratique engagée de solidarité et de soutien actif. Budd Hall et Rajesh Tandon gèrent depuis 2011 la Chaire de l'UNESCO sur les recherches à base communautaire et la responsabilité sociale dans l'enseignement supérieur.

Les différents courants évoqués précédemment à travers les écrits de Freire, Lewin et Dewey ont favorisé l'émergence de la **recherche-action critique ou émancipatrice**, notamment dans le domaine de l'éducation, et plus précisément de l'éducation populaire, avec comme but premier de « *permettre l'émancipation des enseignants : qu'ils deviennent des éducateurs animés par l'équité et la justice* », et favorisent une réflexion voire une théorisation de leurs pratiques afin de les transformer. Parmi les caractéristiques associées à cette pratique, on retrouve l'idée d'un « *rejet de la position selon laquelle les problèmes éducatifs sont techniques plutôt que politiques ou éthiques* » et d'une conscientisation de la pratique professionnelle (Anadon et Savoie-Zajc 2007).

Ce type d'approche montre bien l'importance donnée aux citoyens dans l'orientation des changements sociétaux. La création de groupes organisés, autocritiques et développant à travers leur propre conscientisation un savoir et une réflexivité par rapport au domaine dans lequel ils sont investis sont autant de caractéristiques des acteurs impliqués dans la recherche participative. Les citoyens développent un savoir par l'action, par la participation. C'est à ce moment-là que le terme de démocratie participative trouve tout son sens : le processus d'auto-formation permet au citoyen de devenir réellement acteur des changements sociaux par la production de savoirs, d'analyse et de questions de recherche, au lieu de subir une sorte d'« expertocratie ». Ce processus de production de savoir et de développement des capacités de réflexion a mené à une plus grande implication des citoyens dans les orientations de la recherche, notamment concernant ses implications éthiques et environnementales. **Quand la recherche se saisit des questions sociales, elle devient le miroir de la société. La forte augmentation des projets s'inscrivant dans des thématiques environnementales et sanitaires témoigne d'une plus grande inscription de la recherche dans les enjeux sociétaux.** Ce sont également des thématiques qui ont le plus subi des controverses sociotechniques et sont le plus investies par le développement d'une expertise citoyenne (Callon, Lascoumes et Barthe 2001).

A travers ce retour sur les fondements théoriques et socio-historiques de la recherche participative, on retrouve bien l'ambition politique et transformatrice de la société qui rejoint celle des sciences citoyennes. Pourtant, aujourd'hui, beaucoup d'acceptions du terme ont vidé les sciences citoyennes de leur contenu politique. Elles renvoient à une délégation par les citoyens de leur



savoir aux chercheurs, aux scientifiques académiques. Tout comme les citoyens sont exclus des choix de recherche, des choix scientifiques, ils sont exclus des décisions politiques.

Ce constat va de pair avec l'émergence d'un autre courant, d'une autre dynamique que sont les sciences citoyennes « naturalistes », sur lesquelles nous reviendrons, plutôt nées des sociétés savantes de botanistes et naturalistes. La question « d'éducation pour se libérer, pour gérer son destin », ainsi que la question politique y sont aussi présentes, mais différemment.

La participation à la démocratie

Nous nous intéressons dans ce document aux différentes formes d'implication des citoyens dans des activités de recherche comme une déclinaison spécifique de la participation des citoyens à la démocratie (ex. à travers la gestion des ressources naturelles ou à un projet de développement local). En revanche, nous n'abordons pas ici les différents outils constitutifs d'une démocratie participative (ex. les conventions de citoyens et jurys de citoyens) ni la participation du public notamment aux prises de décision publiques.

La participation citoyenne se décline de multiples façons. De nouveaux outils sont promus à travers un idéal de démocratie pour assurer la participation des citoyens à la vie locale et nationale. Toutefois, dans la démocratie représentative telle qu'elle s'exerce actuellement - forme de démocratie caractérisée par l'élection de représentants des citoyens -, la participation ne peut pas se limiter à une figuration comme quand on exprime son point de vue. Elle exige que ce point de vue résulte d'informations adéquates, ne dépende pas d'intérêts particuliers et, à ces conditions, soit pris en compte par les élus pour établir la loi commune. C'est pourquoi la démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative. Elle permet d'aller au-delà en impliquant les citoyens dans la consultation et la concertation et surtout en favorisant leur participation aux prises de décision publiques.

L'intervention des citoyens, au nom desquels est développé le « progrès », est nécessaire, tant pour légitimer la décision que pour l'accorder le plus sûrement possible au bien commun². Il existe pour cela bien des procédures possibles : jurys citoyens, sondages délibératifs, ateliers scénario, conventions de citoyens... À ce jour, le Débat Public est, en France, la seule procédure "participative" régie par la loi (depuis 2002) et donc assez bien codifiée. Ces outils témoignent de la nécessité d'ouvrir de nouveaux espaces de participation pour les citoyens afin de favoriser un débat social élargi et une approche pluraliste des enjeux de société, qu'ils soient liés au développement territorial ou au développement d'innovations technologiques.

Sherry Arnstein, alors qu'elle travaillait en tant que directrice des études de développement communautaire au sein de l'Institut de recherche « The Commons », a mis au point en 1969 une échelle permettant de mesurer le degré de participation des citoyens aux projets les concernant. Cette modélisation s'est fortement ancrée sur son expérience en tant que conseillère sur la participation citoyenne auprès du département américain du logement et du développement urbain. Cette « échelle de la participation » est toujours utilisée par des sociologues pour analyser la manière dont les pouvoirs publics informent, voire font participer les citoyens aux prises de décision publiques :

1^{er} niveau : Non participation / Manipulation, Education : ces deux premiers niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partiales et partielles.

2^{ème} niveau :

- Coopération symbolique / Information : le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est en train de se produire et sur ce qui s'est déjà produit ;
- Consultation : le public a la parole, mais pas de pouvoir dans la prise en compte de son point de vue ;
- Implication : les opinions du public ont un peu d'influence, mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions.

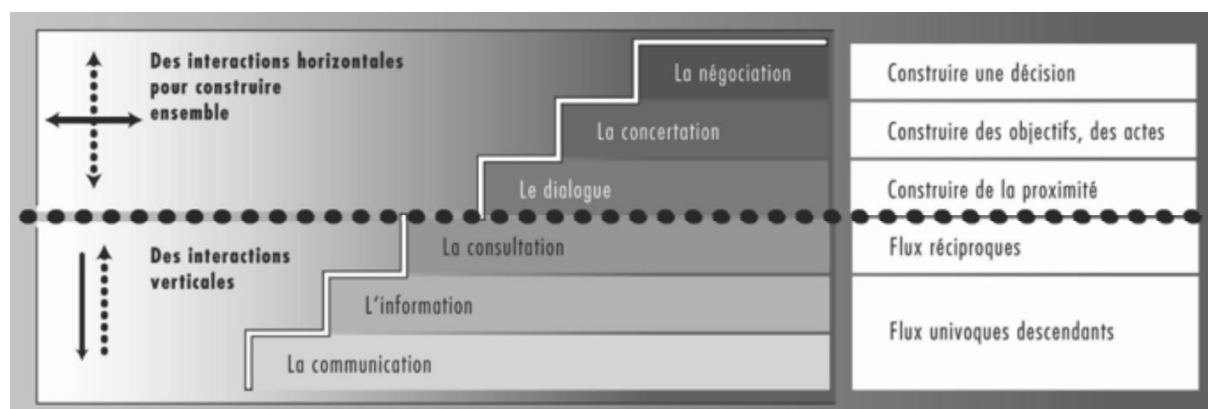
² On entend par bien commun la gestion collective des bien immatériels visant à assurer les droits fondamentaux des générations futures. Ce qui se distingue des biens publics, gérés publiquement par l'Etat.



3^{ème} niveau :

- Pouvoir effectif des citoyens / Partenariat : le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle ;
- Délégation de pouvoirs : délégation partielle des pouvoirs ;
- Contrôle des citoyens : délégation totale dans la prise de décision et de l'action.

En 2006, Jean-Eudes BEURET, enseignant-chercheur en agroéconomie, a proposé une autre grille de lecture de la participation au débat.



De la participation à la participation à la recherche

Michel Pimbert, chercheur à l'Institut International des Etudes Environnementales et de Développement, a réalisé une grille de participation à la recherche en 2011, de la « participation passive à l'auto-mobilisation ». Elle éclaire sur les différents degrés de participation qui peuvent exister au sein d'un projet mené avec l'étiquette « recherche participative », d'où l'intérêt de lire avec plusieurs critères descriptifs et analytiques le fonctionnement d'un tel projet.

Types de Participation	Teneur de la participation
Participation passive	Les gens participent dans le sens où on leur dit ce qui va arriver ou est déjà arrivé. Cela implique que l'administration ou les gestionnaires du projet annoncent les choses unilatéralement, sans écouter la réponse des gens. L'information à partager appartient seulement à des professionnels externes.
Participation en fournissant de l'information	Les gens participent en répondant à des questions posées par des chercheurs et des gestionnaires de projet par le biais d'enquêtes ou d'approches similaires. Ils n'ont pas l'occasion d'influer sur cette recherche puisqu'ils ne peuvent pas vérifier l'exactitude des résultats ou ne sont pas impliqués dans la conception de projets.
Participation par consultation	Les gens participent en étant consultés, des agents externes écoutant leurs points de vue. Ces agents externes définissent à la fois les problèmes à traiter et les solutions à y apporter et peuvent modifier celles-ci au vu des réponses des gens. Un tel processus consultatif ne ménage aucune place dans la prise de décision et les professionnels n'ont aucune obligation de tenir compte des avis que les gens ont exprimés.
Participation par des intéressements matériels	Les gens participent en fournissant des ressources, par exemple du travail, en échange de nourriture, d'argent ou d'autres intéressements matériels. Beaucoup de recherches <i>in-situ</i> et de bioprospection relèvent de cette catégorie, les ruraux fournissant leurs champs mais n'étant pas impliqués dans l'expérimentation ou dans l'apprentissage. C'est ce que l'on appelle couramment participation, mais les gens n'ont aucun intérêt à continuer ces activités quand les incitations cessent.



Participation fonctionnelle	Les gens participent en formant des groupes pour répondre à certains objectifs, définis à l'avance, d'un projet, ce qui peut impliquer qu'ils développent une organisation sociale initiée de façon externe. Une telle implication ne se situe pas en général dans les premières étapes des projets, mais plutôt après que les décisions les plus importantes ont été prises. Ces groupes ont tendance à dépendre d'initiateurs ou de facilitateurs externes, mais peuvent devenir autonomes.
Participation interactive	Les gens participent à une analyse en commun des situations, ce qui amène à des plans d'action et à la formation de nouveaux groupes locaux ou au renforcement de ceux qui existent. Cela implique généralement des méthodologies interdisciplinaires qui ont recours à des processus d'apprentissages structurés.
Auto-mobilisation ou auto-promotion	Les gens participent en prenant des initiatives pour changer les systèmes indépendamment d'institutions externes. Ces mobilisations auto-initiées et ces actions collectives sont susceptibles ou non de remettre en cause la répartition inéquitable des richesses et du pouvoir.

(Source Pimbert 2011)

L'escalier de « communication scientifique » proposé par A. Van der Auweraert est également pertinent pour décrire les différentes formes de participation des citoyens à la recherche :

			PPS Public participation of Science
		PES Public Engagement of Science	
	PAS Public Awareness of Science		
PUS Public Understanding of Science	Actors : scientific experts + specific target groups	Actors : scientific experts + specific target groups + representatives of the public	Actors : scientific experts + specific target groups + representatives of the public + external experts
Actors : scientific experts			
Sender-predominance	Receiver-oriented	Expert / layman	Partners
• inform • one-way • monologue • top-down • mass-media	• context • target group • needs, wishes • feedback loops	• consulting • both ways • closed participation	• dialogue • open participation • mutual • bottom-up • local knowledge
No conflicts	Conflicts : cognitive (incomplete or incorrect comprehension)	Conflicts: cognitif + evaluative/reflective	Conflicts : cognitive and reflective /evaluative + prescriptive (different norms and values)
Simple	Complex	Uncertain	Ambiguous

La recherche participative

La bibliographie ainsi que les différents essais de terminologie donnent un aperçu de la difficulté de cataloguer ces différents types de recherche menés pour, par et avec les citoyens. Beaucoup de pratiques de recherche apparentées sont répertoriées sous des termes différents. A l'inverse, des mêmes termes peuvent renvoyer à des pratiques différentes. L'aperçu que nous tentons de donner des définitions variées de la recherche participative vise donc à éclairer les termes que nous utiliserons dans ce rapport mais n'exclue en rien d'autres définitions dans d'autres documents.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser où se situent les enjeux liés à l'association des citoyens à la recherche :

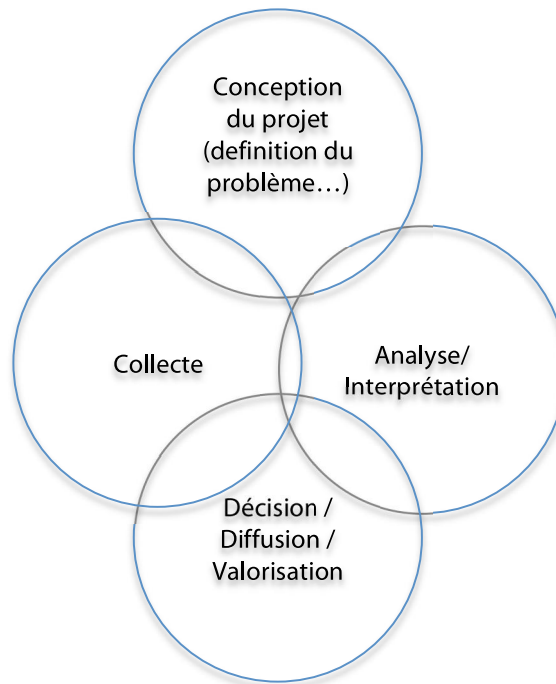


Schéma : Diagramme de Wenn « CCAID, Conception, Collecte, Analyse, Interprétation, Décision, Diffusion » (adapté de Blangy 2010, Chevalier 2013)

1. Les spécificités de la recherche participative

La recherche participative peut être définie comme une recherche conduite suivant un partenariat entre un partenaire académique (laboratoire, chercheur) et un partenaire de la société civile (association, ONG, groupe d'habitants, etc.). L'objectif dans ce type de partenariat est de produire des connaissances qui, à la fois, constituent un réel intérêt scientifique pour le chercheur et répondent également aux besoins du partenaire associatif. Par ailleurs, les convergences nécessaires pour mettre en œuvre ces connaissances impliquent des pratiques, un système de valeurs et des finalités qui lui sont propres et qui diffèrent en partie de ce qui est mis en œuvre autant dans la recherche académique évaluée par les pairs que dans la recherche industrielle évaluée par les retours financiers sur investissement. **La recherche participative est ainsi un des processus de démocratisation des connaissances tant dans la façon dont elles sont produites que dans l'usage qui peut en être fait.** En effet, la participation des citoyens ne se limite pas à une consultation sur une thématique précise ou à une participation en terme de recueil de données, mais se pose en terme de co-construction du projet du début à la fin, c'est-à-dire de la définition du problème et l'élaboration d'objectifs communs à l'interprétation et à la diffusion des résultats en passant par la mise en place du projet. Les résultats produits résultent d'un processus mêlant expertise citoyenne et scientifique.

L'émergence récente de modèles de recherche participative provient d'une demande accrue de la société vis-à-vis de la recherche. Dans cette approche, les notions de « partage » et de « coopération » se substituent aux notions de « propriété intellectuelle » et de « compétition » de plus en plus ancrées dans les objectifs affichés de la recherche. Ces pratiques de recherche se sont inscrites principalement, et ce pour des raisons historiques, dans un objectif de changement social.

Projet *La fabrique du social*, financé dans le cadre du programme ASOSC (Région Bretagne)

« Nous observons depuis quelques années en Bretagne la constitution de groupes et réseaux de réflexion et de recherche qui mettent en œuvre des démarches de recherche-action pour observer des pratiques, analyser des enjeux sociaux, définir de nouvelles modalités d'intervention sociale. Ces approches empiriques et participatives s'inscrivent le plus souvent dans des logiques expérimentales, militantes et interinstitutionnelles. Dans la construction de leurs questionnements et l'invention de pratiques sociales novatrices, ces acteurs mobilisent généralement les pratiques d'observation sociale, de recherche-action fondées sur l'engagement, l'analyse des situations et la mutualisation des savoirs. Partant d'un phénomène social qu'ils construisent en problème social, ils tentent d'inventer des réponses en conduisant des expérimentations sociales. Pour conduire ce travail collectif, ils n'inscrivent pas leur démarche en référence à des disciplines et à des normes académiques mais sollicitent pour des appuis méthodologiques et théoriques des chercheurs professionnels qui saisissent l'opportunité de conduire une recherche de « plein air » qui leur permet non seulement de répondre à une demande sociétale mais aussi de cueillir des données de qualité sur les questions sociales émergentes et d'engager des formes d'intervention sociologique originales. »

La recherche scientifique publique telle qu'elle est souvent menée actuellement témoigne de nombreuses failles, notamment lorsque l'on s'attarde sur sa capacité à répondre à sa mission de service public, son pilotage, sa définition politique et les questions fondamentales qu'elle pose : à quels besoins la recherche doit-elle répondre ? La recherche publique relève-t-elle du bien commun ou de la sous-traitance pour le compte d'entreprises privées ? Les résultats scientifiques doivent-ils être couverts par le sceau du secret (industriel ou militaire) et la brevetabilité ou doivent-ils être accessibles librement ? Comment faire valoir une expertise pluridisciplinaire et transparente plutôt qu'une expertise en proie aux conflits d'intérêts ? Quelle responsabilité sociale et environnementale les chercheurs doivent-ils porter ? Comment se construisent les carrières scientifiques ? Qu'est-ce que l'excellence scientifique et quels critères permettent de la définir ? Qu'est-ce que la liberté du chercheur ? Pouvoir mener des projets de recherche sans rendre de compte à personne, ni autorité administrative, ni citoyen, ni financeur, avec comme seul objectif l'acquisition de connaissances, sans considération des applications potentielles futures ? Acquérir une simplification des procédures administrative et grâce à un minimum de moyens récurrents, faire avancer des projets de recherche cognitive en parallèle de projets en recherche appliquée ? Ou bien avoir la liberté de confronter les points de vue, discuter science avec un groupe de citoyens intéressés par une question, et ainsi pouvoir renouveler les questions de recherche ? Quel projet de société la recherche scientifique propose-t-elle et soutient-elle actuellement ?

Sans chercher à dénigrer systématiquement la recherche publique puisque des chercheurs peuvent faire de la recherche qui répond à une demande sociale sans faire de la recherche participative, le potentiel scientifique de cette dernière réside dans sa capacité à interroger les choix actuels en matière de politique et d'orientation de la recherche scientifique, pour poser d'autres questions, proposer d'autres méthodes et une autre expertise pluri/transdisciplinaire et contradictoire. Les enjeux liés à la recherche participative se situent notamment en terme de propositions pour l'élaboration des politiques publiques et de nouveaux mécanismes favorisant la



démocratie participative. Les enjeux institutionnels et politiques de la recherche participative se recoupent par exemple également avec des enjeux écologiques, en terme de réponses apportées à la crise écologique. Les apports de la recherche en plein air sont aussi de produire des savoirs situés, c'est-à-dire des savoirs s'inscrivant en référence à des pratiques, à un contexte, à des groupes sociaux et à leurs interactions, etc.

La démarche de recherche participative *« s'inscrit dans un vaste mouvement qui renouvelle fondamentalement les relations des chercheurs et des autres acteurs avec les savoirs, le pouvoir et l'action. Elle remet en cause la double délégation par laquelle les praticiens, les usagers délèguent les choix sur les questions qui les concernent aux politiques d'une part (via les élections) et aux experts (dont les chercheurs) d'autre part. Elle reconnaît et intègre des savoirs non scientifiques, fait dialoguer chercheurs et non-chercheurs sur les mêmes objets et contribue au renforcement des capacités des participants chercheurs et autres acteurs »* (Faure et al. 2010).

La recherche participative désigne elle-même une grande diversité d'approches et de disciplines (pour des raisons dialectiques, idéologiques ou pratiques) que nous allons explorer. Pour autant, même si il est possible d'identifier une base commune dans ces nouvelles pratiques, il n'existe pas un modèle unique et dominant de recherche participative, mais un foisonnement d'expérimentations qui selon le cas ont réussi à se faire une place dans le paysage institutionnel ou dans d'autres cas sont demeurées des pratiques marginales.

Une précision de vocabulaire s'impose. Concernant les connaissances et les savoirs, on dit que la connaissance a trait à une logique d'universalisation et les savoirs ont trait à une logique de contextualisation (Huybens 2012). D'autre part, tout comme le chercheur a un savoir théorique, l'acteur professionnel ou praticien a un savoir pratique (mais il a aussi un savoir théorique ; et le chercheur a aussi un savoir pratique, toutefois le mode de validation ne lui reconnaît que la production de savoirs théoriques).

Nota Bene : l'existence d'un partenariat au sein d'un projet n'implique pas forcément une dimension participative, et donc une participation égale, à tous les niveaux, des différents partenaires ! Le partenaire peut très bien se révéler être un prestataire de service auquel on fait appel pour effectuer une tâche spécifique du projet.

A contrario, une collaboration étroite entre différents groupes d'acteurs peut exister, sans pourtant qu'aucun partenariat formel ne soit établi. Dans le cas de collaboration sur plusieurs années entre des chercheurs de l'IFREMER (Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer) et des pêcheurs, l'échange de savoirs est au cœur des interactions. Les liens d'échanges nourrissent les carrières des uns et des autres. Le cœur de mission de l'IFREMER est de travailler avec ces organisations de pêcheurs. Du fait des relations déjà existantes, il est plus facile pour les chercheurs de travailler avec les pêcheurs et ostréiculteurs que de mobiliser les citoyens.

Bien que l'Europe ait aussi joué un rôle pionnier, dans les années 1970, pour créer des liens entre chercheurs et société civile grâce aux boutiques de sciences établies d'abord dans les universités néerlandaises, la recherche participative semble aujourd'hui plus solidement établie au Canada, aux États-Unis, en Inde, et dans plusieurs pays sud-américains et africains. Les termes *participatory action research* et *community based research* sont les plus communément utilisés. Ils sont traduits en français par recherche-action participative et recherche à base communautaire. Nous les associons au terme de recherche-action.



Du problème social à la question de recherche : un projet en partenariat est-il toujours nécessaire ?

- Certaines questions sociétales ne peuvent pas être traduites en question de recherche car elles relèvent de l'ordre moral ou social. Elles ont besoin d'un jugement ou d'une solution que les sciences humaines et sociales peuvent étoffer par des scénarios, mais en aucun cas résoudre directement.
 - Ex. la gestion environnementale d'une espèce très fragile peut nécessiter de recourir à la formulation d'un arrêté ; la concertation ou négociation a lieu en aval d'un cadre de loi en raison de trop grands risques.
 - Ex. abolition de la peine de mort, droit de vote pour les étrangers, droit au logement, accès aux soins, etc.
- Certaines questions de la pratique relèvent d'un encadrement qui ne peut être effectué que par un chercheur. Des acteurs professionnels peuvent cependant fournir une aide à ce type de travaux, par ex. via un accès facile au terrain.
 - Ex. identification d'une nouvelle espèce de grenouille.
 - Ex. la recherche fondamentale vise à comprendre et à analyser des mécanismes biologiques ou physiques quels qu'ils soient (ex : des accélérateurs de particules). Les citoyens pourraient être interrogés sur les questions fondamentales qu'ils se posent et qu'ils aimeraient voir traiter par des scientifiques. Toutefois, ce type de recherche peut, éventuellement, viser à développer des applications, pour un intérêt économique particulier ou l'intérêt général. Le citoyen a alors un rôle à jouer, en donnant son avis sur les grandes domaines applicatifs dont les avancées vont transformer leur quotidien.
- Lorsque le chercheur fait des projets en recherche partenariale « un commerce » : les limites entre le moment où le chercheur apporte une aide aux acteurs dans la formulation de problèmes et le moment où il crée sa demande sont parfois incertaines.
- Lorsque le chercheur peut apporter des connaissances, des outils et méthodes pour répondre aux objectifs et besoins de la société, le projet participatif a toute sa raison d'être.

La recherche-action / recherche-action participative / recherche-action collaborative se caractérise par « un engagement politique et idéologique de transformation sociale de la part du chercheur à l'égard des secteurs subalternes de la société. Le chercheur est considéré [...] comme un intellectuel qui milite en faveur des intérêts du mouvement populaire. Dans ce contexte, la recherche-action constitue un important espace de participation sociale et une méthode d'action politique » (Anadon et Savoie-Zajc 2007). Cette modalité de recherche rend « l'acteur chercheur et fait du chercheur un acteur qui oriente la recherche vers l'action et qui ramène l'action vers des considérations de recherche. C'est une recherche impliquée, refusant le pari positiviste de l'observation neutre et externe des phénomènes » (Hernandez 2003). Ce type de recherche vise la production de connaissances nouvelles, la résolution d'un problème identifié par les acteurs et le renforcement des capacités de ces acteurs pour une plus grande autonomie. Cette production de connaissances nouvelles, voire d'outils utiles aux praticiens permet de transformer la réalité (Faure et al. 2010).

Exemple d'un projet en recherche-action : cartographie en matière de développement et d'immigration en France, au Sénégal et au Mali (cf. fiche projet plus loin dans ce rapport).



Le schéma suivant illustre de manière vivante les différentes composantes d'un projet mené en recherche-action participative.

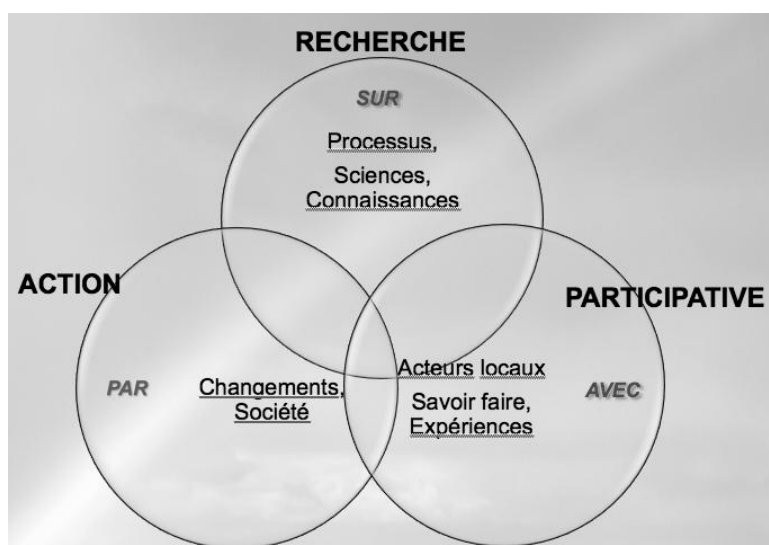


Schéma : Diagramme de Wenn (Source Blangy 2013)

Praticiens et chercheurs conservent leurs préoccupations respectives : les connaissances produites par leur collaboration ne sont pas du même ordre, du même usage et ne sont pas validées selon le même mode. Le degré d'implication des différents acteurs se décline alors selon les compétences et les intérêts des acteurs selon les étapes et thématiques du projet. L'enjeu réside dans la participation des différents acteurs dans la problématisation de la question (montage), que l'on appellera co-construction lorsqu'elle est la plus aboutie. Ce montage est essentiel. Il peut ensuite y avoir une phase propre au scientifique qui concerne la mise en œuvre de la méthodologie choisie. La participation de tous les acteurs peut ensuite varier et renvoyer à des processus ponctuels de collaboration limités à une ou plusieurs étapes de la recherche. La société civile ne participe pas forcément à tout le déroulement de la recherche. La manière dont sont construites et articulées les différentes étapes constitue une autre forme d'organisation et d'intégration de la recherche dans le tissu social. La création d'un collectif de recherche à partir d'échanges entre spécialistes et « profanes » s'instaure à un moment où les problèmes sont formulés et où les chercheurs « *seraient sur le point de s'enfermer dans leur laboratoire* » (Callon, Lascoumes Barthe 2001).

De nombreuses passerelles sont établies entre le monde des savoirs scientifiques et le monde des savoirs populaires ou des praticiens. Dans la pratique quotidienne, les interactions permettent aux acteurs dont les savoirs et méthodes divergent de cheminer ensemble tout en s'enrichissant du savoir et des expériences de l'autre. L'importance du respect de tous les savoirs et de la reconnaissance de l'égalité de ces savoirs, qu'il s'agisse de celui du chercheur ou de celui des acteurs associatifs, est une condition *sine qua non* à la mise en place des projets.

Intégrer différentes formes de savoirs n'est pas chose évidente. Les programmes de recherche participative qui se développent depuis quelques années tentent de relever ce défi : « *Entre le chercheur ou l'expert et les acteurs s'établissent des relations de coopération et d'éducation mutuelle. Le chercheur apprend des acteurs d'autres expériences, et les acteurs apprennent d'autres méthodologies et d'autres techniques du chercheur. Par le partage des activités de recherche qu'elle implique, la recherche-action remet en cause la traditionnelle division du travail entre les intellectuels et ceux qui, socialement, ne sont pas considérés comme tels* » (Le Boterf 1983). On comprend ainsi le grand rôle de la dimension humaine dans la réussite des projets, en particulier la confiance mutuelle. La relation entre acteurs d'un même projet évolue pour se transformer en vrai processus de collaboration. Le cheminement d'un projet de recherche mène les acteurs à mieux se connaître, à se respecter, à se faire confiance, pour rendre le projet solide (avec, bien sûr, tous les hasards et tensions qui peuvent exister dès que plusieurs personnes collaborent).



Exemple des associations de malades et du TRT-5 dans le cas du VIH (Source : <http://vih.org>)

Les enjeux émergents en matière de recherche en prévention, mais aussi autour de la prise en charge du VIH posent des questions de recherche auxquelles il est difficile de répondre sans une implication réelle des communautés. Ainsi, les interactions entre chercheurs et activistes ont été déterminantes dans la mise en œuvre des premières réponses à l'épidémie de VIH. Dans de nombreux contextes, ce sont les acteurs communautaires qui ont alerté les décideurs et le grand public sur la situation de grande vulnérabilité de certains groupes à l'égard du VIH et qui ont ouvert la voie à de nombreuses recherches. Au sein de l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales (ANRS), les représentants associatifs se sont progressivement fait une place dans les différents comités scientifiques ou de gouvernance de l'agence et leur légitimité à discuter les questions et des projets de recherche est à présent tout à fait reconnue. Les recherches sont ainsi guidées selon des principes de déroulement inspirés des mobilisations collectives contre le sida : partir des besoins exprimés par les personnes concernées, construire les recherches avec elles, prendre en compte le savoir profane, dans une visée de transformation sociale. On valorise la participation des communautés à tous les niveaux du processus. Cette démarche nécessite une compréhension partagée des enjeux : elle doit donc s'appuyer sur des partenariats forts et construits entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain. Créé en 1992, le TRT-5 "Traitements et Recherche Thérapeutique", groupe inter-associatif qui rassemble neuf associations de lutte contre le sida (Actions Traitements, Act Up-Paris, Act Up-Sud Ouest, Aides, Arcat, Dessine Moi Un Mouton, Nova Dona, Sida info Service, Sol En Si) s'inscrit dans une telle démarche.

Ce type de recherche peut parfois être appelé « recherche communautaire ». D'autres formes d'implication d'associations de malades dans la recherche sont désignées par les acteurs comme « recherche en collaboration », l'objectif étant de faire de la science (mais pas de la recherche proprement dite) avec les associations de malades et d'intégrer leur savoir à un projet.

Ex. : le projet « Parents et familles de personnes souffrant d'un handicap psychique : implications, besoins et attentes, 20 ans après » financé dans le cadre du programme PICRI, est une collaboration entre une équipe de recherche de l'INSERM-Cermès3 et l'Unafam (Union Nationale des Amis et Familles des Malades et Handicapés Psychiques). Il vise à explorer les perceptions, difficultés, besoins et aspirations des familles de personnes souffrant d'un handicap psychique à partir d'un questionnement des familles elles-mêmes. Il s'inscrit dans le prolongement d'une enquête réalisée en 1991 auprès des adhérents de l'Unafam qui visait à apprécier précisément où vivaient les personnes souffrant de troubles mentaux graves et chroniques tels que la schizophrénie et à prendre la mesure des aides dont elles avaient besoin pour vivre en milieu ordinaire autant que du support que leur apportaient leurs familles. Le projet repose sur un questionnaire élaboré conjointement par l'équipe de chercheurs et les familles (Source Cermès3).

La mise en place d'un projet de recherche participative suppose ainsi un cadre éthique préalable à toute collaboration.

C'est le partage des valeurs qui sert de contrat moral. Ce cadre peut évoluer au fur et à mesure, tout comme le projet peut évoluer selon les interactions des acteurs et des recherches effectuées, qui nécessitent alors de nouvelles questions de recherche et expérimentations.

La recherche-intervention se rapproche très fortement de la recherche-action. En effet, pour certains, cette méthode d'action collective est mise en place quand la commande porte sur l'analyse en situation, souvent à l'occasion d'une crise. Elle a une visée analytique pour produire un renouvellement de perception qu'ont les individus de la réalité sociale dans laquelle ils sont impliqués. Son objectif est de comprendre mais aussi de produire des changements. Il s'agit d'une action collective dont la production de connaissances fait partie : l'action modifie les connaissances, mais celles-ci réorientent l'action (Stassard et al). La recherche-intervention est décrite par Gilles Monceau, professeur des universités en sciences de l'éducation, comme « un



moyen de formation et de changement participatif: le terme « accompagnement » se substitue aujourd'hui à celui de « pilotage » comme si les rapports hiérarchiques étaient pris dans un rapport continu d'euphémisation, pour gommer la directivité. Les changements sont toujours impulsés depuis le sommet, mais ces méthodes introduisent une plus grande horizontalité dans les échanges, grâce aux différents rôles d'animation, de coordination, d'appui, etc. » (Monceau, 2005).

Ex : le projet « politique innovante de pérennisation de l'agropastoralisme » a été mené dans le Pays Basque de février 97 à juillet 98, à la demande du Conseil des Élus du Pays Basque concernant l'avenir de l'agropastoralisme dans le Pays Basque. Des chercheurs issus de plusieurs disciplines (zootechnie, agronomie, etc.) ont été mobilisés autour de la question : « *quelles solutions apporter à une crise de l'agropastoralisme basque mettant en cause des équilibres sociaux et territoriaux considérés comme essentiels au développement et à l'identité du Pays Basque ?* ». L'objectif était de construire un cadre de référence commun pour orienter l'action publique et privée. L'INRA a accompagné une réflexion collective et prospective (identification de scénarios tendanciels) sur les pratiques locales et les enjeux de cette forme de gestion collective, associant l'ensemble des acteurs des montagnes basques à travers des groupes de travail (agriculteurs, éleveurs, bergers, élus, techniciens des organisations professionnelles ou des administrations). Le projet a abouti au développement de nouveaux projets et réseaux techniques visant à traduire en actions opérationnelles ces orientations (Albaladejo, Hubert, Roche 2009).

Quelques citations sur la recherche participative

- « *Lier la recherche et les enjeux sociaux implique un questionnement du rôle du chercheur dans la société / dans un projet de recherche. Un tel questionnement a donné lieu à des « innovations méthodologiques, où des chercheurs, mus par une telle interrogation, se sont ingéniés à bâtir des méthodes de travail pour permettre aux praticiens touchés par des problématiques sociales de participer à l'exercice de la recherche et ainsi mettre à l'ordre du jour politique des questions centrales pour leur bien-être et celui de leur communauté. C'est ce que Callon, Lascoumes et Barthe ont nommé « recherche de plein air » en opposition à recherche confinée* » (Anadon et Savoie-Zajc 2007).
- « *Prendre le risque de se voir interroger sur le rôle et la fonction que l'on a en tant que chercheur et 'spécialiste' dans la société, c'est-à-dire accepter une interpellation sur son système de valeurs et d'attitudes* » (Barbier 1977).
- « *L'actualité de la recherche-action, par exemple en agronomie, contribue à étayer ces hypothèses, qui ne concernent pas seulement des enjeux de méthode ou d'épistémologie mais des enjeux éthiques et politiques* » (Dubost 2001).
- « *La légitimité des faits scientifiques n'est pas exclusivement déterminée par leurs qualités intrinsèques et les conditions internes de leur production mais dépendent de la solidité, la cohérence et la reconnaissance des réseaux sociotechniques (hommes et objets) qui les produisent et les portent* » (Callon, Lascoumes et Barthe 2001).

A partir de la typologie des différentes formes de recherche participative, on peut décliner différents outils ou « **expérimentations** » tels que jeux de rôle, ateliers participatifs, processus de consultation organisationnelle (par exemple pour la gestion des ressources naturelles), au travers desquels sont mis en place des projets de recherche, à des degrés de participation différents. Les recherches qui valorisent de manière omniprésente ces outils à travers les différents projets mis en œuvre visent à développer les compétences des communautés dans la gestion de leur territoire. On parle alors de **d'accompagnement par la recherche** : le chercheur accompagne les communautés dans la conception, la mise en place de projet de développement local, social ou économique et l'aide à la décision. Des chercheurs canadiens ont notamment développé des outils pour approfondir la dimension culturelle, les systèmes de valeurs locaux ainsi que les mécanismes d'apprentissage et de construction des savoirs. En effet, d'après certains chercheurs, la recherche-action participative ne tient pas compte des facteurs sociaux (clivages internes et externes à une communauté). Chevalier et Buckles ont donc proposé des « *processus, des concepts et des outils à la*



fois souples et structurés qui permettent aux acteurs de formuler leurs propres explications, interprétations et théories au sujet des situations qui les concernent et de leur dynamique tant observée que souhaitée » (Blangy 2010). Ces processus mobilisent une expertise, une gouvernance et des savoirs locaux. Le chercheur occupe alors une posture de chercheur-animateur (cf. partie sur le rôle du chercheur). Néanmoins, un représentant des communautés comme relais local est indispensable, autant dans le repérage des acteurs clés en fonction des thématiques repérées, que dans la co-animation des ateliers. La géographe française Sylvie Blangy les appelle alors co-chercheurs.

Pour aller plus loin dans ce sens, ces ateliers de co-développement, réunissant plusieurs acteurs issus de milieux socio-professionnels distincts, mêlent processus de production de connaissances par échange et production de connaissances par recherche scientifique : on assiste alors à une hybridation des connaissances scientifiques et de métiers. On notera cependant que ces processus ne renvoient pas exclusivement à la production de connaissances scientifiques par le monde de la recherche et leur articulation avec ou leur insertion dans un processus d'action, mais se rapportent également à un **processus de construction de sens de l'action** permettant aux acteurs de produire la connaissance nécessaire à leur action et de lui attribuer des significations particulières. Dès le moment où un chercheur, en essayant de résoudre et comprendre une situation problématique, s'efforce d'observer l'effet de ses propres actions pour le modifier au moment de faire de nouvelles actions, il devient un **praticien réflexif**. La réflexivité des acteurs insérés dans ce type de processus fait référence au terme de praxéologie.

Avant de conclure cette partie, il est important d'ajouter qu'il se joue dans les différents projets de recherche participative un vrai challenge interdisciplinaire. Les projets s'inscrivent presque toujours dans **l'interdisciplinarité** à travers les différents savoirs scientifiques qui les composent, voire dans la transdisciplinarité en intégrant des composantes de sciences humaines et sociales ou de savoirs empiriques. L'exemple de la sélection participative est très illustratif sur ce sujet : génétique (la dimension écologique de l'interaction avec variation génotype x environnement), ethnologie (le savoir paysan), agronomie (l'association des pratiques culturelles avec les semences paysannes), nutrition, sociologie (la mise en réseau et la contractualisation entre les différents acteurs), philosophie (l'éthique).

Les termes présentés renvoient à une recherche qui, en se fondant sur l'intervention sociale pour légitimer son existence, a pour objectif de trouver des réponses aux problèmes de la communauté ou du groupe social concerné. Cette modalité de recherche intègre la société civile **au pilotage de la recherche pour formuler des recommandations sur les processus de participation, à travers l'élaboration de nouveaux mécanismes** : « *empowerment (développement des capacités, autogestion, transfert des connaissances et habiletés) ; collaboration (formation des comités de citoyens, travail avec les groupes, responsabilité de l'action et contrôle) ; prise de décisions (techniques de planification, ateliers de discussion, révision du projet) ; évaluation participative, mécanismes de consultation et de partage de l'information* » (Anadon et Savoie-Zajc 2007). **Cette participation des associations à la recherche impacte aussi l'objet de la recherche en lui-même, à travers sa définition et la priorisation des différents objets.** La recherche est alors un instrument de réalisation d'un projet de société.

Après les approches collaboratives, qui allient développement d'un objet de recherche, d'une méthode et d'un projet de manière collective, on peut décliner les approches contributives, où plusieurs acteurs contribuent à la collecte de données.



La notion de consultance

Au cours d'un projet mené en collaboration avec des acteurs des collectivités locales ou des associations, les activités de recherche et l'expertise requise se rapprochent parfois d'activités de consultance telles que pourraient les mener un bureau d'études, surtout quand le chercheur intervient en tant qu'expert pour intervenir sur une problématique ciblée (par exemple quand un collectif d'habitants s'interroge sur une pollution et demande une expertise). Mais le chercheur n'est pas un consultant. Il va apporter un niveau de spécificité et d'innovation plus accru qu'un bureau d'études, et ne gère pas son temps de la même façon (un bureau d'étude facture une étude, ce qui n'est pas forcément le cas du chercheur). De plus, le chercheur pose des questions de recherche ainsi que des hypothèses, qu'il va chercher à confirmer à travers les expérimentations mises en œuvre dans le cadre du projet. Autre élément essentiel, le consultant va répondre à un problème donné, alors que le chercheur va chercher à construire un questionnement avec les acteurs qui le sollicitent, voire à chercher à répondre au problème de façon collective. L'exemple de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) est illustratif à ce sujet : « *L'INRA n'a pas vocation à répondre à la multitude de questions techniques et ponctuelles. D'une part, il doit sélectionner des questions qui représentent un réel défi scientifique et technologique et paraissent donc correspondre à des problématiques génériques* » (Rapport « l'INRA et l'agriculture biologique », Bellon et al. 2000).

La question de la distinction entre une association et un bureau d'études peut également être posée, notamment quand une association intervient ponctuellement lors d'un projet (ex. médiation), ou bien génère un projet de recherche ou de gestion d'une ressource. Plusieurs éléments la distinguent du bureau d'études. En effet, une association a plus de capacités à solliciter / créer un réseau, alors qu'un bureau d'études fonctionnera généralement à la demande de collectivités, mais ne cherchera pas à favoriser la présence d'une multiplicité d'acteurs et de représentations d'intérêts dans un domaine précis, à moins que cela ne soit sa thématique précise d'intervention. Autre élément majeur, la spécificité d'une association est sa liberté d'action et de réflexion (et le revers de la médaille, les financements sont parfois difficiles à obtenir). Une association répond de manière générale à un appel à projet. Elle a la capacité de générer un projet et une vision des choses, et ainsi de maîtriser la finalité des projets en cours, à la différence d'un bureau d'études qui va répondre à des appels d'offres en respectant un cahier des charges précis.

2. Les sciences participatives

Les sciences participatives, citoyennes ou « naturalistes » représentent un pan de la recherche participative. Ce type de science est intéressant à développer par exemple en tant que réseau de citoyens de lanceurs d'alerte concernant la biodiversité ou la protection de la nature.

Les sciences participatives/citoyennes renvoient à des projets scientifiques dans le cadre desquels des citoyens récoltent bénévolement des données en suivant un protocole scientifique défini préalablement par des scientifiques. Historiquement, elles renvoient pour l'essentiel aux études des naturalistes et sociétés savantes. Les résultats inscrits sur une base de données seront analysés par les scientifiques puis retranscrits sous forme de documents soit scientifiques (publications, protocoles) soit de vulgarisation à l'attention des collecteurs ou d'autres acteurs (ex. collectivités territoriales). Ces programmes permettent d'associer des scientifiques aux amateurs mobilisés soit individuellement soit autour d'associations ou à des professionnels (ex. plongeurs, pêcheurs). Dans les réseaux constitués, on peut distinguer les organismes animateurs (CPIE, Parcs Naturels, etc.) et les associations spécialisées (orchidophiles, OPIE, GRETIA, etc.) comportant des citoyens auto-formés et formateurs. La question de la réussite d'un projet en sciences participatives dépend avant tout d'un appui sur un réseau existant d'associations qui intègrent localement le projet en question à leurs programmes respectifs, en assurant l'animation scientifique et en garantissant l'appropriation locale par les citoyens.



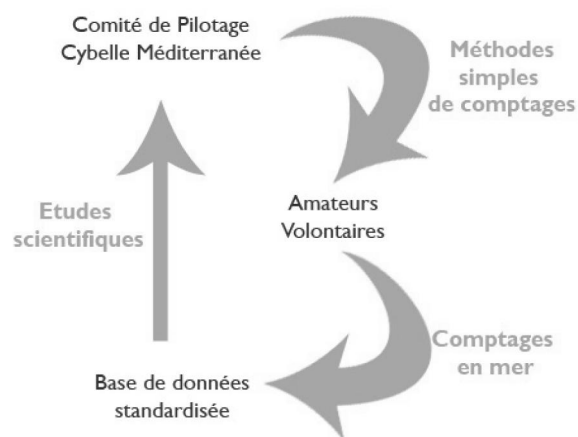


Schéma : fonctionnement d'un projet selon le modèle des sciences participatives (Cybelle Méditerranée)

Un certain nombre de projets menés en sciences participatives se fait sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Parmi eux, le programme Vigie-Nature regroupe plusieurs projets visant à impliquer les citoyens dans le recueil d'informations scientifiques en matière de biodiversité. Vigie-Nature est un dispositif, coordonné au niveau national et déployé au niveau régional, de suivi de l'état de santé de la nature ordinaire à travers des groupes indicateurs de biodiversité (oiseaux, papillons, chauve-souris, plantes et amphibiens), s'appuyant sur les réseaux naturalistes volontaires. Par ex., le programme SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs) consiste à photographier en 20 minutes le plus grand nombre possible d'insectes appartenant à des espèces différentes. Le programme DORIS - Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques - est un site participatif émanant de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), établi en partenariat avec le MNHN. Conçu par les plongeurs et pour les plongeurs, mais ouvert à tout public, ce site naturaliste n'a donc pas pour origine, contrairement à la plupart de ses homologues, une association ou une structure exclusivement scientifique.

Messieurs Bœuf, Allain et Bouvier dans leur rapport à la Ministre de l'Ecologie sur « l'apport des sciences participatives dans la connaissance sur la biodiversité » donnent la définition suivante des sciences citoyennes : « Initiative individuelle ou collective avec des motivations très diverses et parfois un côté affectif très marqué. Elle fait appel ou non à une démarche scientifique pour le traitement des données. Le problème majeur reste la validation et le traitement des informations qui dans nombre de réseaux à caractère associatif peut se faire par la diffusion des données et la validation par les pairs. Par ailleurs, cette démarche peut permettre une sensibilisation et une prise de conscience de certains problèmes par le grand public et les pouvoirs publics. Cette science citoyenne doit pouvoir conserver sa liberté d'initiative, tout en reconnaissant les limites scientifiques de l'exercice » (Bœuf, Allain et Bouvier, 2012). Celle donnée par Mycle Schneider (Schneider 2002), consultant en énergie et politique anti-nucléaire, s'en rapproche et renforce le potentiel politique de l'implication des citoyens dans la recherche : « La science citoyenne peut être définie comme l'effort participatif et combiné de recherche, d'analyse et d'éducation publique qui poursuit strictement, comme principe de base, l'objectif de bien-être collectif des générations présentes et futures d'êtres humains sur la planète et de la biosphère ».

Dans ce même rapport remis au Ministère de l'Ecologie, la définition des sciences participatives correspond à la définition des sciences citoyennes données par Wikipédia.

« Les sciences participatives n'existent pas sans science, ni sans un organisme qui a effectué le choix initial du sujet et qui a validé, analysé et proposé un protocole pour la production de données et leur interprétation. C'est un élément de la connaissance scientifique avec un suivi à très long terme pour obtenir des tendances, à condition que les bases d'observation ne soient pas trop profondément modifiées dans le temps et que la qualification des observateurs reste également homogène ou même

s'améliore dans le temps. Le point fondamental est donc la durée de l'observation (plusieurs années voire décennies) afin de pouvoir tirer des tendances : données de suivi avec quelques espèces cibles déterminantes (oiseaux, papillons, chauve-souris, escargots, grenouilles, orchidées, etc.) ». On notera donc que les programmes qui se développent largement, notamment sous la houlette du MNHN, sont apparentés aux sciences participatives.

Cette pratique des sciences participatives est d'un grand intérêt et doit continuer pour plusieurs raisons :

- Elle permet une sensibilisation des citoyens au changement climatique et à la protection de la biodiversité.
- Le grand nombre des jeux de données collectées, parfois sur des milliers de kilomètres, permet d'assurer des suivis scientifiques qui n'auraient jamais pu être réalisés avec le seul travail des scientifiques, du moins avec les effectifs notoirement insuffisants de ceux-ci dans les institutions scientifiques se consacrant à l'étude concrète de la biodiversité (et pas seulement de « modèles » à partir desquels des généralisations, souvent abusives, sont effectuées). Ce type de pratiques trouve sa légitimité dans la multiplication du nombre de données qui serait hors de portée de la « science officielle » actuelle.
- Les amateurs passionnés ou les professionnels de métiers en contact avec la nature (forestiers, paysans, jardiniers, etc.) ont souvent des savoirs très différents des connaissances des scientifiques. L'enjeu est aussi de faire reconnaître ces savoirs à leur juste valeur et de permettre que des projets de recherche se développent, dans lesquels les connaissances « empiriques » et connaissances scientifiques se combinent pour poser des questions différemment et y répondre différemment.

Les critiques qui sont faites à de tels projets proviennent notamment des chercheurs, et ce pour différentes raisons :

- Les données relevées ne seraient pas fiables. Le nombre important de données prélevées semble contrecarrer cette critique, en plus de l'utilisation de photos pour identifier les espèces et d'outils statistiques pour isoler les données aberrantes. Toutefois, de même qu'il suffit d'une cuillerée de goudron pour gâcher un tonneau de miel, il peut suffire de quelques données inexactes non décelées pour modifier sensiblement les résultats et conclusions d'une étude. De plus, dans beaucoup de groupes d'organismes (insectes, et même certains vertébrés), une photo ne suffit souvent pas pour identifier un spécimen de manière fiable.
- Les prélèvements de données par des bénévoles contribueraient à priver des scientifiques de postes de travail. Les domaines dans lesquels l'Etat, notamment à travers des organismes comme le MNHN, encourage le développement de recherches participatives impliquant de nombreux bénévoles, sont avant tout ceux où les enjeux économiques et politiques sont réduits ou nuls. L'étude de millions d'espèces vivantes encore non connues par les scientifiques dans le monde, et dont une proportion importante se sera éteinte d'ici la fin de ce siècle, n'a quasiment pas d'intérêt commercial, policier ou militaire. Pourquoi payer des chercheurs professionnels pour ce travail alors que de nombreux passionnés sont prêts à le faire, même si c'est parfois de manière un peu approximative ? Alors que le chômage se développe parmi les étudiants, même après des années de formation (y compris titulaires de thèses), pourquoi les embaucher si on peut les faire travailler à l'œil en raison de leur « passion » ou les remplacer au moins en partie par des bénévoles – en oubliant l'antique précepte selon lequel « tout travail mérite salaire ». Il y a gros à parier que la montée en puissance des recherches naturalistes bénévoles s'accompagnera de la poursuite du désengagement de l'Etat de ces domaines « non rentables » sinon en termes de connaissances, et de la perte corrélative de postes de chercheurs et enseignants-chercheurs dans ces disciplines au profit d'autres plus « modernes », économiquement rentables ou impliquant l'emploi de techniques coûteuses qui constituent une manne pour



les entreprises privées qui les vendent à l'Etat.

- En cas de constat, par exemple, de pollution d'eau, il est impossible en France d'appliquer une sanction réglementaire à partir de données relevées par des bénévoles et non par des techniciens.

A l'étranger, notamment aux Etats Unis, des procès ont déjà pu être intentés à des pollueurs sur preuve de données recueillies par des citoyens, notamment à travers le programme « Public Lab ». *The Public Laboratory for Open Technology and Science* (PLOTS) vise à mobiliser les citoyens dans la production d'outils et de connaissances pour mieux comprendre et explorer la thématique environnementale. Des connaissances sont alors produites par et pour les citoyens. Bien que ces données puissent être directement utilisées par des scientifiques – les logiciels, outils et données sont *open source*, ce n'est pas le but premier d'un tel programme.

Dans la même lignée, le projet « Citoyens Capteurs » vient d'être initié en France. Porté par l'association *Labo Citoyens*, il vise à déployer un réseau citoyen de mesure située de la pollution atmosphérique, à l'endroit où l'on vit et l'on respire. Au plan technique, il s'agit de déployer des capteurs de pollution atmosphérique interconnectés permettant de mesurer l'exposition de chacun à divers polluants comme le dioxyde d'azote, les particules ou l'ozone. Il ambitionne de fournir des séries de données sur des amplitudes temporelles longues permettant aux scientifiques de travailler sur des corpus larges à partir de logiciels libres (*opensource*, *opendata* et *openhardware*) pour être répliquable dans le cadre d'ateliers ou de particuliers qui le souhaitent. L'ensemble des éléments concernant ce projet est consultable sur le site : <http://www.citoyenscapteurs.net/>

Un projet de partenariat entre le MNHN et le Ministère de l'Ecologie est actuellement en cours d'élaboration et introduirait la validation par un comité d'évaluation du MNHN du caractère participatif des projets proposés comme condition pour que ceux-ci soient inscrits sur une liste et financés par le ministère. Le risque serait alors de limiter au financement et à l'institutionnalisation un seul type de projet correspondant à une vision particulière du participatif, pour l'instant limitée au recueil de données par les citoyens et comme décrit précédemment. Par ailleurs, l'INRA projette de financer des projets menés en sciences participatives (Bœuf 2012).

Ce n'est pas parce que les naturalistes amateurs n'interviennent pas dans la construction des protocoles que leur contribution n'a rien de politique ou citoyenne. Pour beaucoup, rendre compte de l'existence et de la présence d'espèces animales ou végétales sur le territoire a une dimension politique (tout comme faire des mesures de radioactivité). Malgré ce constat il semble légitime de poser une question : n'y aurait-il pas malgré tout une tendance à vouloir circonscrire la participation des citoyens à la collecte de données pour éviter d'avoir à les impliquer dans l'élaboration des politiques de recherche et la conception et le pilotage des projets de recherche ?

Créé en 2002, **Tela Botanica** est le portail d'information et d'échanges des botanistes francophones. Véritable référence en la matière, cette association regroupe les « citoyens scientifiques » - amateurs et professionnels - autour d'initiatives variées et notamment la constitution de différents outils de recensement et de production des connaissances floristiques : forums de discussion, carte de données, bibliothèque numérique, etc. Tela Botanica défend la vision d'une transversalité de la recherche scientifique du citoyen au chercheur, à travers les différents programmes qu'elle coordonne ou anime : l'Observatoire des saisons (cf. fiche-projet), traduction en français du code international de nomenclature botanique, etc. Selon Daniel Mathieu, fondateur et président de l'association, la réussite des sciences participatives se base sur le réseau préexistant d'amateurs et l'ancrage territorial, souvent assuré grâce au soutien des associations comme relais local. Ce réseau est l'outil fondamental qui doit être prise en compte dès le départ d'un projet. Avec plus de 19 000 inscrits sur le réseau, il s'agit bien là d'un socle solide...



Les acteurs de la recherche participative

Les récits de multiples acteurs ont permis de dresser le profil de ces nouveaux collectifs de recherche qui associent différents partenaires, chercheurs et gestionnaires, dans des situations de recherche participative (cf. fiche projet « typologie des praires du Jura ») : *« les collectifs mis en place sont donc bien des tentatives de construction d'espaces d'interaction et d'échanges contradictoires. [...] On découvre aussi que les frontières d'une telle clôture ne sont jamais données d'avance. Elles apparaissent au fur et à mesure de la réflexion dans un processus d'autonomisation et de cristallisation qui se construit autour de la cohérence des connaissances prises en compte et autour du sens collectif à donner à l'action. Et l'incertitude de cette clôture est d'autant plus forte que les participants peuvent endosser des rôles multiples qui ne sont pas déterminés à l'avance »* (Petit 2009). La réflexivité dans la pratique s'impose aux différents acteurs tout au long du projet, de sa conception à son évaluation, tout en remettant en permanence en question les objectifs et les positionnements des uns et des autres.

Dès lors, les chercheurs ne sont pas « hors » mais « dans » le monde qu'ils étudient. Tout comme les acteurs de la société civile ne sont plus « objets » de la recherche mais bien des « sujets » en tant que tels. Du rôle d'expert, le chercheur passe alors à celui de partenaire sur le terrain. Il fait partie de la communauté et devient un participant à égalité, tout en cherchant à accroître les compétences et les moyens d'action de ceux avec qui il intervient (Petit 2011).

1. Les organisations de la société civile et les communautés autochtones

Les organisations de la société civile ou associations à but non lucratif impliquées dans des projets de recherche participative se caractérisent par des profils et missions assez différents les uns des autres et permettent de dresser un large panorama. On peut dégager un certain nombre de caractéristiques communes à toute cette nébuleuse d'initiatives émanant de la société civile dans lesquelles des **citoyens lambda**, des **militants associatifs ou syndicaux** (y compris des médecins, ingénieurs et chercheurs apportant une expertise dans ce cadre associatif), des **usagers** (ex. malades), des **praticiens** (ex. agriculteurs) construisent collectivement **des connaissances qui sont nécessaires à leurs objectifs citoyens** et à leurs existences collectives.

Par rapport aux savoirs produits dans les institutions publiques et le secteur privé, on peut désigner l'expertise associative et citoyenne du tiers-secteur scientifique par les caractéristiques suivantes :

1. Ce travail d'élaboration de savoirs (recherche, expertise, études) se fait **en dehors des institutions étatiques ou des grosses firmes privées** (d'où « tiers-secteur ») qui ne répondent pas toujours aux besoins de la société civile, du développement humain et du développement durable. La multiplication des partenariats publics-privés sont un exemple de l'intrusion grandissante des acteurs privés dans la recherche et la gestion des affaires publiques. La recherche participative permet de contrebalancer la part du secteur privé dans l'orientation de la recherche. Il n'empêche que les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les auto-entrepreneurs (ex : paysans-boulangers) pratiquant une activité économique et dégageant des bénéfices sont susceptibles d'être impliqués dans de tels processus et contribuent à un rééquilibrage nécessaire entre acteurs dominants et dominés.
2. Dans les organisations du tiers-secteur scientifique, **la production des savoirs est gouvernée par d'autres logiques** que le désir de puissance, la soif de profits ou la volonté de savoir d'un seul groupe professionnel s'autoréglant. Les structures du tiers-secteur scientifique sont même souvent engagées dans une lutte active contre ces trois logiques.
3. **Le tiers-secteur scientifique construit des savoirs alternatifs**, au sens où ils sortent des cadres thématiques, paradigmatiques et méthodologiques qui dominent les institutions de recherches publiques et privées (ex. le paradigme de l'essai thérapeutique lourd randomisé critiqué par le mouvement SIDA, le paradigme réductionniste et productiviste de la recherche agronomique, etc.). Ces savoirs diffèrent parfois aussi des savoirs classiques par



leur pertinence et leur caractère locaux (ils sont construits *par* et *pour* le groupe local concerné (ex. malades ou semences paysannes).

4. **Le tiers-secteur scientifique construit des savoirs selon un mode participatif**, au sens où la division du travail entre experts et « profanes » (usager des savoirs) et le rapport de délégation cèdent la place à un rapport de dialogue et de co-production des connaissances et des innovations.

Le tiers-secteur scientifique s'inscrit donc pleinement, par ses valeurs, ses pratiques et ses résultats cognitifs, dans la mouvance plus large de l'économie sociale et solidaire (aussi dénommée tiers-secteur), dont il est un pilier cognitif. Il est porteur d'un modèle élargi de production des savoirs et des innovations qui peut se généraliser, comme en témoignent les succès de la mouvance du logiciel libre (où la valeur ajoutée se crée par la coopération sociale élargie et en dehors du cadre de la seule firme privée).

La montée de l'expertise associative participe plus globalement de l'affirmation de la société civile et de **l'espace public comme espace de négociation démocratique des innovations et des choix scientifiques**. C'est donc l'émergence d'une société civile mature, aspirant non seulement à se doter de capacités propres de recherche et d'expertise (c'est la définition du tiers-secteur scientifique au sens restreint) mais aussi à être pilote et commanditaire de la recherche publique. Le tiers-secteur scientifique a donc vocation à être l'aiguillon et le moteur de la transformation de la recherche publique du 21^e siècle. Le tiers-secteur scientifique s'inscrit dans un mouvement plus général de **recherche d'un nouveau pacte social entre science et société**, de maîtrise sociale et de démocratisation de la science, qui comprend aussi bien de nouveaux dispositifs d'élaboration démocratique des orientations technoscientifiques (conventions de citoyen, ateliers-scénarios...) que les espaces (associatifs, syndicaux...) où se déroulent des activités de contrôle citoyen de la recherche et des technologies. De ce nouveau pacte social, la recherche publique devrait sortir transformée (dans ses priorités et sa gouvernance), mais aussi relégitimée et renforcée (face aux intérêts marchands, financiers et militaires et à l'actuelle tendance à la privatisation des savoirs).

Le tiers-secteur scientifique que nous voulons ne s'inscrit pas dans un couplage avec un marché roi ou le complexe militaro-industriel, mais se définit plutôt comme aiguillon d'une recherche publique réorientée autour d'un pacte social refondé sur la démocratie participative...

Mais, selon les buts que se donne l'association, être au fait des derniers travaux de recherche n'est pas toujours nécessaire puisque pour certaines campagnes ou actions, les savoirs existent (et parfois même les lois) et il ne reste qu'à pousser les responsables politiques à prendre les « bonnes » décisions politiques (ou à appliquer les lois). Aussi observe-t-on différents niveaux d'implication du tiers-secteur scientifique entre :

- les organisations qui se contentent de mobiliser occasionnellement des experts professionnels bénévoles (lors d'une conférence de presse ou un colloque par ex.) et de suivre d'assez loin la littérature scientifique ;
- les organisations qui effectuent une veille sur les travaux et études publiées (ex. Inf'OGM) en vue de diffuser l'information, ou qui effectuent des synthèses ;
- les organisations qui ponctuellement peuvent commanditer une étude (expertise ou recherche, ex. Greenpeace) ;
- les organisations qui effectuent des expertises et analyses originales (ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest), Criirad (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité), Wise (World Education Summit for Education), Inestene (Institut d'Évaluation des Stratégies sur l'Énergie et l'Environnement en Europe) etc.) ;



- les organisations qui effectuent des recherches originales dans les domaines des sciences économiques et sociales (coût d'entrée moins coûteux que dans le cas qui suit) : ex. ISAST (Intervention Sociale & Alternative Santé au Travail) ;
- les organisations qui effectuent des recherches originales dans les domaines des sciences de la vie et de sciences « exactes » (GRAB (Groupe de Recherche en Agriculture Biologique), ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique), Réseau semences paysannes, certaines associations de malades ou d'usagers de drogues, associations naturalistes...

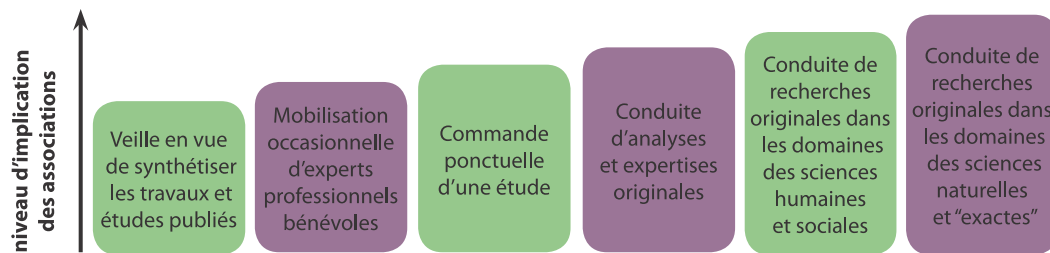


Schéma : Niveau d'implication des associations dans la recherche

On peut également classer les organisations selon quatre axes :

- en fonction du statut juridique : un *continuum* de situations depuis les associations militantes (loi 1901) aux structures entrepreneuriales de prestation de service (bureau d'études, SARL, SCIC) ;
- en fonction du positionnement face à l'Etat et aux institutions : depuis les structures qui sont en opposition forte avec les institutions publiques officielles d'expertise et de recherche, jusqu'à celles qui participent à certains dispositifs publics ;
- en fonction du degré d'implication dans la production de savoirs : depuis les associations qui effectuent des analyses et recherches jusqu'à celles qui se limitent au travail de dossier, de mobilisation ou d'information/médiation ;
- en fonction du rapport établi entre non spécialistes et professionnels : depuis la co-production des savoirs par les « profanes » jusqu'à la prestation de service par des « scientifiques professionnels » engagés.

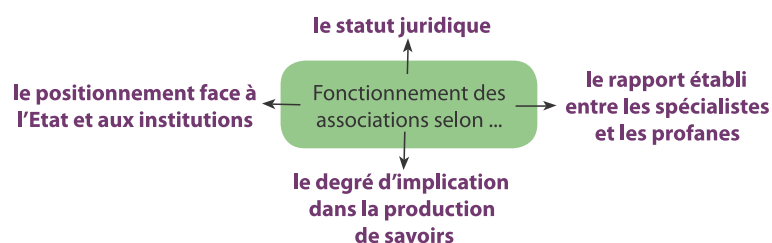


Schéma : Différents modes de positionnement des associations

Quels sont les objectifs de la recherche en partenariat pour le tiers-secteur scientifique ?

On évoquera bien évidemment la création de connaissances pour la mise au point de nouveaux outils utiles à l'action ainsi que la mobilisation des acteurs concernés. Pourtant, l'implication dans un projet de recherche revêt souvent des aspects moins évidents. L'action est souvent mue par l'émotion et laisse ensuite la place à l'intelligence, donc l'argumentation, la réflexion et la justification. Les acteurs de terrain n'ont pas le temps et peut-être pas la volonté d'avoir le recul nécessaire pour juger leurs actions ? Peut-on prendre le risque de juger de la pertinence de son action, au risque de la remettre en cause et de l'arrêter ? L'analyse formulée par la recherche favorise alors une meilleure compréhension du phénomène, un renforcement de leur positionnement mis en avant pour que les associations ciblent mieux leurs actions voire les remettent en question. Dans le même sens, la recherche aide à caractériser un phénomène émergent. La création d'une plateforme d'expertise conjointe gestion-recherche, par exemple (cf. point 2.4. dans la partie dispositifs et projets), est alors un outil de dialogue pour la compréhension de ce phénomène, voire la participation à l'élaboration des politiques publiques. Le chercheur facilite la légitimité de l'association par rapport aux pouvoirs publics, l'accès aux données et la caution scientifique (objectivité). Par ailleurs, la critique des associations par rapport aux actions de leurs bailleurs leur est difficile du fait de leur dépendance financière à ces mêmes bailleurs. Le recours à la recherche est parfois un moyen détourné d'être critique.

2. Le chercheur

Les travaux de recherche sont aujourd'hui effectués par des acteurs variés tels que chercheurs des centres ou instituts de recherche, enseignants-chercheurs des universités ou ingénieurs-chercheurs dans des laboratoires industriels communs intégrés dans des laboratoires académiques. Ils consistent à apporter des connaissances nouvelles, poser des questions, assurer la transmission des savoirs par l'enseignement ou l'intervention dans l'espace public et dans le cadre de la recherche finalisée et de l'innovation, répondre à des problèmes généralement parcellaires.

En recherche participative, le chercheur apporte une efficacité en matière de compréhension des phénomènes et donc en matière d'adéquation des outils et méthodes pour résoudre la problématique rencontrée. Certains chercheurs revendiquent explicitement une posture d'intervention, d'autres s'en tiennent à distance, par crainte de voir leur autonomie menacée, ou encore la mettent en pratique sans y penser vraiment (Petit et Fleury, 2009).

L'intérêt pour un chercheur à suivre une démarche de recherche participative par rapport à une démarche conventionnelle est multiple. La formulation et la création de méthodes sont des apports qui favorisent la progression grâce aux autres acteurs, mais aussi à travers la réflexion avec d'autres acteurs. La valorisation du travail du chercheur en est ainsi favorisée. Mener des travaux de recherche en collaboration est un moyen de travailler à partir des préoccupations des acteurs et se rapprocher de la pratique. Le chercheur va pouvoir apporter un regard critique et réflexif sur une situation. Cette collaboration va créer des passerelles, décloisonner les mondes des praticiens et des chercheurs, mais pas seulement. C'est aussi une opportunité de créer des lieux favorables aux rencontres, aux changements de postures et aux façons de penser, et de mettre en place un espace de diffusion des recherches : le projet de recherche-action est un espace de diffusion en soi. A travers la mise en place d'un projet, c'est tout un réseau d'acteurs professionnels qui se développe et un terrain qui s'ouvre aux chercheurs. Le partenariat dans la recherche contribue à l'ouverture scientifique à de nouvelles thématiques scientifiques ou à de nouveaux aspects d'une thématique, et à une confrontation de la pratique à la réalité : le chercheur inscrit-il ses recherches dans une demande sociétale ? Ce sera alors l'occasion de trouver de nouvelles pistes, de nouvelles questions et d'élargir son champ d'intervention scientifique.

Le chercheur en recherche participative est-il engagé ou militant, dès lors qu'il est attaché aux questions de participation des citoyens à la recherche et à la concertation avec les populations ?



Le chercheur est avant tout et comme tout un chacun un citoyen. Le chercheur engagé refuse de dissocier l'activité de recherche de son contexte et de son impact sociétal et œuvre pour que celui-ci soit systématiquement pris en considération tant dans le choix des orientations de recherche que dans leurs retombées. S'il exprime sa citoyenneté dans des engagements plus ou moins marqués il peut se voir immédiatement apposé cette étiquette.

Notons que si le **chercheur engagé** est rapidement désigné comme chercheur militant par la communauté scientifique et en conséquence accusé de subjectivité dans ses travaux, il n'existe pas au contraire de chercheur « neutre ». Simplement les tenants de cette « neutralité » de la recherche ne reconnaissent pas que tous les chercheurs sont influencés par leur propre système de valeurs et qu'aussi bien le choix des partenaires, le choix des financements, des hypothèses à tester et des dispositifs et méthodes pour les tester ne sont pas neutres mais conditionnés par les valeurs portées par chacun, ce qui permet ainsi l'irruption du contexte économique, social, politique voire religieux dans la recherche.

On citera Alain Touraine pour appuyer notre démonstration : *« Ceux qui parlent d'un mouvement social sans entrer dans les idées et les sentiments de ceux qui l'animent manquent d'objectivité, car ils n'aperçoivent même pas ce dont ils prétendent parler »* (Touraine 1982).

Cet engagement peut se traduire de différentes façons. Soit « à l'extérieur » de l'institution de façon relativement étanche où dans ce cas, le chercheur s'investit dans une démarche militante. Soit « dans » l'institution où par exemple le chercheur développera des pratiques participatives avec des organisations de la société civile dans son travail de recherche. Le rôle du chercheur réside par exemple dans l'appui au développement de l'expertise citoyenne.

Quand un chercheur est considéré « militant », il risque d'être considéré comme n'étant pas assez scientifique dans ses approches et démarches, pas assez « objectif » car trop mêlé à son sujet. On observe aussi que cette critique de « chercheur militant scientifiquement pas assez rigoureux » est surtout adressée à des chercheurs qui remettent en question les paradigmes actuels de la science dominante. Quand un chercheur s'exprime en faveur d'une technologie (OGM, nucléaire, nanotechnologies, etc.), il « donne un avis scientifique » même si ce n'est pas son domaine de recherche (ex : Claude Allègre qui s'exprime en faveur des OGM, du nucléaire, etc.), mais quand un citoyen ou même un chercheur (!) montre des réserves ou sa défiance par rapport à cette technologie, il est catalogué « anti » et la corporation technoscientifique clame qu'il fait passer ses opinions au détriment de la démarche scientifique.

Par ailleurs, le militantisme du chercheur est aussi lié à **l'objet de recherche** lui-même souvent déconsidéré, peu exploité, marginalisé et dont les problématiques de recherche ne sont pas « bien définies » par manque de données. La recherche participative inspirée de la *Participatory Action Research* chez les anglo-saxons se réfère à l'étude de groupes et d'objets marginaux / marginalisés. Il s'agit alors d'une recherche contestataire, voire d'une action militante, qui se voit aujourd'hui marginalisée, déconsidérée, par les instituts de recherche et les bailleurs, qui vont parfois bloquer certains projets en les jugeant « trop innovants ». En effet, *« la nécessité de produire des connaissances utiles et l'impératif de l'action placent les participants dans une situation de prise de risque par rapport aux jugements extérieurs, en particulier par rapport aux priorités de leurs institutions respectives »* (Petit et al. 2008). Pourtant, aujourd'hui, au travers des nombreuses incitations des appels à projets en recherche développement (ex. : Agence Nationale de la Recherche), le mot d'ordre est « participatif ». Dès lors, les acteurs deviennent banals, et la recherche banalisée. Pourtant, l'intérêt même de cette recherche participative est d'innover, à travers des nouvelles formes d'interaction sociale, de processus organisationnels et de résultats exploitables autant par les chercheurs que par les acteurs professionnels. Comment se positionner ? Comment encourager une liberté de recherche qui soit en phase avec les besoins de la société sans trop l'institutionnaliser ou la brider ? Le sujet peut rester contestataire mais le processus, le travail en partenariat ne l'est pas.



Les chercheurs en sciences sociales et humaines ont d'abord été les premiers impliqués, néanmoins les chercheurs des disciplines des sciences naturelles, et en particulier des sciences de l'environnement ont pu développer des approches participatives au sein de leur recherche. Ces pratiques sont également fortement liées à des thématiques telles que la santé ou l'environnement.

Est-il plus facile de collaborer avec la société civile dans un projet de recherche quand on est en sciences sociales ou sciences et technologies (médecine, génétique, sciences de l'ingénieur...) ? Tremblay et Gillet (2011) apportent un éclairage à ce sujet : « *Dans de nombreuses disciplines scientifiques dites « dures » ou encore dans les sciences appliquées (sciences de l'ingénieur, médecine...), les chercheurs coopèrent étroitement avec les milieux professionnels. Pour les disciplines scientifiques des sciences sociales comme par exemple la sociologie ou l'économie politique, l'intervention de chercheurs universitaires dans les milieux professionnels autres que les leurs, notamment en entreprise, dans la fonction publique, avec des acteurs de la société civile ou politique, est source de nombreuses questions et n'est pas une pratique courante en France ; bien qu'elle le soit un peu plus au Québec, ce n'est tout de même pas un mode de travail dominant.* » Cette faible implication du chercheur en sciences sociales est également due à sa posture générale, en tant qu'observateur extérieur, pratiquant par exemple l'observation participante, mais observant « sur ». Les apports d'une discipline, souvent les sciences humaines, peuvent être utiles à des chercheurs d'autres disciplines pour regarder en arrière, analyser leurs pratiques ou les aider à établir une méthode de travail. Par exemple les acteurs du projet Divèrba (sélection participative de fourragères) ont mis en avant l'importance à attacher au processus, aux interactions et au sens que les acteurs donnent au projet, plus qu'au produit en lui-même (la variété mise au point).

Cependant, nous tenons à préciser que des collaborations, telles que les ARC (Actions de Recherche Collaborative) initiées au sein de l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique travaillant sur les sciences du numérique) permettant à plusieurs équipes de recherche de travailler ensemble sur des thématiques variées ne relèvent pas de la recherche participative telle que nous l'entendons au sens de participation des organisations de la société civile à la recherche, mais de recherche interdisciplinaire.

3. Les collectivités territoriales

Aujourd'hui, les collectivités territoriales intègrent aussi la recherche et l'innovation. Grâce à la politique de décentralisation, elles ont acquis les compétences pour participer à ces projets ou pour développer des nouveaux programmes de recherche participative. Elles interviennent donc dans le domaine selon leur niveau d'investissement souhaité. Par ex., en avril 2009, 40% des chercheurs recensés en France travaillaient en Ile-de-France. La Région s'est alors distinguée comme un acteur à part entière de la Recherche en créant un poste de vice-président à la Recherche et en soutenant la recherche en lien avec les thématiques d'intérêt régional (cf. partie dispositifs et projets).

On constate une plus grande institutionnalisation des acteurs impliqués dans les projets de recherche participative. En témoigne Catherine Bourgain, présidente de la Fondation Sciences Citoyennes, membre du comité d'évaluation du 8^{ème} appel à projets PICRI en région Île-de-France : « *j'ai été frappée par le nombre de projets déposés par des réseaux d'acteurs institutionnels (MJC, réseaux de santé, de gestionnaires d'établissements publics...), éligibles puisque le réseau est organisé en association loi 1901, mais pas vraiment dans la cible du PICRI. Est-ce un encouragement pour mettre en place des co-financements de recherche institutions publiques / labos ? Ou est-ce le signe que les crédits alloués à ces structures diminuant, elles ne peuvent plus se payer les services de cabinets d'études ou de conseils, et tentent donc de passer par un système d'appels à projets avec des labos ?* » (Bourgain 2012).



4. La figure de l'animateur / médiateur / facilitateur

Deux figures d'animateur sont apparues au cours de notre enquête. Pour certain-e-s, les chercheurs n'ont pas la compétence ni le temps d'assurer l'animation d'un projet en recherche participative ou la recherche de fonds. La meilleure manière de gérer un projet est alors de déléguer la coordination à une personne extérieure, souvent issue du milieu associatif ou d'une collectivité locale. Elle réalise des tâches non valorisées alors que cruciales, comme l'organisation des réunions de coordination, l'animation des projets, la rédaction des rapports à mi-parcours et finaux, etc. Ces animateurs ont souvent le rôle d'intermédiaire dans un projet de recherche.

Le chercheur intervenant comme animateur se positionne lui aussi à l'interface entre les groupes. Son rôle consiste à les aider à se poser des questions sur le problème, en le situant dans un contexte théorique plus global, ce qui permettra l'élargissement de la conscience des sujets concernés, dans le but de planifier les étapes de transformation des actions des sujets et des pratiques institutionnelles. « *Ma posture est celle d'un chercheur, facilitateur, accompagnateur. J'aide la communauté à mobiliser ses connaissances à formuler ses questions de recherche. Je coordonne le groupe des scientifiques. Six chercheurs de disciplines complémentaires ont accepté de restituer leurs travaux et d'intégrer les questions de la communauté dans leur programme* » commente Sylvie Blangy (géographe, CEF-CNRS, travaillant avec les communautés autochtones du Canada et de la Suède). Notons que la co-animation par un « co-chercheur », personne implantée localement, est indispensable pour assurer le relais dans les communautés locales.

Ex. du rôle de l'animateur dans les projets de sélection participative : « L'animateur, ou le technicien selon les structures concernées, a un rôle complémentaire de ceux des deux acteurs principaux que sont le chercheur et le paysan. (...) il facilite le dialogue et l'installation du climat de confiance, il permet de faire le relais indispensable au vu du décalage temporel, il assure souvent une traduction minimum vers les paysans pour les maintenir informés, souvent oralement. Proche des paysans mais souvent issu de formations similaires à celles des scientifiques, il représente une interface entre les deux mondes, un interprète des langages de chacun plus qu'un traducteur. Dans l'autre sens, les techniciens aident aussi à décoder les logiques agricoles qui ne sont pas simples à expliquer aux scientifiques et les intuitions porteuses d'émergences soudaines impossibles à prévoir dans la programmation carrée d'un protocole expérimental. Le technicien est aussi un pivot reconnu par les paysans pour s'occuper des relations entre le travail de recherche à la ferme et l'extérieur. Il intervient ainsi dans le suivi des observations et des mesures sur les plantes, la rigueur des applications des essais, la gestion administrative et financière des actions, le relationnel avec tous les autres acteurs du projet » (Source Brac et al. 2011).

5. La valorisation de la recherche participative

5.1. Par les chercheurs

Pour les chercheurs impliqués dans ce type de collectifs, **la validation par les pairs implique** un travail supplémentaire de reconnaissance dans des publications et des réseaux scientifiques. A cela s'ajoute la difficulté de formaliser dans un article scientifique la construction d'un partenariat et les différents processus d'animation. La conceptualisation et la valorisation du partenariat et des processus restent encore délicates pour les chercheurs, notamment pour les chercheurs ne s'inscrivant pas en sciences sociales et humaines.

Des dispositifs visant à favoriser la réflexivité des chercheurs et la reconnaissance de telles pratiques dans la sphère officielle sont actuellement en cours d'élaboration / de réflexion. Il semble en effet que l'évaluation des chercheurs s'oriente vers la prise en compte du développement des partenariats chercheurs-associations voire une institutionnalisation de ces partenariats, mais sans



que cela ne soit réellement concret, autant dans les documents d'orientation³ que pour les chercheurs dans la valorisation de leurs projets et travaux : « *On nous avait reproché lors de la précédente évaluation de ne pas avoir publié assez. Cette fois-ci, en juin 2012, on nous a reproché le contraire, à savoir la trop forte abondance des publications au détriment de la valorisation d'exemples de processus de recherche en partenariat* » (chercheuses en écologie à l'INRA – SAD Paysage, Département Sciences pour l'Action et le Développement, après une évaluation du département par un comité international).

En parallèle à l'accompagnement ou à la participation à des programmes de recherche participative, la Fondation Sciences Citoyennes souhaite entamer des réflexions sur l'évaluation des chercheurs, en introduisant le montage d'un projet participatif ayant comme critère d'évaluation « *la responsabilité sociale et environnementale des chercheurs et de la recherche* » et élargir l'évaluation des publications dans des revues par les pairs à des évaluations par des professionnels.

5.2. Par les organisations de la société civile

La validation des outils par les acteurs de terrain se fait de différentes manières :

- Production d'outils opérationnels et de gestion : construction de partenariats (cartes, schémas) et référentiels techniques que les acteurs peuvent s'approprier car ils ont été impliqués dans la construction de l'outil ;
- Echanges (journées de rencontre, thématiques, d'échange avec présentation des travaux, liste de discussion, partage de fichiers...) ;
- Information et communication (lettres d'information, site internet, synthèses thématiques...) ;
- Connaissances (rapports, enquêtes, synthèses thématiques...).

La diffusion auprès du grand public via les échanges, la communication, la diffusion d'informations et de connaissances. On constate l'émergence de la problématique des amateurs qui quittent le processus de production des données après un certain temps passé dans un programme de sciences participatives. L'enjeu réside dans la compréhension des raisons pratiques et sociales qui poussent les amateurs à s'impliquer dans de tels projets. Des enquêtes sont menées dans ce sens au sein du MNHN, dans le cadre de projets de sciences participatives.

La diffusion auprès des institutions, notamment via des recommandations / orientations des politiques publiques.

³ Rapport « Recherche, agriculture, territoire, quels partenariats? », publié en 2000 par C. Béranger, C. Compagnone, P. Evrard, J. Bonnemaire sur l'état des lieux des pratiques partenariales menées au sein de l'INRA. On retiendra notamment les nombreuses interactions avec le GERDAL, Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées (association Loi 1901), composé de sociologues du travail et du développement, intervenant dans le secteur du développement rural et du développement local .



Dispositifs et projets

1. Dispositifs de financement

1.1. Dispositifs spécifiques exigeant un partenariat

Les programmes suivants ont attiré notre attention. Ils requièrent en effet comme condition de financement un partenariat entre un institut de recherche et un acteur local (association ou acteur public local). Là encore, la liste n'est évidemment pas exhaustive, mais elle montre bien la forte part des programmes régionaux. Un nombre important de projets financés par les programmes suivants sont recensés dans le tableau Excel en annexe.

1.1.1. Niveau régional

- **Programme Partenariats Institutions Citoyens pour la recherche et l'Innovation (PICRI)** en Île-de-France ; <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/dialogue-science-societe/partenariats-institutions-citoyens-picri/>

Il s'agit d'un dispositif financier permettant un travail de recherche commun et à égalité des partenaires, entre organismes de la société civile à but non lucratif (associations loi 1901, SCIC) et chercheurs académiques (universités, organismes de recherche publics). Financé par Conseil régional, et lancé en 2005, il est inspiré d'un dispositif canadien ARUC dont la Fondation Sciences Citoyennes s'était faite le promoteur au moment des États-Généraux de la recherche en 2004.

Le budget initialement de 1,2 millions d'euros a été porté en 2012 à 1,5 millions d'euros et permet le financement de 10 à 12 projets par an. Le budget a fluctué au cours du temps avec un creux à moins d'un million d'euros en 2006 (8 projets financés). Les projets sont financés à hauteur de 50 000 euros pour une période de 1 à 3 ans. Si l'ancrage régional fait partie des critères de sélection, de nombreux projets dépassent largement les frontières régionales voire concernent des acteurs d'autres pays. La situation particulière de l'Île-de-France qui représente 40 % de la DIRD (Dépense Intérieure en Recherche et Développement) et la notion de rayonnement national et internationale qui s'y trouvent liés expliquent probablement cette amplitude géographique.

Le comité de sélection comprend d'un côté des académiques et de l'autre des représentants d'associations. Catherine Bourgain, qui représentait la Fondation Sciences Citoyennes en tant que membre du jury de sélection de l'appel à projets 2012, a rédigé un retour d'expérience dans lequel elle constate qu'une attention particulière est portée à une réelle co-construction de façon notamment à débusquer et rejeter les « associations faux-nez » utilisées par des chercheurs comme alibi pour rentrer dans l'appel. La qualité scientifique des projets était également un critère important pour ne pas faire du PICRI un appel au rabais.

Pour aller plus loin, <http://sciencescitoyennes.org/evaluer-des-projets-picri-retour-dexperience/>

- **Programme Appropriation Sociale des Sciences (ASOSc)** en Bretagne ; <http://xnet1.region-bretagne.fr/Recherche>

Ce programme, directement basé sur les PICRI franciliens, ouvre son premier appel à projets en 2006. Le programme semble évoluer vers le soutien de plateformes de recherche-action.

Le comité d'évaluation de ce programme était initialement composé d'élus et d'agents des services de la région mais compte tenu de la difficulté d'avoir des élus disponibles, le comité technique a progressivement été constitué uniquement d'agents. Les services régionaux concernés sont non seulement ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche mais également de l'agriculture, de la mer et de l'économie solidaire notamment. Des efforts sont faits pour avoir également un représentant du pôle Agenda 21 de la région.

Concernant les critères de sélection, la notation portait à parts égales sur la qualité et l'originalité du projet, la dimension et l'intérêt régional (retombées et impacts sur la société, l'environnement,



l'économie), le partenariat (degré d'implication des acteurs notamment) et le budget (sa cohérence et l'équilibre entre les différents partenaires).

L'Observatoire National des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, présente une analyse intéressante des programmes ASOSc, notamment en matière de difficultés et écueils : « Le nombre de dépôts de candidature reste faible et est en baisse (25 candidatures déposées en 2006, année de la création du dispositif, 13 déposées en 2010). Cela peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Diffusion insuffisante de la notion d'appropriation sociale des sciences dans les tissus académiques et sociétaux et peu d'habitude à recourir à des démarches de recherche-action pour résoudre des problématiques de terrain. Lorsque le dispositif a été créé, un certain nombre de chercheurs et d'acteurs sociétaux étaient déjà familiarisés avec ces approches depuis plusieurs années et en attente d'un soutien régional. Ils ont immédiatement saisi cette possibilité de financement mais, par la suite, n'ont pas été relayés par des chercheurs ou acteurs sociétaux nouvellement convertis au concept, ce qui a mené à un tarissement progressif de l'offre de projets.
- L'appropriation lente des tenants et aboutissants du projet : la recherche-action est un concept qui demande du temps pour être compris.
- Des réticences face à la démarche : pour certains chercheurs et institutions scientifiques, la recherche-action n'est pas de la « vraie » recherche, car elle ne mènerait pas à des publications de « rang A » (à démontrer). Il est donc important de maintenir un haut niveau d'exigence scientifique sur les projets financés dans le cadre du dispositif ASOSc afin de ne pas les voir considérés comme de la recherche de seconde zone. »

Cette baisse est cependant à relativiser quand on voit que les premières années un certain nombre de projets était tout simplement inéligibles, probablement du fait de la nouveauté du programme et de l'effet d'appel que cela entraîné. Cette proportion de projets inéligibles a chuté pour devenir nulle en 2011. Ils représentaient le tiers des dossiers soumis en 2006.

- **Programme « Chercheurs-Citoyens » en Nord-Pas de Calais**
www.nordpasdecalais.fr/recherche/telechargements/appel.pdf

Dernier né des dispositifs régionaux de financement de la recherche participative, il a été mis en place en 2011 et a financé 5 projets. Le grand nombre de dossiers de candidature reçus lors de cette première édition a été une surprise pour la région au point qu'ils décident de doubler l'enveloppe financière dédiée à cet appel qui est passée de 300 000 euros à 700 000 euros en 2012. 8 projets ont été financés en 2012. A noter que l'ancrage régional est fortement valorisé au moment de la sélection des dossiers de candidature. Les objectifs affichés de cet appel à projet sont :

- Favoriser l'échange de connaissances, de ressources et de compétences entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche et associations ;
- Enrichir les questionnements, les programmes et les thématiques de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Accroître les capacités d'expertise et/ou d'innovation des organisations de la société civile ;
- Enrichir la formation et l'«employabilité» future des étudiants, doctorants et docteurs en les impliquant dans des recherches collectives multipartites et sur des projets «en situation» ;
- Aider la société civile à s'approprier la démarche scientifique en s'engageant activement dans des recherches scientifiquement validées sur des sujets pouvant avoir des retombées sociétales fortes ;



- Partager les fruits de cette démarche participative avec le grand public.

Cet appel a été lancé dans un contexte d'évolution des politiques de recherche et d'enseignement supérieur de la Région notamment à travers la mise en place d'Assises Régionales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en Nord-Pas-de-Calais. A noter que lors de ces assises la question des boutiques de sciences a également été abordée.

- **Programme « Université citoyenne et solidaire »**

Ce programme a été mis en place entre 2009 et 2011 par la Région Rhône-Alpes « pour soutenir les initiatives d'ouverture des universités sur le territoire rhônalpin et favoriser les actions qui répondent à une demande locale et sociale. Son objectif est de réduire les disparités d'accès aux savoirs et de permettre une plus grande cohésion sociale. Cet élargissement du rôle de l'université dans la diffusion des connaissances vers des populations éloignées culturellement et socialement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et vers des territoires géographiquement distants des grands centres universitaires, est l'objet de programme de financement de la recherche. Il s'agit d'appuyer l'université dans le soutien apporté aux acteurs locaux pour la résolution des problèmes économiques et sociaux qui se posent à eux. Les projets naissent des coopérations entre l'université et les acteurs locaux, à partir de l'expression de besoins économiques et sociaux portés par ces acteurs au rang desquels l'économie sociale et solidaire est en première ligne » (Source Conseil Régional). La durée maximale des projets est de 18 mois.

A noter que contrairement aux appels à projets PICRI, ASOSC ou Chercheurs-Citoyens, le porteur de projet doit obligatoirement être une structure de recherche, ce qui suit une logique différente des appels régionaux précédemment cités, puisque cette condition induit forcément un pilotage académique. Même si le comité de sélection doit s'attacher à vérifier la qualité du partenariat, le laboratoire semble plutôt envisagé comme une sorte de prestataire de service servant à une demande sociale et/ou économique et non comme le partenaire d'un projet co-construit.

1.1.2. Niveau national

En plus des Conseils Régionaux, les Ministères se distinguent également dans le pilotage de la recherche via les appels à projet. Les Ministères fixent des priorités de recherche correspondant à des politiques publiques en cours, auxquels les chercheurs s'attellent.

- **Programme REPERE** - Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise, <http://www.programme-repere.fr/>

Lancé en 2009 suite au Grenelle de l'environnement, c'est une plate-forme de dialogue, de proposition et de projets explorant les voies de la participation des associations portant les enjeux du développement durable à la recherche et à l'expertise. Conduit par la Direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du Commissariat général au développement durable (CGDD) au Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, il vise à développer la participation des associations à différentes phases de l'élaboration des connaissances : dès l'orientation de la recherche ; pendant la mise en œuvre des recherches par l'apport de savoirs issus de l'expérience ; lors de la mobilisation des connaissances pour contribuer à l'élaboration de l'expertise. Deux appels à projets, l'un en 2009 et l'autre en 2011, financent une série de projets, 18 au total. Le partage d'expériences et de connaissances est favorisé à travers l'organisation régulière de séminaires de réflexion. Le programme a pour objectif final de produire des conclusions et des recommandations pour une intégration durable des associations à la recherche et à l'expertise.

1.1.3. Niveau européen

- **Les programmes « science et société » dans les programmes de recherche européens**

En 2001, dans le cadre de la préparation du 6^{ème} Programme Cadre Recherche et Développement (PCRD), la Commission Européenne (CE) publiait son « Action plan Science and society ». Pour la première fois, un plan entier était dédié à la relation entre science et société sans que cette dernière ne soit réduite au seul concept de la culture scientifique et technique (ou « Public

understanding of science » en anglais). Il s'agissait du suivi du document de travail de la CE « Science, société et citoyens en Europe », qui, en novembre 2000, jetait les bases du débat, au niveau européen, sur la relation entre « la » science et « la » technologie et la société et les citoyens européens. L'objectif de ce plan était clair : « soutenir l'objectif stratégique fixé par l'Union européenne à Lisbonne de devenir, d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Y était néanmoins noté en préambule : « Cependant, il semble que l'immense potentiel de nos avancements est en décalage avec les besoins et aspirations actuels des citoyens européens, tels que la paix, l'emploi, la sécurité et le développement durable de la planète. »

Dans les actions que proposait ce plan, plusieurs touchaient directement la recherche participative, la mise en réseau des boutiques de science dans les régions de l'Union et les pays candidats, un échange d'informations et de meilleures pratiques entre les États membres et les régions sur l'utilisation des procédures participatives concernant des politiques nationales et régionales.

Un changement conceptuel arrive en 2007 dans le cadre du 7^{ème} PCRD. La Commission Européenne décide de passer de « science et société » à « science en société ». Elle donne également une définition pour ces acteurs sociétaux qu'elle souhaite désormais voir participer plus activement et plus nombreux à des projets de recherche. Les organisations de la société civile sont ainsi définies comme étant « non-gouvernementales, non génératrices de profit, ne représentent pas des intérêts commerciaux, et défendant un objectif dans l'intérêt public ». D'autres parlent du « tiers-secteur », comme un terme global pour désigner des groupes d'intérêts très variés, comme des associations de la société civile, des syndicats, des organisations religieuses et des réseaux informels de citoyens. Ces groupes se distinguaient d'autres parties prenantes par leurs motivations, leurs objectifs et leurs modes d'organisation et de fonctionnement. Pour s'impliquer dans des projets de « science en société », ils seraient souvent portés par un souci moral, éthique, idéologique, et/ou social et souhaiteraient faire apparaître des intérêts (souvent négligés ou peu défendus) de certaines parties de la population.

Dans le cadre des PCRD européens, s'il existe un certain nombre de projets en partenariat avec des ONG pour des actions de dissémination et de communication, le nombre de projets scientifiques qui intègrent activement des organisations de la société civile comme partenaire de recherche qui co-construisent le projet reste extrêmement faible. Le Programme *Mobilisation and Mutual Learning* (MML) au sein du 7^{ème} PCRD cherchent à promouvoir de tels partenariats.

La recherche participative ou collaborative n'est ainsi pas majoritaire. Elle reste peu connue et peu soutenue par d'autres unités de la Direction Générale de la Recherche, notamment dans les priorités thématiques qui sont l'agriculture, la santé, l'énergie, le transport, le changement climatique, etc. (Commission Européenne 2007).

Si l'on peut certainement se féliciter des (quelques) projets de recherche participative que la CE a financé dans le cadre des PCRD, et de leurs résultats hautement intéressants (que ce soit en terme de production de résultats scientifiques ou de production de réflexions sur le processus participatif même), la « participation du public » est devenu un terme omniprésent dans les discours politiques sans que son réel potentiel soit utilisé. Ainsi cette participation risque de rester confinée dans un « coin démocratique » d'où on peut chaque fois la sortir pour la montrer en disant « mais, vous voyez, on fait de la participation, on est démocratique ». Le risque (avéré) est aussi que la « participation du public » soit utilisée pour contribuer à l'acceptation sociale des développements technoscientifiques, y compris les plus anti-démocratiques qui touchent à des droits fondamentaux (ex. la société de surveillance dans laquelle les citoyens acceptent de plus en plus la restriction de certaines libertés privées et collectives jusque là garanties pour être protégés contre des multiples menaces).



1.1.4. Niveau international

- **Programme Alliances Recherche Universités-Communauté (ARUC)**
<http://sciencescitoyennes.org/les-aruc-inspiratrices-des-picri/>

Le programme « Alliances de Recherche université – communauté », ARUC (le terme anglo-saxon « Communauté » recoupe à la fois le monde associatif et les collectivités locales) est un appel à projets lancé au Canada, en 1999 par le Conseil de Recherche en Sciences sociales et humaines (CRSH). Ce Conseil est l'agence fédérale qui finance la recherche dans les sciences humaines. Il est dirigé par un Conseil de 22 membres. Le CRSH a un budget d'environ 4 millions de dollars par an pour les ARUC. Le programme a pour objectif d'appuyer la création d'alliances entre les universités et les organisations à but non lucratif de la société civile. Par un processus axé sur la collaboration continue et l'apprentissage mutuel, ces coopérations sont censées favoriser la recherche novatrice, la formation et la création de nouvelles connaissances dans des domaines importants pour le développement social, culturel ou économique des communautés canadiennes.

Les objectifs sont les suivants : favoriser l'échange de connaissances et de ressources entre les universités et les organisations ; enrichir la recherche, les méthodes d'enseignement et les programmes des universités ; accroître les capacités des organisations de la société civile à critiquer la politique en matière de recherche afin de pouvoir mieux négocier leurs besoins ; renforcer la capacité des collectivités à prendre des décisions et à résoudre des problèmes ; donner des moyens financiers aux associations pour conduire leurs propres recherches ; enfin rehausser la formation et l'employabilité des étudiants.

Chaque activité d'une ARUC comprend un volet de recherche (ex. des projets à court terme et à long terme, de la recherche-action, etc.), un volet d'éducation et de formation (ex. dans le contexte des projets de recherche, des stages, des activités créditées dans le cadre des cours, etc.), un volet sur la mobilisation des connaissances (ex. des ateliers, des séminaires, des colloques, des publications, des conférences publiques, etc.). Chaque ARUC peut recevoir jusqu'à 200 000 \$ CA par an pendant un maximum de cinq ans.

Les ARUC ont pris fin en 2011, mais celles ayant obtenu le financement avant le terme continuent leurs travaux.

Par ex. l'ARUC « Innovations, travail et emploi » (2011-2015) a un budget d'un million de dollars canadiens et s'articule autour de quatre grands axes de recherche : (1) les innovations et les conditions de réalisation du travail, (2) les innovations dans l'organisation et les relations du travail, (3) la gestion des savoirs et de la formation et (4) les protections sociales.

Par ex. l'ARUC-ÉS, créée en 2000, et dont les travaux se sont achevés en 2011 portait sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional.

Le Conseil Canadien de Recherche en Sciences Humaines (CRSH) met maintenant l'accent, via son volet transversal connexion, sur la création de liens réciproques entre les chercheurs en sciences humaines, ainsi qu'entre les chercheurs en sciences humaines et ceux en position de coproduire ou d'utiliser les connaissances issues de la recherche (praticiens, médiateurs, utilisateurs). Les subventions de partenariat et de développements de partenariat mettent un accent très fort sur la mobilisation des connaissances, la définition des objets de recherches, la gouvernance des projets, les activités de co-construction. Cela donne lieu à des projets originaux et non menés exclusivement avec des organismes sans but lucratif mais également des ministères, des PME, des municipalités, etc. Une condition d'obtention de ces subventions est de démontrer non seulement l'apport intellectuel mais également une implication en espèce ou en nature à hauteur de 30% du montant du projet. Ce programme très récent est encore en tâtonnement mais fait l'objet d'ajustements (Source Elissalde 2013).



1.2. Dispositifs incitatifs

1.2.1. Niveau régional

- **Pour et Sur le Développement Régional « Pour une coopération active entre recherche et développement »**

Initié en 1993 par l'INRA, les programmes PSDR visent à produire à la fois des connaissances scientifiques sur le développement régional et des outils d'aide à la réflexion et à la décision pour les personnes en charge du développement (agents de développement, élus territoriaux, professionnels...). Les recherches sont organisées sous la forme d'un programme régional composé de différents projets. On compte pour l'instant 7 déclinaisons de PSDR : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Grand Ouest, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. Le financement est assuré à 50% par le Conseil Régional et à 50% par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), l'IRSTEA (Institut national en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) et le CIRAD (Centre de Recherche Agronomique pour le Développement) dans les régions où ces instituts sont présents. L'animation nationale du programme s'appuie sur une cellule d'animation, à laquelle participent les animateurs des programmes PSDR de chaque région. Parallèlement, un Conseil scientifique évalue les projets proposés. Initialement constitué au niveau régional, il est maintenant national et est composé de 22 membres, tous scientifiques issus du milieu académique.

- **Le dispositif ARC – Communautés de recherche académique**

Créé en 2011 par la région Rhône-Alpes, il vise à favoriser les recherches interdisciplinaires. Les ARC se divisent autour de 8 thèmes (ex. santé et environnement). Une collaboration entre un institut de recherche et au moins un acteur du monde socio-économique, sanitaire ou culturel en Rhône-Alpes (pôles de compétitivité régionaux, PME-PMI, musées, bibliothèques patrimoniales, associations...) est exigée dans l'appel à projet thématique « Cultures, sciences, sociétés et médiations » mais ne figure pas dans les autres thématiques.

1.2.2. Niveau national

- **Programme « Ecosystèmes, Territoires, Ressources vivantes et Agricultures » (Systerra)** financé par l'ANR depuis 2009 et faisant suite au programme « Agriculture et développement durable » (ADD).
- **Programme LITEAU** : conduit depuis 1998 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Commissariat Général au Développement Durable, Direction de la Recherche et de l'Innovation), il vise à soutenir des recherches finalisées en appui aux politiques publiques pour le développement durable de la mer et des littoraux. Au fur et à mesure des années, l'accent est mis sur les approches interdisciplinaires, l'implication des acteurs (institutions, gestionnaires, usagers) et l'articulation avec d'autres programmes nationaux et européens.
- **Fondation d'entreprise Hermès** : dans le cadre de ses actions de promotion d'initiatives visant la sauvegarde de l'environnement et, plus particulièrement, des écosystèmes, l'appel à projets « Biodiversité et savoirs locaux. Favoriser l'innovation dans les interfaces producteurs-consommateurs » a pour objectif de soutenir la recherche-action en faveur de l'émergence et du renforcement d'initiatives qui favorisent l'accès des productions locales aux réseaux mondialisés (coopératives, filières, labels, associations, etc.) dans une approche fondée sur une reconnaissance des expertises et savoir-faire locaux. Sont privilégiés les projets ne pouvant pas être financés par les canaux traditionnels de la recherche (ANR, CE, etc.), et favorisant l'appui à des communautés locales tout en permettant une évaluation de l'impact de ces démarches en matière de biodiversité.



- **Fondation de France : appui aux démarches participatives :** dans le cadre de l'appel à projets « Gérons ensemble notre environnement », la Fondation de France propose une modalité de financement complémentaire, l'aide méthodologique « Démarches participatives ». L'appel à projet, à destination des organismes sans but lucratif, offre aux acteurs locaux la possibilité, par la mise en place d'une méthodologie adaptée, d'agir ensemble pour la préservation de leur environnement ou encore d'engager une médiation pour prévenir ou réguler les conflits environnementaux. Il s'étend sur deux axes principaux : les territoires urbains et ruraux d'une part, les territoires littoraux d'autre part ». L'aide méthodologique est donc « destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques ». Pour encourager la coproduction de projets avec des personnes dites « en grande fragilité », ce dispositif finance un accompagnement méthodologique et les coûts liés la mobilisation des bénéficiaires (Source Fondation de France).

1.2.3. Niveau international

- **L'appel "International Opportunities Fund" (IOF)**

Initié en 2012, c'est un appel à projets commun entre l'IGFA/Belmont Forum et les pays du G8 (G8-HORCS), pour un montant total de l'ordre de 20M€. Les pays actuellement impliqués dans cette initiative sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, le Brésil, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Inde (sous réserve), le Japon, le Royaume-Uni et la Russie. Il est destiné à financer « l'excellence » sur des sujets de recherche de portée globale avec une approche multinationale, en s'appuyant sur le fait que des défis globaux nécessitent des réponses globales. Chaque consortium devra impliquer des partenaires issus au minimum de trois des pays participants à cet appel ; il devra être constitué aussi bien de chercheurs des sciences de la nature que des sciences sociales, ainsi que des utilisateurs de la recherche (décideurs, ONG, industrie...). Certains des pays participants peuvent également financer en partie des équipes de recherche de Pays en Voie de Développement. Les axes thématiques de l'appel IOF 2012 sont la vulnérabilité des zones côtières et la sécurité de la ressource en eau douce. Des projets de 2-3 ans et 1 à 2 milliards € sont attendus.

- **Le Fonds de Solidarité Prioritaire RIPIECSA, Recherche Interdisciplinaire et Participative sur les Interactions entre les Ecosystèmes, le Climat et les Sociétés d'Afrique de l'Ouest**
<http://www.aird.fr/ripiecsa/>

D'un montant de 3,5 millions d'euros pour une durée de 4,5 ans (période 2007- 2011), il concerne les capacités d'adaptation des sociétés d'Afrique de l'Ouest à la variabilité climatique et aux changements du climat. Ce projet est initié par le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) et sa mise en œuvre a été confiée à l'Institut de Recherche pour Développement (IRD). Ce projet a pour finalité d'étayer scientifiquement les politiques nationales d'adaptation au changement climatique, susceptibles d'être adoptées par les gouvernements et acceptées par la société civile.

2. Structures facilitatrices

Nous avons repéré certaines structures qui offrent des espaces propices aux initiatives de recherche participative, tels que les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. D'autres donnent également cette apparence, tels que les groupements d'intérêt scientifique (GIS), mais qui rassemblent finalement une majorité d'acteurs économiques. Néanmoins, nous donnerons l'exemple du GIS Alpes du Nord-Jura en nous basant sur une série d'articles et de deux entretiens avec deux chercheurs auparavant membres du GIS, Philippe Fleury, agronome et économiste à l'ISARA de Lyon et Sandrine Petit, géographe à l'INRA de Dijon, car ce GIS formalise un partenariat entre plusieurs acteurs autour de thématiques communes (environnement, qualité des produits et développement territorial). Dans cette structure, les acteurs qui ont identifié des problèmes ou des

questions vont passer commande et participer à la création et à la mise en place des projets de recherche. Les chercheurs valorisent l'interaction avec les acteurs pour définir et conduire leurs travaux. Ils vont ensuite jusqu'à l'élaboration d'outils d'aide à l'action ou à une réflexion commune sur le développement. Ces moments sont privilégiés pour assurer le transfert des outils à des utilisateurs souvent différents des acteurs accompagnant le GIS dans la conception des outils. Les sorties ne sont donc pas une simplification, une vulgarisation de publications scientifiques réalisés en parallèle.

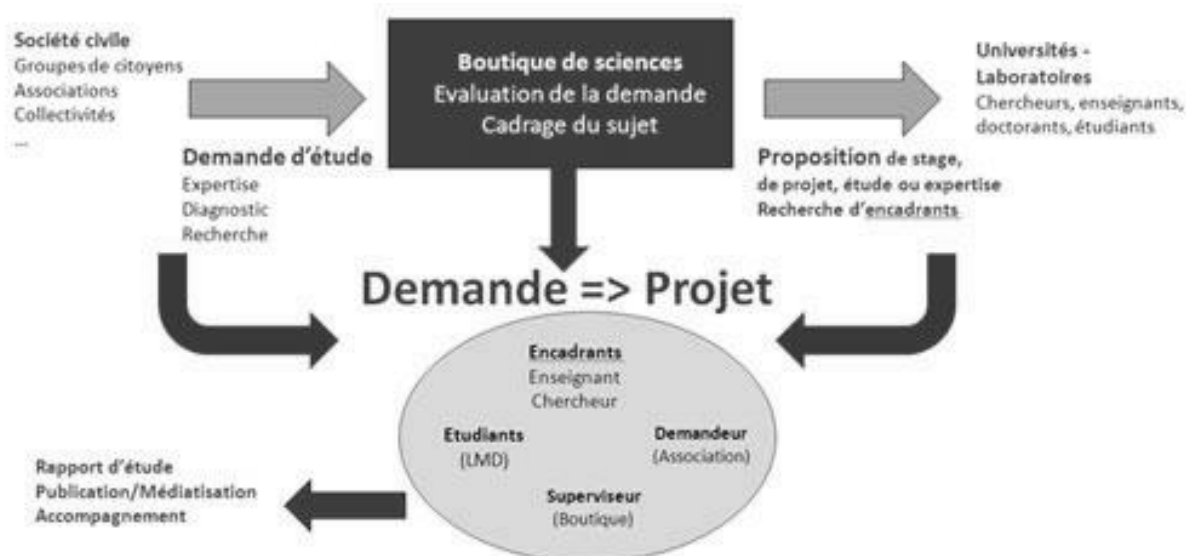
Du point de vue des acteurs du développement, l'existence d'un dispositif ancien tel que le GIS Alpes du Nord pour organiser les relations entre recherche et développement est une garantie d'un dialogue possible avec des personnes ayant un savoir-faire dans la reformulation de questions concrètes. Par exemple, le programme du GIS Alpes du Nord comporte un axe de travail sur la valorisation et le transfert des résultats du programme, dans lequel sont impliqués des ingénieurs de recherche et des agents locaux de développement. Ces différents acteurs réalisent, à partir de leurs compétences respectives et des acquis du programme, des travaux d'expertise, des stages ou sessions de formation des conseillers, des actions de communication vers des publics variés.

2.1. Boutiques de Sciences

Nous avons déjà introduit les boutiques de science lors du chapitre consacré aux racines socio-historiques de la recherche participative. On ajoutera que *« la boutique de sciences n'a rien de commun avec une quelconque échoppe commerciale. C'est une structure de rencontres, de conseils et de définition d'une recherche émanant d'une demande de la société qui dépasse la simple demande d'expertise. Elle analyse les usages et s'intéresse à l'utilité sociale des sciences et des technologies. C'est, pour la société civile, un moyen d'accès aux connaissances, aux recherches scientifiques et aux technologies. C'est, pour les chercheurs, un lieu de dialogue direct avec la société civile, qui a un besoin croissant de recherches propres »* (Bocquet 2013). Les boutiques de sciences n'ont pas de but lucratif. Les demandes déposées à la boutique de sciences par un acteur de la société civile ne concernent pas la diffusion de connaissances (vulgarisation, culture scientifique) mais l'application d'un savoir et d'une compétence à une situation particulière, quel que soit le domaine. Parmi les types de projets portés par une Boutique de sciences, on compte une étude documentaire pour appuyer un plaidoyer, éventuellement assortie d'un travail d'expertise ou contre-expertise ; une étude prospective pour pouvoir activement participer à des débats ou influencer sur les prises de décisions ; un projet de recherche pour trouver des solutions à un problème particulier. Les boutiques de sciences sont un modèle éprouvé en Europe. Une centaine sont actuellement en activités dans 27 pays du monde (dont la plupart européens). Tous n'ont pas la même organisation (adossés à une université ou associations indépendantes) mais la grande majorité sont rassemblés autour du *Réseau international Living Knowledge* qui est soutenu depuis sa création en 2005 par la Commission européenne. Dans les configurations existantes dans les autres pays européens, on constate que les boutiques de sciences ne sont pas toutes parties intégrantes d'universités ou d'institutions scientifiques. Certaines sont des associations indépendantes, d'autres sont intégralement financées par une université, d'autres sont mixtes (université-association indépendante). En France, dans les années 80, seize boutiques de sciences avaient été créées et s'étaient organisées autour de la Fédération Nationale des Boutiques de Sciences et Assimilés (FNBSA). Aucune n'a survécu aux problèmes financiers, à la faible implication de la société civile et des scientifiques et à la quasi absence des étudiants pour répondre aux demandes. Depuis cette époque, la situation a très nettement changé. Les questions des rapports Science-Société ont émergé sur le devant de la scène suite aux crises successives technoscientifiques et avec elles, la montée des aspirations citoyennes à intervenir dans le champ des décisions publiques. Aujourd'hui, la France compte deux boutiques de sciences, celle de l'École Nationale Supérieure de Cachan créée en 2004 et *l'Echop' à Sciences* de Grenoble créée en 2010 (Source Adreca 2013).



Le mode de fonctionnement est le suivant (Source Adreca 2013) :



Le potentiel de telles structures repose sur « l'émergence de nouvelles questions de recherche, de projets, de nouveaux programmes et de nouvelles filières grâce à l'exploration de questionnements de la société civile. (...) L'expérience des boutiques de sciences montre que la distinction entre les sciences humaines et sociales et les sciences de la nature est moins rigide dans ce type de structure que dans les institutions scientifiques » (Bocquet 2013).

2.2. Chaire de l'Unesco

« Recherche à base communautaire et responsabilité sociale de l'enseignement supérieur »

Début 2012, l'UNESCO a établi une nouvelle chaire à l'Université de Victoria au Canada intitulée *Chair in Community-Based Research and Social Responsibility in Higher Education*. Elle est dirigée par Rajesh Tandon du réseau PArticipatory Research in Asia-PRIA et Bud Hall de l'Université de Victoria.

La Chaire UNESCO a pour objective de soutenir des « partenariats Nord-Sud-Sud et Sud-Sud qui renforcent et améliorent le consensus qui se dégage autour de la démocratie de la connaissance ». Elle interagit notamment avec divers réseaux internationaux et des chaires qui font partie de l'UNESCO tel que la Chaire pour l'éducation supérieure, le *Global University Network for Innovation* (GUNI) et le *Global Alliance on Community University Engagement* (GACER). Le travail de la chaire se focalise sur la co-création de nouvelles connaissances grâce à des partenariats entre les universités (universitaires), les communautés (la société civile) et le gouvernement (les décideurs) conduisant à de nouvelles capacités pour trouver des solutions qui répondent à des problèmes urgents liés à la durabilité, aux disparités sociales et économiques et aux conflits culturels. Cela inclut la sensibilisation des décideurs et une pédagogie modifiée de la recherche communautaire. On peut espérer que les travaux de cette nouvelle Chaire UNESCO contribueront à renforcer des politiques de soutien à la recherche participative, notamment grâce à un appui gouvernemental et à la mise en place de financements, pour ainsi contribuer au développement de projets, programmes et réseaux de partenariat entre Nord-Sud et Sud-Sud.

Comme les deux responsables de la chaire le soulignent, il s'agit « d'agir de manière stratégique pour fournir un espace de rencontre de multiples expériences et pratiques entre les institutions et les acteurs ».

Pour plus d'informations, le cadre des actions 2012-2016 est disponible à la page suivante :

<http://www.livingknowledge.org/livingknowledge/?s=unesco&search=Search>



2.3. Centres de recherche à base communautaire

Aux Etats-Unis, le mouvement des *community based research centers*, (centres de recherche à base communautaire), propose une **recherche qui est menée par, avec et pour des communautés citoyennes** (groupes d'habitants ou groupes de quartier, ONG, etc.) et qui résulte des transformations sociales concrètes au niveau local. Le processus de cette recherche citoyenne diffère fondamentalement de la recherche classique en ce qu'elle intègre des groupes de citoyens, les *community groups*, qui veulent utiliser les résultats de la recherche dans un contexte concret et en réponse à un problème urgent afin de réussir une transformation sociale constructive. Signe d'efficacité sociale, de nombreux projets ont des implications au-delà du seul niveau local, et une grande partie des centres de recherche citoyenne formulent en effet également des analyses macro-sociales qui incluent des perspectives plus larges.

Les membres des groupes locaux qui sont à la base des projets sont impliqués de façon très active dans toutes les étapes du processus de recherche. De plus, les centres considèrent important d'avoir dans leurs structures dirigeantes une forte représentation des citoyens.

L'engagement des étudiants joue un rôle essentiel dans les projets de nombreux centres : il diminue les coûts des projets, est valorisé dans le cursus universitaire des étudiants et les satisfait par sa dimension d'utilité sociale concrète et immédiate. Dans certains cas cette expérience fait changer leurs parcours professionnels. Mais une analyse faite par l'Institut Loka, un précurseur de la recherche citoyenne nord américaine (www.loka.org), révèle également que les réactions des administrations universitaires vis-à-vis la recherche citoyenne tiennent souvent de l'indifférence, du scepticisme ou même du rejet. Il existe plusieurs dizaines de centres de recherche citoyenne aux Etats-Unis qui réalisaient quelques centaines de projets par an (Centre de recherche à base communautaire : School of Public Health, Université de Washington ; Université de Victoria, Canada, <http://web.uvic.ca/ocbr/>). Les recherches avec les communautés se font avec ou sans l'appui des universités.

Les projets sont menés dans des domaines variés (santé des populations indigènes, logement, cartographie locale, sécurité alimentaire, soutenabilité, genre...).

Par ex., un projet en cours appelé « Vancouver Island Local Food Project » vise à développer un modèle d'alimentation soutenable.

Plusieurs structures facilitent les recherches et partenariats collaboratifs entre communautés et universités, pour améliorer le bien-être économique, environnemental et social des communautés.

L'initiative d'apprentissage à base communautaire (*the Community-Based Learning Initiative, CBLI*), de l'Université de Princeton met en relation le travail académique des étudiants avec les communautés environnantes l'Université. Les étudiants travaillent avec des organismes à buts non lucratifs et développent des projets de recherche, collectent, analysent les données et partagent les résultats et conclusions pas seulement avec les enseignants, mais aussi avec les organisations pour qui les informations peuvent être utiles. Les étudiants qui travaillent avec le CBLI peuvent inclure les recherches à base communautaires à leurs cours comme un stage d'été ou comme partie de leur mémoire ou thèse.

<http://www.princeton.edu/cbli/>

Le Centre de coordination nationale de l'engagement public (*National Coordinating Center of Public Engagement*) favorise des approches dans lesquelles les universités et instituts de recherche impliquent les citoyens (organisés ou non) dans leur travail. Il valorise trois axes : informer, consulter, collaborer (notamment des projets menés en recherche participative).

<http://www.publicengagement.ac.uk>

2.4. Plateformes

Le projet MEDINA « Conservation de la biodiversité en région Méditerranéenne : une interface recherche - gestion pour identifier les enjeux et alimenter les processus de décision », financé dans le cadre du programme REPERE du Ministère de l'Ecologie, est issu d'un partenariat entre l'UMR 5175 du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) et le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). La création et la mise en œuvre d'une interface recherche - gestion représente l'opportunité pour une association gestionnaire de milieux naturels (le CEN L-R) de s'impliquer dans le développement d'un programme de recherche en phase avec les questions que se posent les agents de l'Etat et les collectivités territoriales. Le projet vise une ouverture au milieu associatif de manière générale afin de fournir un examen plus approfondi des questions posées par la territorialisation des enjeux de biodiversité et des responsabilités qui en résultent (Source REPERE).

Périscope, « Plateforme d'échange et de recherche interdisciplinaire entre science et société civile organisée », a pour objectif la création et la pérennisation d'une plateforme de recherche collaborative et interdisciplinaire visant à créer de l'innovation scientifique et sociale à l'interface entre sciences et société à l'échelle de la Bretagne. Lancé en 2011, et pour 2 ans, elle est soutenue par l'Institut Universitaire Européen de la mer IUEM dans le cadre du Labex Mer et par la région Bretagne dans le cadre du programme ASOSc. PÉRISCOPE est constitué par un réseau de chercheurs issus des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales, et des représentants de la société civile issus de « l'enseignement » (public, agricole, privé, artistique, formation continue, enseignement supérieur), des associations (d'éducation populaire, de protection de l'environnement), des collectivités territoriales (élus et techniciens), de l'art, des centres de culture scientifique, des médias, des organisations professionnelles et associations de développement (Technopôle et pôle de compétitivité) (Source PÉRISCOPE).

C'est un espace commun de construction, de débat, de recherche, outil de formation et de mobilisation des acteurs, de mutualisation des moyens et de capitalisation des expériences. Les objectifs sont d'expérimenter et d'analyser de manière réflexive deux configurations des relations entre sciences et société : d'une part, la circulation et l'appropriation des connaissances qu'elles soient scientifiques, professionnelles ou d'usage ; d'autre part, la participation des acteurs sociaux dans la production scientifique qu'il s'agisse de la production de données ou de l'élaboration des questionnements de recherche. Les activités pourront prendre la forme de publications scientifiques, d'outils et de méthodologies, mais surtout de projets, la recherche-action étant au cœur de PÉRISCOPE. Plusieurs projets ont déjà pu être initiés en lien avec des questions environnementales : changement climatique, gestion intégrée de la zone côtière, consommations et productions durables, conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, etc.

PÉRISCOPE s'organise autour de quatre groupes de travail qui ont pour objectifs communs d'une part de recenser les forces en présence, de mobiliser les acteurs, de recueillir les attentes de l'ensemble des participants et d'autre part de proposer un cadre de travail pertinent, permettant d'explorer par la suite tous les aspects des relations sciences-société : état des lieux, débats, espace de problématisation commun, projets de recherche-action.

Un comité de pilotage est actuellement constitué d'un coordinateur, d'un médiateur assurant la fonction de gestion de projet et des animateurs des 4 groupes de travail (gouvernance, éducation, laboratoire d'idées, territoire). Chaque groupe de travail est animé par trois personnes : un chercheur en science de la nature, un chercheur en SHS et un représentant de la société civile.

Pour plus d'infos : <http://www-iuem.univ-brest.fr/scisoc>



Le Groupe de Réflexion avec les Associations de Malades (GRAM), créé en 2004 au sein de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la recherche Médicale) et présidé par Martine Bungener, a une mission de réflexion, d'organisation de débats et de proposition sur les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour développer la politique de partenariat et de dialogue entre l'Inserm et les associations. Il est composé d'une parité de représentants d'associations de malades, de scientifiques et de responsables opérationnels de l'Inserm.

La Mission INSERM Associations, animée par Dominique Donnet-Kammel, est la force opérationnelle du GRAM. Elle dispose d'un répertoire d'associations de malades et peut effectuer un rapprochement entre chercheurs et associations impliqués dans une thématique spécifique. Elle a participé à la création d'un Collège de relecteurs de protocoles cliniques. A la demande des associations, elle organise également des formations à la lecture des articles scientifiques.

La mission INSERM Associations a lancé en 2012 **le programme ScienSAs' (Scientifiques senior et associations de malades)**, réseau d'échange et de partage entre les scientifiques à la retraite et les associations de malades. Les besoins exprimés par les associations, sont la traduction d'articles scientifiques en anglais, la veille scientifique de la recherche, les conseils rédactionnels, l'organisation de réunions ou de colloques, jusqu'à l'accompagnement au montage de projets.

Le réseau ScienSAs' s'appuie sur un site web, <http://scienSAs.inserm.fr>, dont l'objectif est de permettre aux associations et aux chercheurs d'identifier et de rechercher de manière réciproque dans deux annuaires, un annuaire associations et un annuaire chercheurs, les spécialités des uns et des autres et les besoins exprimés. Il appartient ensuite à chacun, de manière volontaire, de communiquer par mail pour établir le lien, et envisager ensemble les collaborations. Un comité d'animation composé de chercheurs à la retraite ou proches de l'être accompagne les chercheurs ScienSAs' et les conseille dans leur démarche de prise de contact avec les associations. Une formation à la médiation scientifique sera organisée à l'intention de tous les chercheurs inscrits. Les associations de malades et les chercheurs seniors définissent eux-mêmes et ensemble l'objet et les modalités pratiques de leur coopération. Les activités initiées entre les chercheurs retraités et les Associations de malades ont vocation à se développer de manière autonome.

3. Typologie des projets

3.1. Scientométrie

La scientométrie est la science de la mesure et de l'analyse de la science. Elle est souvent liée avec la bibliométrie. L'analyse bibliométrique repose sur le postulat que la quantification des publications est le reflet de l'activité scientifique, autrement dit qu'il y a « *équivalence entre la notion de science en tant que connaissance et l'écrit scientifique qui représente sa forme objective d'existence* » (Polanco, 1995). Si les deux termes - scientométrie et bibliométrie - sont souvent utilisés comme synonymes, l'analyse bibliométrique, définie comme l'application de méthodes statistiques aux publications, peut être plus précisément considérée comme un outil particulier de la scientométrie, dont le but est, d'après Van Raan (1997, cité dans Verbeek A., 2002) « *l'amélioration des connaissances sur le développement de la science et de la technologie, y compris en lien avec des questions sociétales et politiques* ». L'analyse scientométrique regroupe également l'analyse de financements, ressources humaines, brevets, etc.

Au cours de nos différentes études d'analyse des politiques de recherche (Fondation Sciences Citoyennes, 2004, Fondation Sciences Citoyennes 2009, Gall E. *et al*), nous avons construit ou utilisé des indicateurs financiers (budgets et répartitions) et bibliométriques (volume des publications, facteurs d'impact, etc.). Ces derniers sont très pratiqués pour comparer des pays mais également pour mesurer des évolutions et des tendances.

Cependant, les questions de recherche participative s'avèrent difficiles à étudier par le biais de ce type d'indicateurs car elles touchent à des domaines très différents. Elles ne rentrent pas dans une nomenclature officielle du fait qu'elles demeurent un parent pauvre de la recherche. Dans ce genre

de cas, si nous souhaitons une analyse bibliométrique très fine nous devons passer par une batterie d'outils très lourds et très coûteux tels que l'*analyse factorielle des correspondances* ou *clustering des corpus textuels*.

Si les études scientométriques consistent la plupart du temps à calculer des indices de spécialisation afin de comparer la production scientifique de certains pays par rapport à la production mondiale ou, comme nous l'avons fait lors d'études passées, essayer de faire apparaître les priorités d'un pays sur un sujet en comparant sa production scientifique sur ce sujet par rapport à sa production dans la discipline ou la sous-discipline de rattachement, de nombreuses autres techniques d'analyse existent. Leur usage dépend de ce que l'on cherche à analyser. Etant donné que ce n'est pas l'objet précis de notre étude, mais que nous estimons que la bibliométrie apporte un éclairage intéressant, nous avons procédé à une analyse extrêmement simple en recherchant le mot-clé « participatory » (la quasi-totalité des publications scientifiques étant rédigées en anglais sauf pour des domaines pour lesquels il existe de fortes spécificités nationales) dans les sujets ou résumés des articles de la base de données de *Thomson Scientific's Web of Science*. Celle-ci regroupe plus de 10 000 revues scientifiques. Elle est considérée comme la base de données de référence. D'autres bases de données sont très utilisées également mais ne concernent que des domaines spécifiques (*Medline* pour la médecine, *CAB Abstract* pour l'agriculture, par exemple). Pour conclure cette introduction, il nous paraît important de prévenir le lecteur que ce travail bibliométrique est forcément superficiel et ne permet d'obtenir que des tendances et non pas une analyse quantitative à proprement parler.

Notre étude porte sur la période 2001-2010 ce qui correspond à une phase de développement de la reconnaissance académique de ce type de recherches. Nous avons exclu l'année 2011 pour éviter d'introduire un biais, étant donné que les articles d'une année donnée mettent parfois un certain temps à être mis en ligne.

La figure 1 montre l'évolution sur 10 ans du nombre d'articles correspondant à cette requête. Dans ce cas précis, du fait du faible nombre d'article, il est aisé de repérer les faux positifs. Il s'agirait d'articles qui comporteraient le mot-clé recherché mais de façon « parasitaire ». C'est-à-dire que le mot-clé est employé dans un contexte et ne concerne pas le sujet dont nous recherchons les publications. Il s'avère qu'il n'y en avait pas, le terme étant suffisamment peu usité hors de ce domaine stricte de pratiques. Nous constatons une évolution constante, voire même une accélération du nombre de publications chaque année, qui correspond tout à fait à la tendance observée dans ce domaine, notamment l'accroissement du nombre de rencontres (Conférences internationales *Living Knowledge* du réseau des boutiques de science accueillant un public et un nombre de présentations croissants, développement des réseaux et des sources de financement autour de ce type de projets).



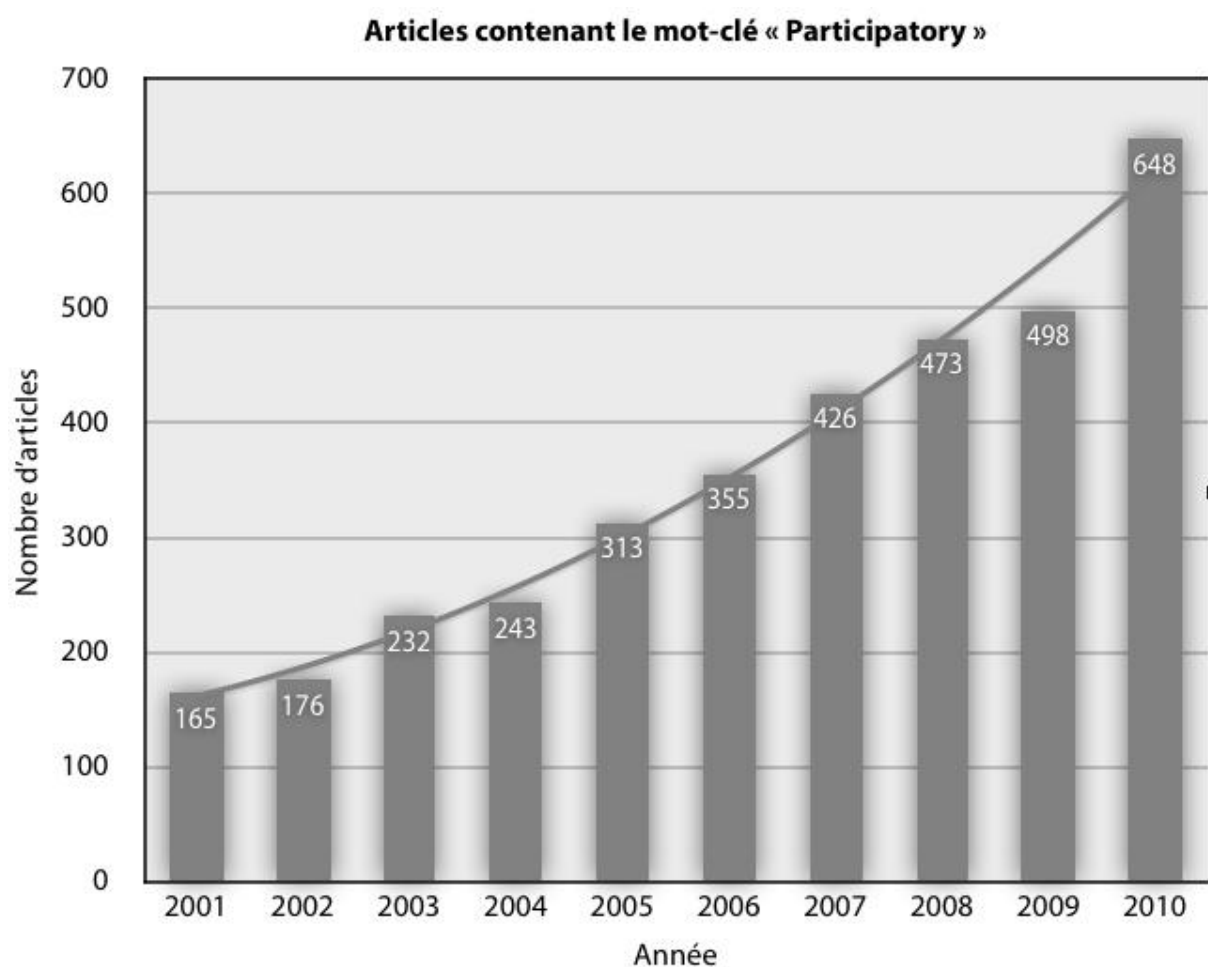


Figure 1. Analyse scientométrique - Mot-clé "Participatory" : Nombre de Publications (2001-2010)

Les tableaux 1 et 3 et les figures 2 et 3 (voir pages suivantes) montrent les pays publiant le plus ainsi que les sujet ou disciplines (au sens de la nomenclature de la base de données « Web of science ») dans lesquels ces articles ont publiés. Nous pouvons constater que ce type de recherche est nettement plus développé dans les pays anglophones (même en Afrique) mais que cette situation est en train d'évoluer en concernant de plus en plus de pays et plus seulement anglophones.

Concernant les sujets ou disciplines, la plupart des publications en recherche participative se font dans des disciplines qui concernent la santé et l'environnement et plus généralement dans les domaines du développement durable, tels que les sciences environnementales, l'écologie, l'agriculture multidisciplinaire, certainement car il s'agit des domaines scientifiques dans lesquels la société civile est le plus impliquée.

Nombre d'articles avec le mot-clé « Participatory » - Par pays

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
Etats-Unis	48	58	76	77	91	120	119	126	172	245	1132	32,1 %
Angleterre	18	16	21	25	34	42	51	44	51	52	354	10,0 %
Canada	10	15	9	21	23	35	29	29	52	52	275	7,8 %
Pays-Bas	14	11	18	15	26	27	33	32	24	41	241	6,8 %
Australie	8	13	11	18	16	21	28	26	24	60	225	6,4 %
Inde	11	8	8	10	14	8	19	29	21	27	155	4,4 %
Allemagne	6	9	7	9	12	15	23	17	16	21	135	3,8 %
France	2	2	5	3	4	10	7	22	31	33	119	3,4 %
Kenya	5	7	7	10	18	9	11	10	15	14	106	3,0 %
Afrique du Sud	6	4	5	10	11	6	11	18	13	15	99	2,8 %
Suède	5	7	10	9	7	11	10	14	13	13	99	2,8 %
Italie	6	4	4	0	11	7	11	16	9	20	88	2,5 %
Japon	4	4	4	4	7	17	9	12	9	14	84	2,4 %
Danemark	1	2	5	2	7	6	13	6	8	24	74	2,1 %
Brésil	4	1	1	3	2	7	5	20	13	17	73	2,1 %
Chine	1	5	8	4	5	7	8	10	12	9	69	2,0 %

Tableau 1. Analyse scientométrique - Mot-clé "Participatory" : Nombre de Publications par pays (2001-2010)

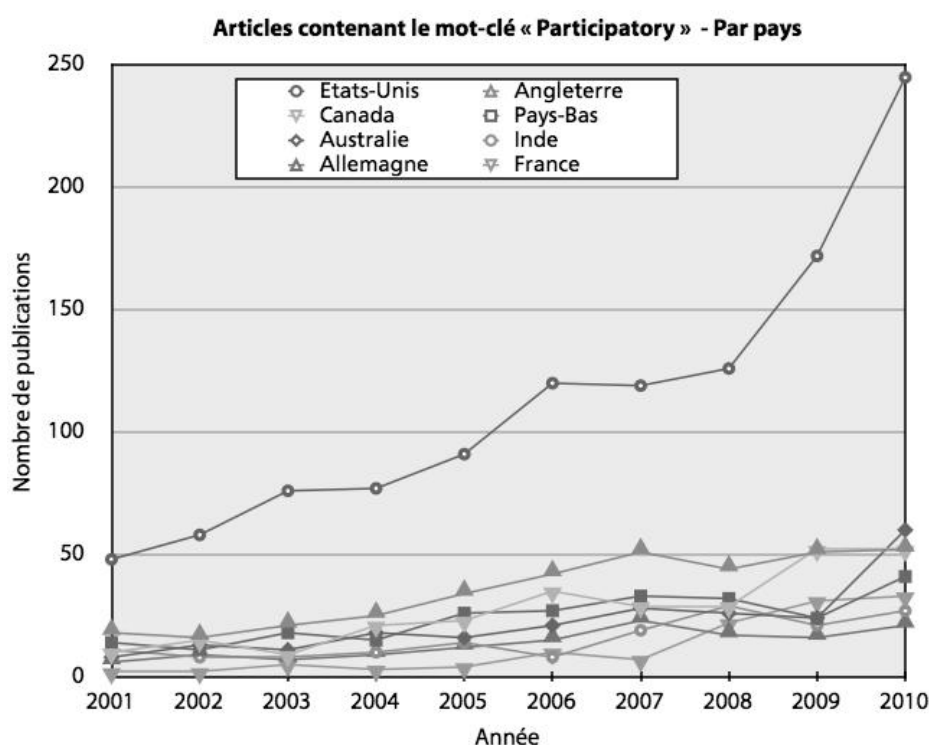


Figure 2. Analyse scientométrique - Mot-clé "Participatory" : Nombre de Publications par pays (2001-2010)

Nombre d'articles contenant le mot-clé « Participatory » - Par sujet

Sujet	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Sciences de l'environnement	37	31	35	41	78	75	82	72	98	94	643
Santé occupationnelle et environ.	25	23	31	38	52	76	61	59	86	132	583
Ecologie	13	16	24	16	40	35	40	33	58	54	329
Agriculture multidisciplinaire	22	18	22	26	28	25	34	44	32	41	292
Agronomie	20	17	22	20	14	18	35	48	35	24	253
Ressources aquatiques	6	11	23	14	19	24	30	34	40	39	240
Etudes environnementales	10	5	8	7	17	25	39	35	40	41	227
Sciences et services des soins	5	10	27	16	14	12	24	21	26	36	191
Soins	0	2	7	12	16	19	23	28	28	56	191
Médecine interne, générale	8	5	17	11	14	24	23	19	23	23	167
Foresterie	9	12	11	12	18	11	15	18	21	23	150
Sciences des plantes	12	7	13	4	7	7	16	27	15	16	124
Ingénierie environnementale	5	5	6	4	9	8	22	10	15	21	105
Politique de santé	3	5	11	9	8	5	8	7	15	20	91
Ergonomie	8	5	9	7	8	10	7	6	14	16	90
Conservation de la biodiversité	1	1	2	5	17	7	7	14	19	10	83

Tableau 3. Analyse scientométrique - Mot-clé "Participatory" : Nombre de Publications par sujet (2001-2010)

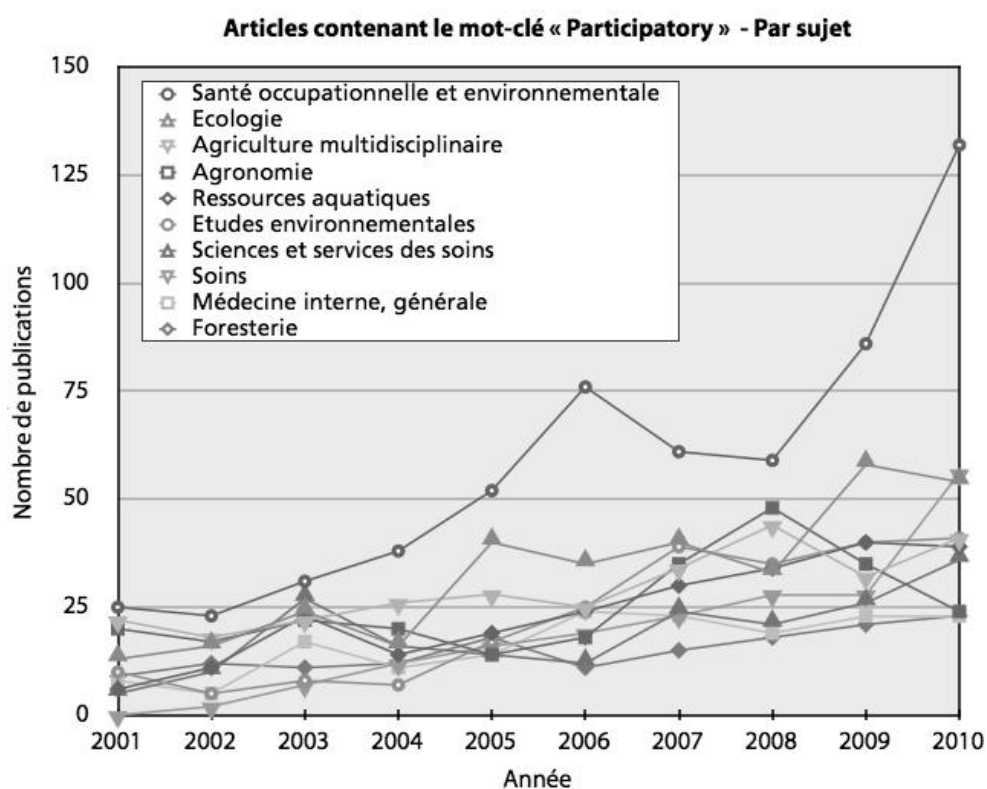


Figure 3. Analyse scientométrique - Mot-clé "Participatory" : Nombre de Publications par sujet (2001-2010)

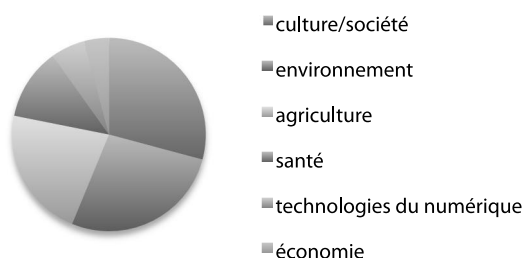
3.2. Analyse graphique

Introduction à la liste de projets sous forme de tableau Excel (en annexe)

Ce fichier en annexe répertorie quelques-uns des projets menés en France (ou à l'étranger par des instituts de recherche français) en recherche participative au sens large. Il n'a pas pour vocation à être une liste exhaustive, mais bien de montrer quels sont les éléments saillants des différents projets et d'en donner un aperçu au lecteur. Le livret « Observons la nature, des réseaux et des sciences pour observer la biodiversité – 2009/ 2010 » édité par l'association Tela Botanica et disponible sur leur site à la page colloquescb.tela-botanica.org recense par exemple 43 projets de sciences participatives ou citoyennes.

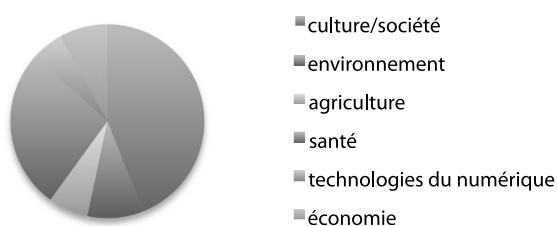
Les projets ne sont pas référencés selon l'année de validation du financement, mais selon l'année de début des projets (le financement est généralement accordé l'année précédente).

Un référencement thématique, notamment concernant certain projets, peut être considéré comme arbitraire, étant donné la difficulté de catégoriser des projets dans une seule thématique (ex : projet « Le développement de l'écologie en France, histoire et mémoire » est classé selon les personnes en environnement ou culture/société ; nous l'avons classé en environnement).

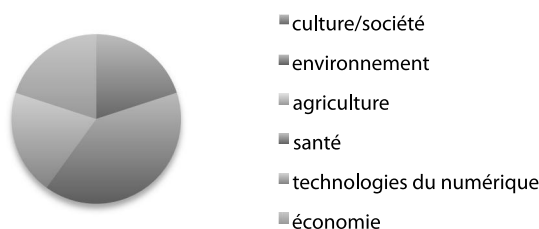


Le graphique ci-dessus représente la répartition thématique des 192 projets de recherche participative que nous avons recensés de manière non représentative. On constate un équilibre entre les thèmes culture/société, environnement et agriculture. Vient ensuite le thème de la santé, puis les technologies du numérique et l'économie.

Nous avons ensuite cherché à connaître la répartition thématique des projets financés dans le cadre des programmes régionaux de financements de partenariats : les 75 projets PICRI (ci-dessous) financés depuis 2006 ont une tendance clairement culture/société et santé. La répartition des thématiques varie également selon les années : par exemple en 2010, la moitié des projets financés concerne l'environnement.



Les 66 projets ASOSC financés entre 2007 et 2012 (ci-dessous) présentent une répartition assez égale culture/société, environnement, agriculture, économie et technologies du numérique. Le thème santé est néanmoins absent des projets financés.



On remarquera la même répartition des financements par thématique concernant les 5 projets chercheurs-citoyens financés depuis 2012 (ci-dessous) par la région Nord-Pas de Calais.



Quant au programme REPERE financé par le Ministère de l'Ecologie, bien qu'il soit axé environnement, nous avons catégorisé les 18 projets financés en 2010 et 2012 sous 5 différentes thématiques. Par exemple, un projet en santé-environnement a été catégorisé en santé.



3.3. Fiches projets

Les fiches-projets ci-dessous permettent d'illustrer notre analyse. Là encore, le choix des projets sélectionnés s'est fait de manière arbitraire, en fonction des personnes interrogés, des projets décrits et surtout de la représentativité des processus en fonction des critères d'évaluation des projets en matière de participation que nous avons jugés pertinents (co-construction, organisation du fonctionnement du projet, partenariat, diffusion et l'évaluation des résultats, etc.). Les thématiques importent alors peu dans l'analyse du processus. C'est pourquoi certains projets présentés vont au-delà de la thématique environnementale.



	PaysBlé, Développement d'un réseau régional pour expérimenter, maintenir et promouvoir la diversité cultivée de blés de terroir bretons en agriculture biologique	
Date de création de la fiche : 10/12/2012		Dernière mise à jour : 10/12/2012
Nature du processus : partenariat déjà existant, projet monté par une chercheuse pour répondre à une demande sociale et lié à l'opportunité d'un financement		
Dates de mise en œuvre du projet : 2009 à 2012		Type de recherche : recherche-action
Financement(s) : Région Bretagne, à travers le dispositif ASOSC		
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : • Véronique Chable, ingénieure de recherche, au sein de l'Unité SAD Paysage de l'INRA de Rennes, apports méthodologiques pour la gestion des expérimentations et analyse des résultats ; • Association Triptolème, pour l'animation ; • Agriculteurs membres de Triptolème, pour les expérimentations, accueil et multiplication des populations dans les champs ; • Paysans-boulangers pour les expérimentations en plein champ et les essais de panification.		
Raison(s) de la mise en place du projet : Des questions émergent depuis plusieurs années, au fur et à mesure des échanges et expériences entre l'INRA et l'association Triptolème. Un partenariat a donc pu se concrétiser sur ces questions sous forme du projet de recherche lorsque la région Bretagne a lancé l'appel à projets. Les objectifs de PaysBlé sont au cœur des objectifs de Triptolème et de l'INRA : accompagner la mise en œuvre de projets, d'expérimentations et de recherches en matière de biodiversité, d'agronomie, d'acquisition et de transmission de connaissances dans une démarche de qualité globale.		
Acteurs associés : partenaires officiels inclus au moment du montage du projet (ex. Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), association Kaol Kozh, Pôle Ecobio de l'Université de Rennes 1, Interbio Bretagne) ; partenaires rencontrés sur la route et inclus au cours du projet, pas identifiés par la région comme partenaires officiels (ex. INRA Nantes).		
Constitution du protocole de recherche : Par les scientifiques et les associations		Rédaction du projet de recherche : Rédaction par la chercheuse de l'INRA
Animation du projet : Salariée de l'association Triptolème et ingénieure de l'INRA		
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local : Comité évolutif constitué des quelques personnes les plus impliquées dans le projet et représentants des différentes disciplines : INRA, représentants des partenaires du projet auxquels se sont greffés ensuite de nouveaux acteurs associés.		
Méthode de recueil des données : Observations et mesures au champ, analyses de laboratoires, fiches de panification, tests de dégustation		
Objectifs du projet :		



- Concevoir des référentiels des itinéraires techniques et des pratiques boulangères associés à la production des blés de pays et à la fabrication de pains au levain (Objectifs du projet en terme de recherche) ;
- Etudier les impacts du territoire et de la panification du point de vue technique et organoleptique sur différentes variétés de blés de type génétique différents (Objectifs du projet en terme de recherche) ;
- Remettre en culture et sélectionner des blés de Redon (Objectifs sociétaux du projet).

Formalisation du partenariat : convention entre l'INRA, Triptolème et les agriculteurs membres de Triptolème concernant les expérimentations agronomiques

Résultats, valorisation et diffusion :

- Synthèse des journées de réflexion organisées de manière participative ;
- Communication auprès du grand public de la notion de patrimoine végétal lors des visites des parcelles expérimentales des agriculteurs blés bretons ;
- Participation au salon « Ile et Bio » de Guichen (Ile et Vilaine) ;
- Prolongements des expérimentations dans le cadre du projet européen Solibam ;
- Communications académiques lors de colloques ;
- Thèse sur les tests organoleptiques pour la sélection participative ;
- Publications scientifiques.

Critères de réussite du projet :

- Remise en culture de la collection des blés de Redon chez les agriculteurs ;
- Forte mobilisation des acteurs tout au long du projet ;
- Volonté de continuer les expérimentations dans les champs ;
- Le partenariat Triptolème et autres associations avec l'INRA continue à travers d'autres projets ;
- Emergence de nouvelles questions ;
- Formulation des interrogations, mise en place de formation, gestion des essais, organisation des réunions, constitutions de groupes de travail et discussion des résultats effectués conjointement par les paysans et les chercheurs.

Contraintes du partenariat :

- La temporalité : le temps de la recherche et celui du paysan sont difficilement conciliables. Il demande des efforts de compréhension de part et d'autre. Le temps du chercheur, par exemple en terme d'horaires, doit être flexible ;
- La multiplicité des espaces et des temps de travail entraîne une adaptation des différents acteurs aux impératifs du travail collectif.

Apports du partenariat :

- Le projet a permis de concrétiser des échanges et expériences existant depuis des années entre l'INRA et l'association Triptolème. Les objectifs de PaysBlé sont au cœur des objectifs des deux structures ;
- La recherche permet une meilleure compréhension du phénomène pour que les paysans puissent retrouver des méthodes de sélection et des variétés adaptées à leurs besoins ;
- Le réseau d'expérimentations est constitué de membres de Triptolème : paysans et paysans-boulangers.

		Pain bio en Île-de-France, Développement de pratiques paysannes de gestion et de sélection de variétés de blés pour du pain bio de qualité en région Île-de-France	
Date de création de la fiche : 12/12/2012		Dernière mise à jour : 12/12/2012	
Nature du processus : partenariat déjà existant entre l'INRA et le RSP mais construit spécifiquement pour le projet entre N&P – Île-de-France et l'INRA, projet monté pour répondre à un appel à projet			
Dates de mise en œuvre du projet : de 2007 à 2011		Type de recherche : recherche-action	
Financement(s) : Région Île-de-France, à travers le dispositif PICRI			
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : - Isabelle Goldringer, directrice de recherche et l'équipe de l'UMR de génétique végétale du Moulon – INRA, apports méthodologiques en matière de sélection / gestion de la diversité et analyse des résultats ; - Réseau Semences Paysannes (RSP), co-élaboration des protocoles d'observations, gestion des essais à la ferme, expertise sur les variétés de blé.			
Raison(s) de la mise en place du projet : Le projet est né de discussions entre chercheurs et paysans, du constat de l'absence de variétés adaptées à l'agriculture biologique et aux terroirs franciliens, et de la nécessité de remettre de la diversité dans les champs, afin de développer des variétés de qualité adaptées au terroir, aux pratiques et à la transformation en pain de qualité. Il a donc été formalisé pour répondre au financement PICRI. La gestion paysanne de la variabilité étant un processus récurrent et continu, les expérimentations ont commencé avant et continueront après le projet dit PICRI.			
Rôle des acteurs associés : - Laboratoire de biologie végétale – INRA Versailles, étude des mécanismes fondamentaux d'adaptation locale ; - Nature & Progrès Île-de-France (N&P IdF), participation des adhérents à l'élaboration des grilles d'analyse des pains, organisation des dégustations grand public des pains, saisie et gestion des données - grilles.			
Animation du projet : INRA-Moulon et Nature & Progrès Île-de-France selon les volets			
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local : Chercheuses INRA, coordinateur RSP, paysan accueillant les essais sur sa ferme, administrateur N&P IdF et membres extérieurs (Institut Technique de l'Agriculture Biologique, agriculteur Groupement des Agriculteurs Biologiques-GAB IdF, adjointe de la mairie de Paris, experts de la sélection participative en France et à l'étranger).			
Rédaction du projet de recherche : INRA, N&P IdF, RSP et paysan accueillant les essais			
Méthode de recueil des données : Fiches de notations pour la description des variétés dans les champs, grilles d'analyse sensorielle et hédonique pour les tests de dégustation des pains			

Objectifs du projet :

- Identifier les phases de développement du blé et les conditions environnementales qui peuvent influencer la variabilité et l'adaptation des variétés / populations de blé dans leurs champs (Objectifs en terme de recherche) ;
- Caractériser la qualité nutritionnelle et gustative des pains produits, afin d'améliorer l'évaluation des variétés-populations en prenant en compte leur qualité nutritionnelle et gustative (Objectifs du projet en terme de recherche) ;
- Développer de nouvelles variétés adaptées au terroir, aux besoins agronomiques, pour retrouver une diversité dans les champs, une qualité des blés tout en préservant le potentiel adaptatif de ces variétés (Objectifs sociétaux du projet) ;
- Répondre à la demande des consommateurs pour des variétés adaptées à la panification artisanale ou semi-industrielle de qualité, diversifiées en termes de goût et de bonne valeur nutritionnelle (Objectifs sociétaux du projet) ;

Formalisation du partenariat : convention administrative succincte pour gérer les aspects budgétaires

Résultats, valorisation et diffusion :

- Collection de variétés et populations de blé décrits au niveau agronomique et pour certains en matière de qualité en panification disponible pour des projets de recherche et des réseaux de paysans, notamment des variétés adaptées au terroir francilien ;
- Sensibilisation du consommateur à la diversité des pains et des variétés de blés à travers les dégustations de pains et les visites d'expérimentations des variétés populations de blé ;
- Analyse des mécanismes fondamentaux d'adaptation locale (notamment impact des stimuli froids et luminosité) ;
- Mise au point de cartes d'identités sensorielles des 6 pains testés par le panel PICRI
- Réunions régulières sur les expérimentations, aux champs et en salle ;
- Publications et colloques scientifiques ;
- Visites des champs ouvertes au public ;
- Séminaire de restitution.

Critères de réussite du projet :

- Emergence de nouveaux projets de recherche ;
- Toutes les réunions ont été préparées collectivement, toutes les décisions prises collectivement.

Contraintes du partenariat :

- La temporalité : le temps de la recherche (des publications, des résultats) et celui du paysan (observations au champ, récolte...) ne sont pas les mêmes ;
- Difficultés rencontrés au sein du monde de la recherche institutionnelle pour faire reconnaître la recherche participative, abandon d'une partie des activités par la direction d'un des laboratoires INRA.

Apports du partenariat :

- La recherche permet une meilleure compréhension des mécanismes de sélection et des comportements des variétés directement applicable par les paysans dans les champs ;
- Le partenariat favorise le développement de méthodes de gestion / sélection réellement pertinentes et adaptées pour les acteurs de terrain ;
- Les discussions ont amorcé l'émergence de nouvelles questions de recherche à l'interface science et société (quels déterminants aux allergies / intolérances au gluten, quelles solutions, etc.).



Date de création de la fiche : 10/12/2012

Dernière mise à jour : 10/12/2012

Nature du processus : projet monté à la demande d'un acteur institutionnel (PNR)

Dates de mise en œuvre du projet : 2003 à 2006

Type de recherche : recherche-action

Financement(s) : Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR)

Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) :
Parc Naturel Régional du Haut-Jura (PNR)

Raison(s) de la mise en place du projet :

Demande du PNR, (1) dans le cadre de mesures agroenvironnementales (Contrat de progrès des espaces pastoraux, Contrats d'agriculture durable réseau Natura 2000), (2) dans une volonté de gérer et d'anticiper les évolutions liées à l'agriculture (intensification fourragère dans les secteurs favorables, déprise dans les secteurs pentus), et (3) de définir les pratiques à préconiser pour maintenir une flore diversifiée dans les exploitations agricoles de son territoire. La variété des milieux et la multiplicité des pratiques ne permettent pas d'appliquer un conseil systématique ou standard. L'adapter à la diversité des situations nécessite de se repérer à la fois dans les pratiques et parmi les milieux biophysiques.

Acteurs associés :

Groupe d'Intérêt Scientifique Alpes du Nord, pour l'élaboration d'une typologie et la mise en place d'un protocole d'aide au diagnostic des prairies par reconnaissance visuelle. Le protocole est inspiré d'un programme de recherche mené précédemment dans les Alpes du Nord. Il est facilement utilisable par les acteurs professionnels car ne demande pas de connaissances en botanique (approche sur la physionomie de la végétation plutôt que l'espèce). Le PNR fait partie du GIS.

Constitution du protocole de recherche :
Par les scientifiques, en partenariat avec les associations

Rédaction du projet de recherche :
Par les scientifiques, en partenariat avec les associations

Animation du projet : GIS Alpes du Nord

Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local :

Représentants du PNR, des chambres d'agriculture, du contrôle laitier, de la filière du Comté, des associations locales de défense de la montagne, du PNR et du GIS. Beaucoup plus de représentants issus de la filière agricole qu'environnementale.

Méthode de recueil des données :

Entretiens réalisés par les chercheurs auprès des agriculteurs ; relevés dans les prairies pour construire la typologie ; analyses fourragères, pédologiques et botaniques.

Objectifs du projet :

- Mise en place d'un outil de connaissance scientifique et technique, c'est-à-dire élaboration d'une typologie (Objectifs du projet en terme de recherche) ;
- Mise en place d'un outil de médiation entre le monde des agriculteurs et le monde des chercheurs (Objectifs sociétaux du projet).

Formalisation du partenariat : convention

Résultats, valorisation et diffusion :

- Réalisation d'une plaquette et d'un guide avec le PNR ;
- Réalisation d'une formation auprès des agriculteurs avec la Chambre d'agriculture du Jura ;
- Réalisation d'une formation de 2 jours auprès d'un public de conseillers, chargés de mission, techniciens de l'agriculture et de l'environnement avec le PNR du Haut-Jura et le syndicat de contrôle laitier du Jura ;
- Communications et publications : revues scientifiques et techniques 'Fourrages', 'Terrains et Travaux', 'Agronomie environnement et sociétés'.

Critères de réussite du projet :

- cf. diffusion ;
- Des poursuites dans le cadre de la participation des agriculteurs du territoire du PNR au concours « Prairies fleuries » ;
- Sollicitations régulières, récemment pour un travail similaire dans le PNR des Vosges.

Contraintes du partenariat :

Pas de contraintes dans ce cas précis (la convention avec le PNR du Haut-Jura offrait un cadre de travail et des moyens suffisants).

Apports du partenariat :

- Développement pour le chercheur d'un terrain d'enquête ainsi que d'un réseau social
- Production de connaissances utiles pour l'action



		Observatoire des Saisons			
Date de création de la fiche : 10/12/2012			Dernière mise à jour : 10/12/2012		
Site internet du projet : http://www.obs-saisons.fr/					
Nature du processus : projet monté à l'initiative d'une chercheuse					
Dates de mise en œuvre du projet : 2007, en cours			Type de recherche : sciences participatives		
Financement(s) : Laboratoire Klorane, CNRS, SOERE ECOSCOPE, OSU OREME, Ministère de l'Ecologie, Région Languedoc-Roussillon, Union Européenne, Fondation Nature & Découverte					
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : Isabelle Chuine, écologue, chargée de recherche au CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive), CNRS, directrice du Groupement De Recherche CNRS 2968 SIP-GECC.					
Raison(s) de la mise en place du projet : Création d'une base de données et d'un réseau d'observation en matière de phénologie. Isabelle Chuine a créé un groupement de recherche sur la phénologie (GDR CNRS 2968), puis a proposé dans ce cadre la création de l'Observatoire des Saisons.					
Acteurs associés : Tela Botanica, Planète Sciences, CREA (Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude, qui venait aussi de lancer un programme de recherche) sollicité par Isabelle Chuine et ensuite devenus membres fondateurs du projet avec le groupement de recherche pour favoriser le recueil de données.					
Constitution du protocole de recherche : Par les scientifiques, en partenariat avec les associations			Rédaction du projet de recherche : Par les scientifiques, en partenariat avec les associations		
Animation du projet : Tela Botanica : mi-temps salarial sur le projet pour la coordination, la communication autour du projet, le contact avec les relais locaux, les formations, la refonte du site internet et la gestion de la base de données.					
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local : Groupement de recherche et représentants des associations					

Méthode de recueil des données :

Les citoyens observent plus d'une quarantaine d'espèces d'arbres, arbustes, herbacées, insectes et oiseaux, repèrent les différents stades de développement, enregistrent leurs données sur le site web de l'Observatoire des Saisons qui sont transmises automatiquement aux scientifiques.

Méthode de validation des données :

(taux d'erreur des données recueillies environ 5%)

- Comparaison entre données collectées par chercheurs / amateurs ;
- Outils statistiques permettant de repérer les données aberrantes ;
- Outils automatiques pour l'application de saisies envisagés, afin d'envoyer un message si une erreur de saisie est détectée ;
- Base de données photos des observations réalisées à faire.

Formalisation du partenariat : Pas de convention. Pas de conflit au sein du consortium.

Résultats, valorisation et diffusion :

- Lettre d'information bisannuelle avec restitution des résultats (6 pages) ;
- Lettre d'actualités mensuelle sur la vie du réseau ;
- Visualisation cartographique des données selon les espèces, les années et les stations sur le site web de l'Observatoire des Saisons ;
- Visualisation graphique des données à développer ;
- Programme sollicité par les acteurs professionnels (agriculteurs, collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces protégés...) ;
- Orientation des politiques de gestion des espèces et des territoires
 - ⇒ le changement climatique doit être étudié de façon globale et à long terme
 - ⇒ importance de l'accumulation de recherches.

Critères de réussite du projet :

- Publication sur l'exploitation des données (pas encore réalisée, mais d'autres publications déjà faites grâce à l'existence des données du réseau d'observation professionnel du GDR 2968) ;
- Masse critique de participants actifs pas encore tout à fait atteinte ;
- Nombre d'utilisateurs des données pour la recherche suffisamment important.

Contraintes du partenariat :

- Un fort suivi des bénévoles pour assurer leur engagement ;
- Animation du projet chronophage.

Apports du partenariat :

- « L'aventure humaine » ;
- La multiplication du nombre de données recueillies.

	Cartographie en matière de développement et d'immigration en France, au Sénégal et au Mali		
Date de création de la fiche : 10/12/2012		Dernière mise à jour : 10/12/2012	
Nature du processus : projet monté en 2010 à la demande de chercheuses dans la continuité d'un projet plus ancien pour approfondir des pistes de recherche et non pas s'en tenir à une logique de réponse à un appel à projet			
Dates de mise en œuvre du projet : 2012		Type de recherche : recherche-action	
Financement(s) : CEDEAO (Communauté Economique de Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest), à hauteur de 100 000 €			
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : • INED (Institut National d'Etudes Démographiques) pour l'analyse des politiques migratoires, la rédaction de notes de synthèse, la réalisation d'entretiens ; • Association ENDA Europe, pour l'implication dans l'élaboration du questionnaire, la diffusion des produits de la recherche.			
Raison(s) de la mise en place du projet : Nécessité d'élaborer un diagnostic sur les politiques de l'Union Européenne en matière de développement par les chercheurs pour que l'association puisse améliorer son plaidoyer sur les question de migration et développement et d'autre part appuyer ses partenaires au Sénégal et au Mali dans leur tentative de mobilisation de la société civile organisée sur ces questions spécifiques.			
Animation du projet : ENDA Europe			
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local : ENDA, INED, ingénieure d'études en CDD recrutée par l'INED		Rédaction du projet de recherche : Co-rédaction par la chercheuse et l'ingénieure d'études INED	
Méthode de recueil des données : Enquêtes par le biais d'outil de la méthode qualitative auprès d'institutions politiques, d'associations de migrants et d'ONG au Mali, au Sénégal et en France.			

Objectifs du projet :

- Appuyer la société civile organisée au Sénégal et au Mali, notamment en repérant les bonnes pratiques pour pouvoir les diffuser (Objectifs sociétaux du projet) ;
- Meilleure compréhension de la façon dont les politiques sont mises en place au sein de l'Union Européenne, mais aussi la France, avec le Sénégal et le Mali, notamment en terme d'accords bi/multilatéraux (Objectifs en terme de recherche) ;
- Meilleure compréhension de la façon dont les politiques migratoires sont construites dans les pays et s'insèrent dans les politiques de développement (En terme de recherche) ;
- Meilleure compréhension de la façon dont les associations de ressortissants en France se positionnent par rapport au transfert de fond dans les pays (En terme de recherche).

Formalisation du partenariat : convention

Résultats, valorisation et diffusion :

- Réunions de groupes de travail avec des acteurs associatifs pour les fédérer sur les politiques migratoires ;
- Analyse des politiques en matière de migration et de développement ;
- Rédaction de fiches de synthèses thématiques et méthodologiques à l'attention des acteurs professionnels ;
- Synthèse diffusée au grand public ;
- Publications scientifiques ;
- Proposition d'ouvrage ;
- Rapports trimestriels aux bailleurs ;
- Diffusions de courts films en rapport avec les bonnes pratiques sur le site ENDA-Europe.

Critères de réussite du projet :

- Réalisation d'apports de la part des chercheurs, notamment en terme de ressources documentaires pour l'animation de l'association ;
- Le projet nécessite d'autres étapes à mettre en place, pour dépasser la seule phase exploratoire ;
- Toutes les réunions de réseau ont été préparées collectivement.

Contraintes du partenariat :

- La temporalité : le temps de la recherche et celui de l'action (mis en œuvre par les associations) étaient difficilement conciliables.
- Des attentes de la part de l'ONG parfois en décalage avec le rôle du chercheur :
 - Nécessaire recadrage des attentes de l'ONG en matière de ce que peut apporter la recherche, à la différence de la consultance. La production n'est pas uniquement opérationnelle, mais doit aussi nourrir la recherche ;
 - Le rôle du chercheur n'est pas de produire des recommandations ou faire un diagnostic, mais de définir des orientations possibles. L'ONG a eu tendance à attendre des chercheuses qu'elles repèrent les bonnes pratiques, alors que c'est à l'ONG de les définir, à partir des analyses de la recherche, et de les diffuser. Le chercheur n'est pas l'animateur des réunions, rôle qui selon les chercheuses devrait incomber aux associations.

Apports du partenariat :

- Grâce à la recherche, apports aux associations d'une meilleure compréhension du phénomène pour ainsi mieux cibler leurs actions ;
- Opportunité de création d'un terrain pour la recherche.



	BESTMILITT, Suivis BEnévole et ScienTifique des contaminations Mlcrobiologiques du LITTorat d'Oléron	
Date de création de la fiche : 10/12/2012		Dernière mise à jour : 10/12/2012
Nature du processus : projet monté à la demande d'une association, suite à la sortie d'un appel à projets, auprès d'un chercheur motivé par la mise en place de programmes participatifs.		
Dates de mise en œuvre du projet : 2011		Type de recherche : sciences participatives
Financement(s) : Ministère de l'Ecologie à travers le programme REPERE (Réseau d'Echange et de Projets sur le Pilotage de la Recherche et de l'Expertise)		
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : - Jean-Louis Gaignon, chercheur à l'IFREMER, coordination ; - Association <i>Surfrider Foundation Europe (SFE)</i>, mise en place du suivi par les bénévoles, recueil des prélèvements.		
Raison(s) de la mise en place du projet : Volonté de développement d'un partenariat entre SFE et Jean-Louis Gaignon. Le choix précis du sujet s'est affiné au fur et à mesure des discussions entre les partenaires.		
Rôle des acteurs associés : - Katia Frangoudes, chercheuse en sciences politiques à l'UBO / UMR AMURE pour l'analyse réflexive auprès des acteurs ; - Pêcheurs, ostréiculteurs et associations environnementales pour le prélèvement des échantillons d'eau.		
Animation du projet : CDD recruté sur la durée du projet par <i>Surfrider Foundation Europe</i>		
Rédaction du projet de recherche : Rédaction par le coordinateur, Jean-Louis Gaignon, en collaboration avec <i>Surfrider Foundation</i> sur la rédaction des étapes du projet		
Constitution du protocole de recherche : - Protocole de suivi de la qualité de l'eau propre à chacun concernant les méthodes (l'objectif étant de travailler ensemble et non pas de bouleverser, dans un premier temps, les pratiques établies dans un cadre autre), commun et discuté ensemble sur le choix des sites et leur complémentarité ; - Protocole de recherche à proprement parlé élaboré par l'Ifremer.		
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local : Constitution d'un comité des acteurs locaux à la demande du programme REPERE et comprenant des collectivités locales (communes, région, département), la Direction Départementale (17) des Territoires de la Mer, des organisations de professionnels (pêcheurs), organisations locales de protection de l'environnement (ex : IODDE). Il est intervenu à la marge et <i>à posteriori</i> .		

Méthode de recueil des données :

Récolte d'échantillons d'eau au niveau des sources de pollution

Objectifs du projet :

- Suivi des sources de contamination microbiologique selon un protocole co-construit (Objectifs du projet en terme de recherche)
- Analyse de la qualité des eaux d'activités nautiques par la mise en place d'un suivi bénévole aux endroits où aucune analyse n'est effectuée (Objectifs sociétaux)
- Tester la collaboration entre organismes de recherche et ONG et la mise en place d'un réseau (Objectifs du projet en terme de contribution de la société civile à la recherche)

Formalisation du partenariat : convention dans le cadre du financement

Résultats, valorisation et diffusion :

- Elaboration d'un projet et d'un protocole communs aux organisations ;
- Identification de zones de prélèvement communes aux organisations ;
- Résultats d'analyse de la qualité des eaux disponibles sur le site de SFE ;
- Publication scientifique.

Apports du partenariat :

- L'aventure humaine ;
- Développement pour le chercheur d'un terrain d'enquête ainsi que d'un réseau social : la recherche sort de sa tour d'ivoire ;
- Opportunité de compréhension des perceptions des autres acteurs, tous étant considérés comme des "experts".

Contraintes du partenariat :

- Objectifs du projet mal partagés et mal perçus par les partenaires liés au fait que l'initiative était de nature individuelle ;
- Pas de responsable identifié chez le partenaire SFE lors du déroulement du projet ;
- Le temps nécessaire à la mise en place du partenariat, à la mise au point du protocole scientifique, à la mobilisation des acteurs, à la formation, etc. a été sous estimé et a été beaucoup plus long que prévu ;
- La formation nécessaire des bénévoles aux prélèvements des échantillons d'eau ;
- Difficile implication d'acteurs individuels peu motivés, en l'occurrence les surfeurs car les prélèvements ne se situaient pas dans les eaux d'activités nautiques, mais près des sources de pollution ;
- Nécessaire investissement dans le suivi de la part de la salariée afin de récolter les échantillons auprès des bénévoles et de les amener au laboratoire.



 SCIENCES fondation CITOYENNES		FEMMES, Le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture en Europe	 FONDATION DE FRANCE
Date de création de la fiche : 20/12/2012		Dernière mise à jour : 20/12/2012	
Nature du processus : partenariat déjà existant, projet monté par une chercheuse en réponse à une demande sociale			
Dates de mise en œuvre du projet : 2002-2005		Type de recherche : réseau thématique	
Partenaires techniques et financiers : 5ème Programme Cadre de Recherche de la Commission Européenne			
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : Association de pêcheuses et conjointes de pêcheurs « Femmes entre Terre et Mer », France			
Raison(s) de la mise en place du projet : Nécessaire reconnaissance des métiers féminins dans la pêche et de l'aquaculture. Le caractère européen de la directive appelait à la rencontre d'associations existant en Europe.			
Rôle des acteurs associés : • Université de Bretagne Occidentale - CEDEM ; • Département des Sciences de l'Education de l'Université de Madère, Portugal ; • Université de La Laguna, Espagne ; • Associations « Österbottens Fiskaförbund r.f. » Finlande, « Confreria de Pescadores de Cambados, Espagne, « Mútua de Pescadores », Portugal.			
Animation du projet : Katia Frangoudes, chercheuse en sciences politiques à l'Université de Bretagne Occidentale /UMR AMURE			
Montage du projet de recherche : Par les scientifiques et les associations			
Constitution du comité de pilotage : Chercheuses associées et représentantes des associations			
Méthode d'animation du réseau : • Ateliers favorisant les échanges d'expériences et organisés dans différents pays ; • Bulletins de liaisons.			
Objectifs du projet : • Reconnaissance des métiers féminins dans la pêche et de l'aquaculture (<u>Objectifs sociétaux du projet</u>) ; • Définition d'un statut juridique permettant la reconnaissance du travail des femmes qui contribuent de manière régulière aux entreprises de pêche (<u>Objectifs sociétaux du projet</u>) ; • Ouvrir la recherche sur la pêche et l'aquaculture à la question des femmes en pêche et en aquaculture (<u>Objectifs du projet en terme de recherche</u>).			
Formalisation du partenariat : aucune			

Résultats, valorisation et diffusion :

- Ateliers favorisant les échanges d'expérience entre femmes de la pêche et d'aquaculture de différents pays et visites de terrain avant chaque atelier ;
- Recommandations en 2012 auprès de la Commission Européenne ;
- Lobbying auprès d'institutions européennes, notamment pour mentionner spécifiquement les enjeux propres aux femmes dans tous les documents publics relatifs aux pêches ;
- Bulletin de liaison diffusé deux fois par an, à 4000 exemplaires et dans 4 langues ;
- Actes des ateliers, notamment de la réunion de clôture du projet ;
- Recommandations pour l'orientation de l'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche ;
- Constitution d'un réseau européen des organisations de femmes de la pêche et d'aquaculture « AKTEA ».

Critères d'évaluation / de réussite du projet :

- Développement d'une expertise de la part des femmes de la pêche et de l'aquaculture ;
- Création et animation d'un réseau européen de femmes de la pêche et de l'aquaculture ;
- Application de la directive européenne de 1986 (CE 86/613) portant sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes engagés dans une activité, agriculture comprise, en tant que travailleurs indépendants et obligeant tous les Etats membres à établir des statuts ouvrant droit à des bénéfices sociaux. Dans le cas du projet, elle concerne en particulier les conjointes collaboratrices qui réalisent à terre des tâches liées à l'entreprise. Le projet a donc conduit à une amélioration du statut des femmes travaillant dans des activités liées à la production qui était jusqu'à récemment informelles (ramassage de coquillage, ramendeuses de filets).
- Interventions des chercheurs impliqués lors de conférences internationales et publications des articles.

Apports du partenariat :

- Ouverture de la recherche à de nouveaux aspects du secteur de la pêche ;
- Tremplin pour la chercheuse-coordinatrice : audition publique en 2011 au Parlement Européen sur le rôle des femmes dans la pêche, etc.

Contraintes du partenariat :

- Les langues européennes, rendant parfois compliqués les échanges entre les acteurs ;
- La difficulté pour les chercheurs de valoriser les acquis dans le cadre de publications scientifiques, le projet n'étant pas à proprement parler un projet de recherche faire d'ouvrir le monde de la recherche à la société civile via des rencontres (réseau thématique du 5^{ème} PCRD) ; par ailleurs, il est difficile de publier actuellement sur un processus et non des résultats de recherche.

	BioLit, Programme national de sciences participatives sur la biodiversité du littoral	
Date de création de la fiche : 10/12/2012		Dernière mise à jour : 10/12/2012
Nature du processus : pour la façade Atlantique, projet pensé et écrit par les scientifiques ; pour la façade méditerranéenne, programme conçu avec les acteurs associatifs.		
Dates de mise en œuvre du projet : 2010 pour l'ensemble du programme		Type de recherche : sciences participatives
Partenaires techniques et financiers : Muséum National d'Histoire Naturelle, Université de Rennes 1, Fondation de France, Fondation d'Entreprise Total, Logica, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, Fondation Nature & Découvertes, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Réseau Océan Mondial, Nausicaa – Centre National de la Mer, Agence des Aires Marines Protégées.		
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : Association Planète Mer : Volet participatif - Mise en place du réseau des partenaires, animation du réseau des partenaires, mise en place des outils de communication, outils de recueil des données, animation auprès du grand public.		
Raison(s) de la mise en place du projet : Volonté des membres de l'association Planète Mer de mettre en place un projet de sciences participatives sur le thème de la biodiversité littorale, pour comprendre et gérer le littoral français en impliquant le plus grand nombre de personnes.		
Rôle des acteurs associés : - Muséum National d'Histoire Naturelle, Laboratoire DMPA - Station du CRESCO - Dinard : Volet scientifique - Mise en place des thématiques scientifiques, mise en place des protocoles d'observation, mise en place des outils scientifiques, gestion et traitement des données, diffusion des résultats, animation scientifique auprès du grand public, mise en place du réseau scientifique, animation du réseau scientifique ; - Université de Rennes1 – Laboratoire BGT : Mise en place des thématiques scientifiques, mise en place des protocoles d'observation, gestion et traitement des données, diffusion des résultats, animation scientifique auprès du grand public, mise en réseau ; - SCOP DialTer : accompagnement de Planète Mer pour le volet participatif, recherche de mécanismes favorisant l'implication des citoyens au-delà de la collecte de données ; - Relais locaux (acteurs de l'EEDD, médiateurs scientifiques - Exemples : Les Petits Débrouillards, CPIE Marennnes-Oléron, Viv'Armor Nature, Natur'au fil, Sensations Littoral, RBBBM, enseignants) : collecte des données, animation des sorties sur le terrain, lien direct avec le grand public. Relais locaux et chercheurs partenaires en cours d'identification pour la façade méditerranéenne.		
Animation du projet : Planète Mer, MNHN, Université de Rennes 1		
Montage du projet de recherche : Façade Atlantique : Planète Mer, MNHN et Université Rennes 1 Façade Méditerranée : Planète Mer, MNHN et Université Rennes 1		
Constitution du comité de pilotage ou du comité de travail local :		



Planète Mer, MNHN, Université de Rennes 1, représentants des relais locaux
Constitution du conseil scientifique : MNHN, Université de Rennes 1, Université de Bretagne Occidentale, IFREMER, Université de Paris 6/CNRS/Roscoff, Université de la Rochelle, CEVA.
Méthode de recueil des données : Thématique « Peuplement des estrans rocheux de la Façade Atlantique Manche Mer du Nord » : observation des macroalgues brunes intertidales et des mollusques gastéropodes associés ; Présence / absence, pourcentage de recouvrement, densité moyenne (0,1m²), diversité spécifique (0,1m²), mesures de biométrie. Mise à disposition des protocoles d'observation au travers des relais locaux et du site web www.biolit.fr.
Objectifs du projet : • Informer et mobiliser le grand public et les décideurs autour des enjeux de la protection du littoral en particulier, et du milieu marin en général (<u>Objectifs sociétaux du projet</u>) • Répondre à des grandes problématiques liées à la biodiversité littorale identifiées par des gestionnaires, des décideurs ou des scientifiques en mobilisant les réseaux adéquats, notamment des réseaux citoyens (<u>Objectifs en terme de recherche</u>)
Formalisation du partenariat : Convention avec les universitaires ; chartes à l'attention des relais locaux et des observateurs.
Résultats, valorisation et diffusion : • Différents protocoles en fonction des catégories d'acteurs : ○ Protocole de niveau 1 : à l'attention du grand public ○ Protocole de niveau 2 : à l'attention des associations (formation auprès des animateurs pour la mise en place de sorties avec les adhérents) ○ Protocole de niveau 3 : à l'attention des universitaires (travaux pratiques pour les étudiants) et gestionnaires d'espaces naturels ; • Formation auprès des étudiants en Licence, Master et Lycées spécialisés ; • Communication dynamique auprès du grand public (festivals, conférences, posters, etc) ; • Publications scientifiques envisagées ; • Rapports aux bailleurs ; • Stages universitaires avec les données recueillies.
Critères d'évaluation / de réussite du projet : • Nombre de relais engagés ; • Nombre de citoyens impliqués ; • Quantité de données générées ; • Sensibilisation du réseau réussis ; • Considéré par l'Agence des Aires Marines Protégées comme un outil de suivi du milieu marin ; • Développement de nouveaux projets de recherche (ex : projet d'unité de gestion consensuelle de la pêche, avec valorisation de l'expertise des pêcheurs professionnels).
Contraintes du partenariat : Fonctionnement différent selon les structures, avec des vitesses différentes (le temps de la recherche et celui des associations), des objectifs différents (au-delà de BioLit).
Apports du partenariat : Enrichissement du programme via les différentes structures impliquées, des savoirs des partenaires et des retours de la part de la citoyens-observateurs.

		Eccoval , Engagement des Citoyens pour le Compostage et la Valorisation des déchets ménagers			
Date de création de la fiche : 10/12/2012			Dernière mise à jour : 10/12/2012		
Nature du processus : projet monté à l'initiative de chercheurs					
Dates de mise en œuvre du projet : 2007			Type de recherche : recherche-action		
Partenaire financier : Conseil Régional de Bretagne, à travers le programme ASOSc – Action pour l’Appropriation Sociale des Sciences					
Acteur(s) à l'origine du projet et rôle(s) spécifique(s) : Anne Trémier, ingénieure de recherche IRSTEA - Institut de Recherche en Sciences et Techniques pour l’Environnement et l’Agriculture, Unité de Recherche Gestion environnementale et traitement biologique des déchets ; rôle : coordination et protocole d’évaluation des effets du compostage domestique.					
Raison(s) de la mise en place du projet : travail de partenariat déjà engagé avec plusieurs collectivités territoriales. Le financement régional a été perçu comme une occasion d’initier des projets avec Rennes Métropole, acteur déjà impliqué dans la mise en place du compostage domestique.					
Rôle des acteurs associés : • Rennes Métropole, mise à disposition de l’entrée dans le territoire (listes d’usagers, légitimité, etc.), regard sur les potentiels résultats, participation à la rédaction du guide final, accompagnement au suivi, prélèvements et analyses des résultats ; • Association CIELE, formation auprès des enfants et des adultes à des questions d’énergie et d’environnement ; • LAUREPS - Laboratoire Armoricaire Universitaire de Recherche en Psychologie Sociale / Université Rennes 2, enquêtes auprès des citoyens pratiquant le compostage domestique partenaires en cours d’identification pour la façade méditerranéenne.					
Animation du projet : IRSTEA					
Montage du projet de recherche : IRSTEA, Université Rennes 2, Rennes Métropole, CIELE					
Constitution du comité de pilotage : IRSTEA, Université Rennes 2, Rennes Métropole, CIELE, ADEME (Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie), comité Jean Pain (association belge sur le compostage domestique), Denis Pépin (auteur, conférencier, journaliste, spécialiste en compostage domestique).					
Méthode de recueil des données : Questionnaires, analyses qualitatives et quantitatives des données ; expérimentations techniques menées en laboratoire sur le compostage domestique individuel et collectif, avec étude sur la qualité et la quantité du compost					
Objectifs du projet : • Permettre aux collectivités de mieux maîtriser le choix et les modalités de mise en place					

d'une pratique de compostage individuel ou de proximité, et aux citoyens de s'engager plus activement dans la démarche (<u>Objectifs sociétaux du projet</u>) ; • Mesurer les verrous à l'engagement citoyen dans le compostage ménager (<u>Objectifs en terme de recherche</u>) ; • Etablir des éléments techniques de choix des outils de compostage (composteurs) (<u>Objectifs en terme de recherche</u>) ; • Valoriser les éléments rassemblés dans le projet à travers des outils de type « guide » à destination des collectivités (<u>Objectifs en terme de recherche</u>) ;
Formalisation du partenariat : convention
Résultats, valorisation et diffusion : • Guide à destination des collectivités pour l'appui à la mise en place d'un projet de compostage domestique (complément au guide précédemment publié par l'ADEME) ; • Réunion en mars 2011 de communication des résultats du projet auprès des acteurs ; • Rapport aux bailleurs ; • Sollicitation par d'autres collectivités ; • Projet européen « Miniwaste » à l'initiative de Rennes Métropole mené avec le Portugal (LIPOR), la République Tchèque (Ville de Brno), incluant IRSTEA Rennes et ACR+ (Association de Collectivités Européennes) comme partenaires ; mené de 2010 à 2013, il a pour objectif d'évaluer les actions de prévention mises en place notamment les actions de compostage domestique et de mettre au point un logiciel pour l'évaluation et la prévention des déchets. Dans ce cadre, IRSTEA s'est appuyé sur les résultats d'ECCOVAL pour poursuivre le travail ; • Publications scientifiques ; • Articles dans des journaux ; • Communication dans des colloques.
Critères d'évaluation / de réussite du projet : • Cf. valorisation du projet afin d'analyser le retentissement et la dissémination du projet ; • Nombre de composteurs mis en place ; • Nombre de consultations du site web.
Contraintes du partenariat : • Des rôles et des attentes différents selon les acteurs : ○ Le scientifique donne des conseils et ne se positionne pas sur les choix à prendre ; ○ La collectivité attend des résultats ; ○ Les cultures technique et sociologique renvoient à des domaines, à un vocabulaire et à des temps différents. Les discussions autour des définitions permettent une meilleure compréhension des attentes et des rôles des acteurs ; • La temporalité : le temps de la recherche et celui de l'action (mis en œuvre par les associations) renvoient à des notions pragmatiques distinctes ; • Du point de vue du chercheur, les militants des associations adoptent parfois une position dogmatique difficilement questionnable même d'après des résultats de recherche • Ces éléments compliquent la coordination du projet.
Apports du partenariat : • La recherche permet d'apporter aux acteurs locaux une meilleure compréhension des enjeux pour mieux cibler leur action ; • La confrontation avec d'autres réalités permet au chercheur de mieux revenir sur sa pratique, pour mieux coller au terrain et aux besoins de la société ; • La vulgarisation permet de sortir du vocabulaire technique lié à la discipline scientifique.



Considérations et perspectives

1. Les conditions au montage et à la réussite de projets en partenariat

La création du partenariat

Un des éléments essentiels à la réussite d'un projet en recherche participative et ressorti à travers les entretiens est l'identification des acteurs avec lesquels on ait envie de travailler (autant du côté des chercheurs que des acteurs de la société civile), puis dans un second temps seulement, l'identification d'un appel d'offre pertinent autour duquel monter un projet. « Envie de travailler ensemble » veut dire que l'on a des approches, des méthodologies, des objets cohérents et compatibles. Ce sont des gens éventuellement croisés dans des colloques, dont on aura lu un article ou dont on aura entendu parler des expérimentations. Il est important de bien se mettre d'accord sur les objectifs partagés, au risque de se trouver embarqué dans un même voyage alors que l'on ne s'est pas accordé sur la destination. Ainsi, les acteurs n'ont parfois pas conscience qu'ils s'engagent dans un projet avec des objectifs différents qu'ils croyaient pourtant partagés.

Nous avons constaté que le partenariat existe souvent avant qu'un projet nouveau soit formulé sur le mode participatif. La confiance instaurée au fil des années favorise alors ce processus.

Une difficulté récurrente rencontrée par les chercheurs n'est pas de trouver un financement (les financements sur recueil de données ne sont pas si difficiles à obtenir), mais bien de créer un partenariat avec des associations pour monter un projet. Cette difficulté peut venir d'un manque d'acteurs de la société civile identifiés comme souhaitant s'impliquer dans des activités de recherche.

Aspects financiers du montage du projet

L'aspect financier est évidemment autant un levier pour favoriser les projets de recherche participative qu'une barrière. Ce qui est vrai pour la recherche classique l'est aussi pour la recherche participative, les financements alloués doivent l'être sur plusieurs années, notamment car les projets sont complexes et transdisciplinaires. De plus, il est difficile pour une association de s'impliquer dans le cadre d'un appel à projet qui exige par exemple la moitié d'apports de fonds propres. L'appel à projets peut également contraindre fortement l'implication d'associations à travers les financements alloués.

Par ex., un des appels à projets du Ministère de l'Ecologie excluait d'office les petites associations en refusant de délivrer des subventions inférieures à 10 000 €.

Aspects administratifs du montage du projet

Les pesanteurs administratives en matière d'octroi de financement et de distribution entre les structures partenaires peuvent aussi freiner la concrétisation d'un projet. Par ex. « *les associations ayant peu de trésorerie souhaitaient que l'institut de recherche porte administrativement le projet afin de permettre de faire des avances financières sur le temps de travail des associations, et d'alléger la gestion administrative des dossiers pour ces dernières. Dans les faits, ce montage financier a été très lourd, imposant aux associations beaucoup plus de gestion que prévu* », extrait du rapport Le Loubatas / EHESS sur le projet autour de la précarité énergétique. Le statut de l'association (partenaire contractant) amplifie également les contraintes dans ce sens : les contractants devraient être l'association et l'institut de recherche. Les aspects administratifs sont souvent à l'origine de l'échec d'un montage de projet.

La création d'espaces de liberté

Les différents projets présentés à travers les fiches ont bien révélé les différentes temporalités (le temps des associations, plutôt dans l'immédiateté et l'opérationnalité ; le temps de la recherche, dans l'analyse à plus long terme) ainsi que les différents langages (le jargon scientifique et le jargon pratique ou métier) qui créent parfois des incompréhensions. Une bonne coopération passe



souvent par l'explicitation des méthodes : les chercheurs expliquent la façon dont ils font de la recherche, les praticiens expliquent leur fonctionnement, leurs contraintes et exigences. En résumé, rapprocher des mondes sociaux perméables et distincts, créer un partenariat et faire vivre cette relation, cela prend du temps. D'une manière générale, on se heurte à la disponibilité des gens pour construire collectivement : la gestion des appels à projets, le montage des projets, la pression des publications sont consommateurs de temps...D'où l'importance **de favoriser l'émergence d'espaces de liberté** et de rencontres favorables à la construction de ces relations (par ex. : plateformes d'échanges, groupes de recherches, plateformes inter-institutions ...). On soulignera également le rôle que peut jouer un facilitateur (intermédiaire) connaissant bien les deux mondes et capable de faire la médiation du travail en commun dans sa temporalité, dans ses modalités et dans ses différentes formes de langage. A ce titre, une Boutique de Sciences peut être très utile et constituer un espace adapté. Un moyen essentiel pour lever des verrous à la recherche participative serait de favoriser de manière institutionnelle le travail collectif de chercheurs qui n'en n'ont pas l'habitude, pour développer leur réseau avec d'autres disciplines, par exemple via la création de plateformes de chercheurs. Des chercheurs qui se connaissent et s'apprécient auraient alors un moyen de travailler à des projets communs.

Pourquoi un chercheur s'implique de manière isolée et pas un laboratoire dans son ensemble ?

Un chercheur va de plus en plus monter et soumettre ses propres projets (surtout avec la multiplication des appels d'offres), sans son laboratoire de rattachement (dont les financements sont en diminution). Le labo de ce fait n'est plus capable de savoir le nombre de projets en son sein. Quelques labos arrivent encore à mener une politique scientifique incitative auprès de ses équipes. C'est de moins en moins vrai puisqu'il y a eu regroupement en gros laboratoires, où une multitude de thématiques sont traitées et où le laboratoire a du mal à trouver son identité scientifique et donc à mener une vraie démarche d'animation scientifique. Le chercheur devient donc de plus en plus indépendant. Vient s'ajouter la nécessité de justifier de partenariats externes dans les projets (avec d'autres laboratoires si possible étrangers), qui dépossède le labo de ses propres activités. De plus, les nouvelles structures telles que Idex ou Labex dans lesquels certaines équipes sont impliquées - mais jamais le labo entier - dépossèdent encore plus le labo de ses objectifs scientifiques et de sa capacité à être volontaire dans le type d'actions qui le préoccupent.

2. La recherche participative telle qu'on la rencontre aujourd'hui

Sans dire que le participatif est à la mode, on constate que la participation citoyenne est de plus en plus valorisée. Il importe toutefois de différencier participation des citoyens à la démocratie (ex. gestion des territoires) et participation à la recherche. Cette dernière renvoie à des sous-groupes évoqués précédemment.

Malgré les discours et les pas en avant qui semblent être faits en matière de participation des citoyens à la recherche, ces expériences sont encore très peu reconnues et soutenues par les institutions de recherche publiques et souvent inconnues des chercheurs académiques. La recherche participative n'a presque aucune visibilité dans les instituts/organismes, d'où l'importance de la favoriser. D'après nos recherches internet et bibliographiques, d'une manière générale, aucun site des principaux instituts/organismes de recherche français ne recense sous un onglet « recherche participative » ou « recherche-action », etc. les projets menés de manière participative. On peut attribuer cela au fait que cette étiquette ne renvoie non pas à une thématique précise mais bien à des méthodologies, des processus et souvent présente un caractère transdisciplinaire. On peut aussi le lire comme un manque d'intérêt.



On constate également un décalage entre la rhétorique et la réalité sur la recherche participative. Au niveau du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM, la faible implication des associations dans la recherche révèle cette contradiction. On peut également attribuer ce manque de visibilité de la recherche menée de façon participative à l'importance du nombre de chercheurs (très) hostiles à un tel type de recherche. Ces « irréductibles » sont encore majoritaires au sein des instances de décision des instituts de recherche. Tenants de la science pure et cloisonnée, ils justifient leur refus de collaborer avec les associations par plusieurs arguments : « *c'est une perte de temps* », « *ça ne m'intéresse pas sauf si l'association finance un post-doc* », « *c'est pour la recherche appliquée* », « *c'est beaucoup trop dur à mener si on considère les impératifs de publication* », « *avec les associations la recherche n'est pas libre* », « *si on travaille avec les associations c'est que l'on n'a pas d'idée, que l'on n'est pas bon* », etc.⁴

La recherche participative est une pratique beaucoup plus communément pratiquée dans les projets de développement concernant les pays du Sud. Cela est sans doute lié à l'antériorité d'une culture, de travaux de recherche et de ces pratiques dans le monde anglo-saxon et à l'essaimage de la notion de participation et de principes démocratiques à travers la société et ses institutions. On parle alors de « recherche-développement ». Le Cirad et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) sont particulièrement impliqués dans de tels projets. On précisera néanmoins que dans de nombreux programmes, on ne parle pas de recherche participative mais de recherche pour mettre en place un programme participatif de gestion de la ressource, par exemple l'eau.

Les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique (EPST) ont vu avec la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en 2005 la fin de leur budget alloué aux appels à projets. Dorénavant, c'est l'ANR qui dispose de ces budgets. Or, certains programmes (ex. un programme mené par l'INSERM) disposaient d'un comité d'évaluation composé d'un chercheur en sciences sociales et humaines ainsi que d'un représentant d'associations. Ces pratiques n'ont maintenant plus lieu au sein de l'ANR qui n'a mis en place aucune orientation pour soutenir des projets menés en recherche participative ou collaborative. Rien ne dit pour autant qu'elle y est opposée.

3. Recommandations d'ordre général

Même si la reconnaissance de **l'égalité des savoirs** n'est pas partagée par tous les acteurs comme préalable nécessaire à un projet de recherche participative – au sens où les savoirs sont distincts –, l'importance de **la reconnaissance de tous les savoirs à l'œuvre** est une composante essentielle. La recherche participative rompt avec le modèle de hiérarchie de savoirs tel qu'il est largement porté dans la recherche dominante actuellement, avec un savoir qui se transmet d'une personne à l'autre, type enseignant-enseigné (cf. Freire). Tous les acteurs impliqués dans un projet de recherche participative sont dans une posture de recherche, et construisent ainsi une vision de la recherche propre à leur catégorie socio-professionnelle. Par exemple, les paysans impliqués dans des projets de sélection participative construisent une ou des visions paysannes de la recherche⁵. Les chercheurs académiques seraient bien des chercheurs tandis que les praticiens seraient des « chercheurs » non plus dans un projet de recherche participative, mais de « participation recherchante »⁶.

Dans le même sens, le non-chercheur ou co-chercheur (le terme varie selon les personnes qui l'emploient) est-il un scientifique ? D'une façon générale, quand les membres des associations ont une formation scientifique, ils vont revendiquer une expertise, mais pas le statut de scientifique.

⁴ Les premiers résultats d'un questionnaire mené en 2012 visant à mieux connaître les partenariats entre l'INSERM et les associations a révélé que la majorité des chercheurs font partie de ces irréductibles.

⁵ Brac de la Perrière R. A., de Kochko P., Neubauer C. et Storup B., 2011, « Visions paysannes de la recherche dans le contexte de la sélection participative », Editions PEUV.

⁶ Ces termes ont été évoqués lors du séminaire « Recherche Participative : pratiques et réflexivité », 29 et 30 novembre 2012 au Cermosem, Domaine du Pradel (Ardèche)



Certains paysans impliqués en sélection participative s'auto-désignent comme « paysans-chercheurs ». Un scientifique ne pourrait-il être que l'académique qui publie et détient une formation scientifique ? Le débat reste ouvert.

Intégrer des comités de pilotage de la recherche

Les organisations de la société civile devraient voir plus d'opportunités de participer au pilotage de la recherche, aux choix budgétaires et aux priorités de recherches, par ex. via la participation à des comités au sein d'organismes de recherche. De leur côté, les associations devraient elles aussi faire l'effort de s'y intéresser (en fonction de leurs objectifs stratégiques, distribution des effectifs au sein de l'association, etc.).

Lever les contraintes financières des associations

Il nous paraît intéressant de doter les associations d'une capacité financière susceptible d'attirer les chercheurs pour monter et définir des projets (on donne toujours l'argent pour mettre en place un projet, jamais pour le monter) et inventer une nouvelle forme de bourse CIFRE réservée aux associations.

Prendre en compte les agendas et besoins de la société civile

Il est important de mettre en place des processus qui permettent de mesurer les besoins de recherche identifiés par la société civile, autant à un niveau global que contextuel. Les conventions de citoyens sont un excellent outil pour ce faire. De plus, au niveau de l'Union Européenne, ou au niveau national, des forums ou plateformes pourraient réunir des organisations de la société civile, politiques et chercheurs autour d'une thématique précise afin d'identifier des besoins de recherche, les transformer en questions de recherche et influencer alors les agendas de recherche. L'implication des organisations de la société civile au pilotage de la recherche pourrait prendre la forme de forums thématiques permanents ponctués de rencontres régulières. De tels forums fourniraient un espace de rencontre où besoins de recherche et questions de recherche pertinentes seraient identifiés, autant à l'intention des politiques que de la société civile et favoriseraient l'émergence de partenariats durables. Par la suite, le développement de la recherche participative est un facteur d'échange entre science/recherche et société afin que la recherche donne des solutions aux préoccupations de la société.

Augmenter l'implication des régions dans le développement de la recherche participative

Le potentiel des régions en matière d'initiative en faveur de la recherche participative est déjà démontré à travers les programmes PICRI, ASOSc, Chercheurs-citoyens. De tels programmes favorisant les partenariats dans la recherche devraient être initiés par les autres régions. En parallèle, l'organisation de rencontres entre chercheurs, organisations de la société civile, élus et administrateurs sur les problématiques scientifiques et technologiques pertinentes régionalement constitue un levier aux réseaux de recherche et aux besoins régionaux et locaux.

Récompenser l'engagement sociétal des chercheurs

Le manque de support institutionnel à haut niveau est une barrière à l'engagement sociétal des chercheurs. Les universités et les instituts de recherche devraient être encouragés à intégrer l'engagement public et le service à la communauté dans leur mandat et leurs programmes. L'évaluation des scientifiques devrait aussi être effectuée sur une base plus large que leur contribution à leur discipline et leurs publications. L'engagement dans un partenariat et le temps que cela prend devraient être récompensés plutôt que punis.

Repenser l'évaluation des projets de recherche participative

- La constitution des comités d'évaluation : Par ex., le comité d'évaluation du PSDR était composé à ses débuts d'acteurs locaux connaissant bien le terrain, ce qui est un atout pour un programme de financement visant à soutenir le développement régional. Ce comité est aujourd'hui national, c'est-à-dire composé d'acteurs issus de tout le territoire français, et



qui n'ont pas d'intérêt pour les projets présentés, parce qu'ils n'ont pas la connaissance du contexte dans lesquels les projets ont été montés et seront mis en place. On soulignera **l'intérêt de comités scientifiques d'évaluation régionaux intégrant des acteurs professionnels non académiques**, pour une meilleure adéquation de ces projets avec les besoins locaux. La recherche participative doit constamment être réinventée : il paraît opportun d'opérer un nécessaire retour critique sur la manière dont elle est mise en place.

- Les critères d'évaluation *ex ante*: « Les publications académiques prennent beaucoup de temps. Elles se font donc après la recherche et après la gestion de projets. A partir de là, on se rend bien compte que ce ne sont pas les critères de publication (nombre, notes, etc.) qui devraient influencer les critères de sélection des projets, mais bien le contraire ! » (Petit 2012). En effet, le fait d'avoir publié est un critère pour être retenu lors de la sélection de projets, alors que ce devrait être le contraire, c'est-à-dire le fait d'avoir mené un projet en recherche participative devrait être un critère retenu pour la publication.
- Les critères d'évaluation *a posteriori* : Toujours concernant le programme PSDR, un projet a été mené sur les protéagineux. Les objectifs du chercheur impliqué, un généticien, étaient de développer son réseau avec les acteurs professionnels et de développer des projets en lien avec d'autres disciplines. Les résultats furent la mise en place de partenariats avec des coopératives, des volaillers, etc. ; une réflexion sur l'avenir des protéagineux (dans le cadre d'une alimentation humaine ou animale) ; la proposition d'autres choix de sélection végétale pour les généticiens. A travers le développement du terrain du chercheur, la création d'un réseau via des intermédiaires, le développement d'activités transversales et interdisciplinaires, la valorisation du projet fut effective. L'évaluation du projet fut très sévère, contenue sur quelques lignes et occulta les aspects que l'on vient de citer, pour centrer ses critiques sur l'absence de valorisation en terme de publications académiques. L'évaluation des projets devrait porter sur leur globalité et sur la reconnaissance de la démarche (développement d'un réseau, valorisation, caractère transdisciplinaire, etc.). D'une manière générale, la reconnaissance des publications issues de démarche participative devrait se faire au même titre que les publications issues d'une démarche de recherche classique.

D'une façon générale, la diminution des critères normatifs selon la norme académique classique donnerait plus envie aux acteurs de s'impliquer.

Lier recherche participative et enseignement supérieur

La valorisation de la trans/interdisciplinarité et des démarches participatives devrait être plus présente dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations et le cursus à l'attention des doctorants. Des opportunités de validation d'unités et de stages contribueraient à augmenter les interactions entre étudiants et société civile.

Encourager la mobilité professionnelle des chercheurs

La mobilité professionnelle des chercheurs des instituts de recherche publique vers le secteur non-marchand constitue un élément intéressant, par ex. à travers des doctorats et post-doctorats. Des bourses à destination des chercheurs seniors souhaitant s'engager dans des projets de recherche avec des organisations de la société civile favoriseraient également cette mobilité

Donner les conditions d'émergence de partenariats et de projets de recherche participative

- Introduire dans les appels à projets les critères de sélection en rapport avec une co-construction ;
- Ne pas imposer un cadre trop lourd en terme de suivi de projets : la production de deux rapports (intermédiaire et final) est suffisante pour les coordinateurs ;



- Favoriser des nouvelles formes de formalisation des partenariats (cf. aspects administratifs et financiers des contraintes au montage d'un projet et d'un partenariat) ;
- Intégrer le processus de co-construction d'un projet et d'un partenariat en orientant les propositions vers la création de liens et en donnant les conditions de confrontation. Un projet n'est pas forcément consensuel et les acteurs pas forcément neutres. Comme le rappellent Lascoumes, Barthe et Callon, une multiplicité d'acteurs renvoie nécessairement à une incertitude de choix. Les processus participatifs mis en place dans la préparation et la gestion des projets peuvent faire émerger des résultats qui sont différents de ceux énoncés dans le projet initial. Cela pose actuellement problème dans la forme des appels à projets existants. Les appels à projets devraient comprendre une première phase de préparation puis une deuxième pour la construction collective du projet.

Un extrait de la thèse de Sylvie Blangy, vient conforter cette idée : « *Préparer et redéfinir le projet ensemble à la lumière des préoccupations locales* »

« Parmi les recommandations du « Guide for Researchers », on note l'importance de la phase de préparation et de la négociation du projet. Caine (2009) préconise une phase préliminaire bien en amont du projet qui consiste à faire connaissance, se présenter, présenter la thématique, la méthodologie, rediscuter les enjeux, les préoccupations locales, se mettre d'accord sur les rémunérations, identifier les compétences et les acteurs qui souhaitent s'impliquer, identifier les modes de partenariat, revoir ses outils et sa démarche, mettre en place des complicités. »

*Les chercheurs canadiens n'hésitent plus à investir dans des missions préliminaires de 8, 10 jours qui représentent un budget d'au moins 5000 \$ CA, pour redéfinir le projet à la lumière des préoccupations énoncées par la communauté et les incorporer dans le cadre du projet financé. Cette démarche peut cependant mettre le chercheur en porte-à-faux vis à vis de son comité éthique universitaire et/ou de son comité de thèse et des agences de financement. Il peut revenir avec un projet légèrement voire très différent de celui conçu initialement et qui nécessite une évaluation éthique en deux phases, une avant la mission préliminaire et une après, une fois le projet revu par la communauté. Les comités éthiques universitaires canadiens ne se montrent pas encore « culturellement » prêts à intégrer une évaluation en deux temps dans leur procédure. (Conversation Ken Torrance, 2008). **Les agences de recherche sont également réticentes à financer des projets à géométrie variable et qui peuvent déboucher sur des problématiques différentes de celles soumises dans la proposition initiale** » (Blangy, 2010).*

Pour conclure sur les recommandations d'ordre général, les organisations de la société civile devraient exprimer leur point de vue sur le type de science qu'elles souhaiteraient voir émerger. Allouer une partie de leurs ressources pour la construction d'un agenda de recherche est un élément d'action. Afin de contribuer à augmenter la pertinence sociétale de la recherche, elles auraient en retour à s'impliquer plus fortement dans les politiques de recherche et à mieux saisir les contraintes et pressions auxquels les chercheurs sont exposés.

Les organisations de la société civile sont compétentes dans l'identification de problèmes, la résolution de problèmes locaux, l'alerte (et parfois l'arrêt de pistes risquées), l'élévation des consciences et l'influence des politiques publiques. A travers l'élargissement du spectre de leurs activités, les organisations de la société civile bénéficieraient directement d'une culture de la recherche, notamment dans la capitalisation des connaissances. Elles pourraient également développer une culture de la réflexivité et apprendre à questionner plus régulièrement leurs pratiques et leur structuration. Travailler avec les chercheurs est aussi un outil d'apprentissage dans l'articulation des différentes dimensions du développement « souhaitable » et dans le développement d'un discours et d'une réflexion plus solides. Cet apprentissage suppose de consacrer plus de temps à la recherche, aux activités sur le long terme, et à une implication dans la définition de solutions, en partenariat avec les chercheurs sur la base d'un financement adéquat.

Recommandations à la Fondation de France

- Co-organisation en 2013 d'une **rencontre/un séminaire** entre la Fondation de France, la Fondation Sciences Citoyennes, des associations et des chercheurs impliqués dans des projets de recherche participative, des représentants de structures de financement de projets de recherche participative (programmes REPERE, PICRI, ASOSc, Chercheurs-citoyens) afin de *croiser les différents regards pour confronter les expériences, revenir sur ce document, élaborer des recommandations*. Des acteurs étrangers pourront aussi être sollicités pour apporter un autre regard. La Fondation Sciences Citoyennes intègre en 2013 un Groupe de Recherche du CNRS « Recherche-action participative et sciences citoyennes » dans lequel elle souhaite notamment stimuler le débat autour de l'enquête qui a été effectuée pour la Fondation de France. Une demande de financement est en cours d'examen ;
- Approfondissement de la base de données réalisée et élaboration d'une **grille d'évaluation multicritères quantitative et qualitative des projets de recherche participative** afin de mesurer le degré de participation, et de le tester sur quelques expériences. L'objectif serait de la rendre *réutilisable pour la Fondation de France comme outil pour l'évaluation de projets participatifs* ;
- Recensement et adaptation si nécessaire d'outils favorisant la co-construction de projets de recherche participative afin de stimuler des partenariats émergents. *La Fondation de France serait en capacité de proposer des appels à projets préliminaires permettant de mesurer les intentions de partenaires potentiels pour les aider à ensuite mûrir leurs projets* ;
- Sur la base des trois actions précédentes, rédaction d'un livret incluant à la fois les analyses et les recommandations afin de les rendre accessibles à un large public (chercheurs, société civile, bailleurs de fond, etc.) ;
- Présentation publique des résultats avec la Fondation de France sous forme d'un forum d'une journée auquel seraient invités des acteurs impliqués ou susceptibles de l'être ;
- Diffusion des documents auprès des acteurs concernés ;
- Etude de la faisabilité et des conditions de mise en place d'une plateforme d'échanges et de ressources en ligne sur la recherche participative (envoi de questionnaires et réalisation d'entretiens à des acteurs concernés pour recenser l'intérêt d'une telle initiative et assurer la pérennité de son animation), notamment en lien avec le programme REPERE du Ministère de l'Ecologie.



Références bibliographiques

- Albaladejo C, Hubert B., Roche B., 2009, « Chercheurs en situation de partenariat : prescrire la subjectivité » in Béguin P., Cerf M. (sous la direction de), « Dynamique des savoirs, dynamique des changements », éditions Octarès, Toulouse.
- Anadon M. et Savoie-Zajc L., « La recherche-action dans certains pays anglo-saxons et latino-américains », et Anadon M., Couture C., « La recherche participative, une préoccupation toujours vivace », in Anadon M. (sous la direction de), 2007, « La recherche participative, multiple regards », Presses de l'Université du Québec.
- Bally C., Birck C., Bouillon F., Lees J., Musso S., 2011, « Réseau régional « Energie et précarité », Rapport final du projet.
- Barbier A., 1977, « La recherche-action dans l'institution éducative », Gauthier-Villars, p. 73.
- Beck U., 2003, « La société du risque », Flammarion, Paris.
- Bellon S. et al., 2000, Rapport « l'INRA et l'agriculture biologique ».
- Béranger C., Compagnone C., Evrard P., Bonnemaire J., 2000, Rapport "Recherche, agriculture, territoire, quels partenariats?", INRA.
- Blangy S., 2010, « Co-construire le tourisme autochtone par la recherche action participative et les Technologies de l'Information et de la Communication ; une nouvelle approche de la gestion des ressources et des territoires », Discipline Géographie et Aménagement, Université Paul Valéry, Montpellier.
- Bœuf G., Allain Y.-M., Bouvier M., janvier 2012, « L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité », rapport remis à la Ministre de l'Ecologie.
- Bocquet B., 2013, « Les Boutiques de sciences comme outils pour les sciences en société », *Les Nouvelles d'Archimède*, n°62.
- Bourgain C., 2012, « Evaluer des projets PICRI, retour d'expérience », consultable à la page <http://sciencescitoyennes.org/evaluer-des-projets-picri-retour-dexperience/>
- Brac de la Perrière R. A., de Kochko P., Neubauer C. et Storup B., 2011, « Visions paysannes de la recherche dans le contexte de la sélection participative », Editions PEUV.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., 2001, « Agir dans un monde incertain », Seuil, Paris.
- Cibelle Méditerranée, site consultable à la page suivante <http://www.cybellemediterranee.org/>
- Chambat G., 2006, « Pédagogie des opprimés de Paolo Freire », *N'Autre école*, N°12.
- Clavel D., 2012, « Vers une pragmatique de la pluralité des savoirs : l'exemple de la biodiversité cultivée et des semences paysannes de maïs en France », Mémoire de Master de Recherche « Territorialité et Développement » Montpellier SupAgro / Cirad.
- Coenen H., 2001, « Processus commun d'apprentissage, l'adéquation réciproque, le caractère explicite et la réflexivité comme principes pour la construction d'une confiance réciproque entre le chercheur et l'acteur », *Revue internationale de Psychosociologie*, n°16-17 (Vol. VII).
- Commission Européenne, 2007, « Mid-term assessment of science and society activities 2002-2006 », Rapport final.
- Commission Européenne, 2007, « Taking knowledge society seriously », Rapport du groupe d'experts « science et gouvernance ».
- Dubost J., 2001, « Recherche-action: enjeux de méthode ou d'épistémologie mais des enjeux éthiques et politiques », *Revue internationale de Psychosociologie* n°16-17 (Vol. VII).



Duru M., Cruz P., Jouany C., Theau J.-P., 2011, « Combiner des recherches en agroécologie et des dispositifs participatifs pour construire des outils d'évaluation des prairies », *Cahier Agricultures* n°20.

Faure G., Gasselin P., Triomphe B., Temple L., Hocdé H., 2010, « Innover avec les acteurs du monde rural : la recherche-action en partenariat », éd. Quae, Paris.

Fondation Sciences Citoyennes, travail dirigé par Neubauer C., 2004, « L'expertise et la recherche associative et citoyenne en France, esquisse d'un état des lieux ».

Fondation Sciences Citoyennes, travail collectif dirigé par Bocquet B. et Neubauer C., 2013 (à paraître), « Manuel à l'usage des chercheurs, comment appréhender un système vicié ».

Fleury P., Roybin D., Beranger C., Curtenaz D., 2000, « Construction des questions et des projets de recherche en partenariat dans le territoire des Alpes du Nord », *Séminaire Recherches Pour et Sur le Développement Territorial*, INRA, Montpellier, 11 et 12 janvier 2000, INRA.

Fondation Sciences Citoyennes, 2004, « Quelle politique scientifique pour entrer dans le 21^e siècle ? Vers un nouveau contrat entre recherche et société », Note n°2 de la Fondation Sciences Citoyennes.

Gillet A. et Tremblay D.-G., 2011 « Pratiques, analyses et enjeux de la recherche partenariale. Une introduction », *Revue Interventions économiques*, n°43.

Gall E., Millot G., Neubauer C., 2009, « Research priorities in Europe - A scientometric analysis of some national research priorities », *Projet STACS*.

Gall E., Millot G., Neubauer C., 2009, « Faiblesse de l'effort français pour la recherche dans le domaine de l'Agriculture Biologique : approche scientométrique », *Innovations Agronomiques* 4, 363-375.

Georgescu-Roegen N., 1995, « La décroissance. Entropie, écologie, économie », Sang de la Terre, Paris.

Hernandez V., 2002, « Chercheur-décideur », *Journal des anthropologues*, n° 88-89.

Huybens N., 29 et 30 novembre 2012, présentation lors du séminaire « Recherche Participative : pratiques et réflexivité », au Cermosem, Domaine du Pradel (Ardèche).

Irwin A., 1995, « Citizen sciences – A study of people, expertise and sustainable development », Psychology Press.

Laperrière M.-A., « Coffre à outils préécolologiques », site internet consultable à la page <http://www.er.uqam.ca/nobel/m231455/praxeo.htm>

Le Boterf G., 1983, « La recherche-action : une nouvelle relation entre les experts et les acteurs sociaux ? », revue POUR n°90, p.44.

Lemery B., Barbier M., Chia E., 1997, « La recherche-action en pratique : entre production d'eau minérale et agriculture », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement* n°30 : 71-89.

Mathieu D., 2011, « Observer la nature, une problématique « science citoyennes » ? » *Forêt méditerranéenne*, tome XXXII, n°2, p. 115-118, disponible sur site Tela Botanica

Mathieu D., Mouysset E., Picard M., Roche V., 2012 « Sciences participatives : dynamique des réseaux d'observateurs », disponible sur site *Tela Botanica*

Monceau G., Sept./Dec. 2005, « Transformer les pratiques pour les connaître: recherche-action et professionnalisation enseignante », Paris VIII, *Educação e Pesquisa Educ. Pesqui.* vol.31 n°3.

Petit S., Fleury P., Michel V., Mougnot C., 2008, « Raconter la recherche-intervention. Retour sur trois opérations de gestion de la biodiversité », *Natures Sciences Sociétés* 16, 326-336.



- Petit S. et al., 2011, « Stories on research, research on stories » *Journal of Rural Studies*.
- Pimbert M., 2011, « Participatory research and on-farm management of agricultural biodiversity in Europe », IIED, Londres.
- Polanco X., Royaute J., Grivel L., 1995, « Infométrie et linguistique informatique, une approche linguistico-infométrique au service de la veille technologique », *Actes des Journées d'études sur les systèmes d'information élaborés*, Ile Rousse, 1995
- Revon C., 1978, « Les boutiques de droit », Collection actes, Ed. Solin, Paris.
- Rockström J. et al., 2009, « Planetary boundaries : exploring the safe operating space for humanity ». *Ecology and Society* 14(2): 32.
- Roybin D., Fleury P., Beranger C., Curtenaz D., 2001, « Conduite de recherches pluridisciplinaires en partenariat et apprentissages collectifs. Le cas du GIS Alpes du Nord », *Natures Sciences et Sociétés*, Vol. 9 n°3, 16-28.
- Schneider M., 5 mars 2002, « De l'expertise indépendante à la science citoyenne », Contribution au séminaire "Expertise et principe de précaution", de l'AITEC (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs), Global Chance et SOLAGRAL, Paris.
- Spits J., 1999, « Boegbeelden of bemoeials? Twintig jaar wetenschapswinkels aan de Rijkuniversiteit Groningen, 1979-1999 », *Geschiedeniswinkel RUG*.
- Touraine A., 1982, « Solidarité », Fayard, Paris.
- Van der Auweraert A., juillet 2005, "Science communication escalator", Université d'Antwerp, Belgique in *Living Knowledge, International Journal of Community Based Research*, n° 6.
- Verbeek A., Debackere K., Luwel M., Zimmermann E., 2002, « Measuring progress and evolution in science and technology - I: The multiple uses of bibliometric indicators ». *International Journal of Management Reviews* 4, (2) 179-211.
- Westbrook R. B., 1993, « John Dewey », *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation comparée* vol. XXIII, n° 1-2, p. 277-93.

Références internet

- Site internet <http://vih.org>
- Site internet <http://www.fondationdefrance.org/>
- Site internet <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/dialogue-science-societe/partenariats-institutions-citoyens-picri/projets-2010/familles-et-handicap-psychique>
- Site internet d'ADRECA <http://www.echop-a-sciences.org/quisommesnous/adreca>
- « La fabrique du social », projet ASOSc, <http://www.lafabriquedusocial.fr/>



Liste des personnes interrogées au cours de l'enquête

- Liza Rives, sociologue, chargée de projet INED, Paris ;
- Claudine Thenail chercheur en agronomie des territoires, directrice de l'INRA SAD Paysage Rennes
- Bénédicte Roche, ingénieure d'études en zootechnie, INRA SAD Paysage, Rennes ;
- Marine Legrand, ancienne chargée de mission Vigie Nature, doctorante MNHN, Paris ;
- Daniel Mathieu, président de l'association Tela Botanica ;
- Isabelle Chuine, directrice de recherche en biologie, CEFÉ-CNRS Montpellier ;
- Philippe Fleury, enseignant chercheur en agro-économie à l'ISARA Lyon (ex GIS Alpes Jura) ;
- Sandrine Petit, chercheuse en géographie, INRA Dijon et PSDR (ex GIS Alpes Jura) ;
- Anne Trémier, ingénieure de recherche en génie des procédés, IRSTEA, Rennes ;
- Patrick Prouzet, chercheur en océanographie, IFREMER, Anglet ;
- Sylvie Blangy, chercheuse en géographie au CEFÉ-CNRS, Montpellier ;
- Pierre Noël, chercheur émérite en biologie au MNHN, Paris ;
- Jean-Marie Izquierdo, manager du pôle environnement et chargé des relations extérieures, *Surfrider Foundation Europe*, Bayonne ;
- Katia Frangoudes, enseignante-chercheuse en sciences politiques, IFREMER, UBO-Université de Bretagne Occidentale, Brest ;
- Robert Douillet, gérant de la SCOP DialTer et président de l'association Geyser ;
- Laurent Debas, océanographe, directeur de l'association *Planète Mer*, Marseille ;
- Ondine Cornubert, chargée de projet BioLit, association *Planète Mer*, Dinard ;
- Vincent Maran, initiateur, webmestre et chargé de mission du programme DORIS- Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques, Tourmignies (Manche) ;
- Jean-Pierre Mounet, enseignant-chercheur en socio-environnement, Grenoble ;
- Martine Bungener, chercheur en économie et directrice-adjointe CERMES3 (CNRS Inserm EHES Paris-Descartes) INSERM ;
- Gilles Bœuf, chercheur en biologie et président du MNHN, Paris ;
- Marc Lipinsky, directeur de recherche CNRS à l'Institut de cancérologie Gustave Roussy – Villejuif CNRS ;
- Isabelle Maugis, chargée de communication CNRS et co-fondatrice de l'association ADReCA Grenoble ;
- Christelle Gramaglia, Nils Ferrand, Audrey Richard chargés de recherche en sociologie, UMR G-EAU IRSTEA Montpellier ;
- Yannick Pont, chargé de la structuration de la recherche et de la culture scientifique à la direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, Région Bretagne ;
- Jérôme Elissalde, agent de recherche et de planification du service de la recherche et de la création de l'UQAM, Canada ;
- Sophie-Joy Ondet, chargée de mission en arboriculture, GRAB, Avignon.



Questionnaire : trame générale utilisée pour les entretiens

- Qu'est-ce qui vous a conduit à vous impliquer dans des recherches en partenariat ?
 - Impulsion de votre part ?
 - Influence extérieure ? de qui ? pourquoi ?

Pratique

- Pouvez-vous me donner l'exemple d'un projet mené en recherche participative qui a le mieux marché selon vous ? date et projet
- Pour quelles raisons ? En terme de nouvelles connaissances en tant que chercheur ? En tant qu'apport de nouvelles connaissances à un partenaire ? Apports de nouveaux outils pour les partenaires ? En tant que processus ?
- Pouvez-vous me donner l'exemple d'un projet mené en recherche participative et que vous avez trouvé particulièrement décevant, difficile ? Qui a le moins bien marché ?

Processus / Démarche mise en oeuvre

Les acteurs

- Quels sont les acteurs que ce type de projet rassemble ? Ont-ils un rôle particulier ?
- Rôle des chercheurs (disciplines)
- Rôle des associations, organisation syndicale, société civile non organisée
- Rôle des acteurs professionnels / associés
- Quels sont les acteurs avec lesquels vous vouliez travailler et ça n'a pas été possible de construire un projet ? Pour des raisons de recherche ? de pratiques ?
- Rôle de l'animateur ? Qui ? Pourquoi ?
- Quelles thématiques vous paraissent les plus appropriées pour mener des projets en recherche participative ?

Demande sociale

- Quelle initiative est à l'origine de la mise en place d'un projet mené en recherche participative ?
- Les associations vous sollicitent-elles ? Faites-vous la démarche d'aller solliciter des associations ?

Problématisation

- Comment sont formulés les besoins, les problèmes ? Par qui ?

Une fois les partenaires identifiés

- Comment sont formulées les questions de recherche ? Par qui ?
- Comment sont définies les différentes étapes du projet ?
- Quels sont les objectifs ? Comment sont-ils formulés ? Par qui ?
- Comment et par qui est constitué le comité de pilotage ?
- Comment et par qui est défini le protocole scientifique ?
- Quel rapport au savoir, articulation des savoirs et différentes méthodes et exigences
- Le projet a-t-il des objectifs sociétaux clairement définis ?

Ex : changement politique, conscientisation des publics, développement de réseaux, nouvelles interactions, etc.

- Le projet a-t-il des objectifs en terme de recherche clairement définis ?

Ex : mise à l'agenda de nouvelles questions de recherche

Participation

- Comment la participation des différents partenaires a-t-elle été définie ?



- Les attentes de tous les partenaires ont-elles été clarifiées par rapport au déroulement du programme ?
- Le partenariat est-il formalisé (convention, contrat, informalité...) ?
- Quelles relations sont entretenues entre les acteurs (objet d'étude, espace de dialogue, action sans interface directe et formelle, relations reposant sur des traits de vie pro, relations interpersonnelles fortes)
- Quelles sont concrètement vos activités durant le projet ?

Evaluation

- Comment se passe l'évaluation du projet ? nouvelles connaissances, nouvelles pratiques ? nouveaux outils ? production documentaires, ou retours d'expérience ? pour qui ? autres que publications académiques pour les chercheurs ?
- Qui évalue ?
- Quels sont les critères de réussite du projet ?
- Apports personnels au projet ? Apports de l'organisation ?

Restitution

- Quels sont les résultats de tels projets ?
- Auprès de qui sont diffusés les résultats ?
- Arrivez-vous à publier les résultats de ce type de recherche ? Quelle est la reconnaissance par les pairs ? par les collègues ?

Valorisation du projet en recherche participative / de la recherche participative

- Parlez-vous beaucoup de ce type de projet autour de vous ?
- Auprès de quel type d'acteurs ? Associations, communauté scientifique, grand public, décideurs politiques, étudiants...
- Quel est l'impact de ce type de projet sur les différents acteurs ?
- Les partenariats avec les associations sont-ils pérennes ? Ponctuels ? Se transforment-ils après un projet de recherche ?
- Quel type de financement ? Les financements sont-ils faciles/difficiles à obtenir ?

Général/réflexion autour du concept

- Qu'est-ce qu'est pour vous la recherche participative ?
- Est-ce que ce terme est pour vous synonyme de recherche-action, recherche finalisée, recherche collaborative, etc ?
- Trouvez-vous des avantages à la recherche participative / en partenariat ? Si oui, lesquels ?
- Y a-t-il des contraintes institutionnelles et/ou scientifiques à la recherche menée de façon participative ? Si oui, lesquelles ?
- Trouvez-vous que ce type de projet est plus ou moins intéressant / plus ou moins utile que les projets de recherche classique ?
- Quel est selon vous le rôle de la recherche ? Quelle pourrait être son évolution ?

Conclusion

- Avez-vous des propositions pour développer / orienter la recherche participative ?

Liste des projets recensés

Voir tableau Excel joint.

